

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
POUR RÉALISER LE PROJET LECTURE À DISTANCE
PHASE 1

DOSSIER : R-3770-2011

RÉGISSEUR : Me RICHARD LASSONDE, président

AUDITION DU 29 MARS 2012

VOLUME 10

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me PIERRE TOURIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me JEAN-OLIVIER TREMBLAY
Me MARIE-JOSÉE HOGUE
procureurs de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);

Me SERGE CORMIER
procureur de Association des redistributeurs
d'électricité du Québec (AREQ);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en
macroécologie (GRAMÉ);

Me ÉRIC DAVID
procureur de Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER et
Me JACYNTHÉ LEDOUX
procureurs de Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me HÉLÈNE SICARD (pour maître Annie Gariépy)
procureure de Regroupement national des conseils
régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me RICHARD BERTRAND et
Me LOUISE-HÉLÈNE GUIMOND
procureurs de Syndicat des employés-e-s de
techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-
Québec, section locale 2000 (SCFP-FTQ);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me MARTINE BURELLE et
Me STEVE CADRIN
procureurs de Union des municipalités du Québec
(UMQ);

TABLE DES MATIERES

| | PAGE |
|---|------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS | 5 |
| LISTE DES PIÈCES | 6 |
| PREUVE DE HQD - COÛTS ET GAINS DU PROJET, JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS | |
| RÉMI DUBOIS | |
| RENAUD GRAVELINE | |
| GEORGES ABIAD | |
| FRANÇOIS G. HÉBERT | |
| CONTRE-INTERROGÉS Me ANDRÉ TURMEL | 8 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID | 57 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET | 88 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD (RNCREQ) | 118 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me JACYNTHÉ LEDOUX | 170 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN | 181 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND | 211 |
| CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD | 249 |

LISTE DES ENGAGEMENTS

| | PAGE |
|--|------|
| E-52 (HQD) : Ventiler et donner les chiffres, les données à la base des calculs au tableau R-7.1.b pour le quatre-vingt-seize point un millions (96,1 M\$) (demandé par la FCEI) | 49 |
| E-53 (HQD) : Fournir le même tableau que dans HQD-6, Document 1, page 7, incluant une extrapolation allant jusqu'en 2017 (demandé par Option consommateurs) | 63 |
| E-54 (HQD) : Si disponible, donner le coût et la ventilation de la consommation en électricité de l'infrastructure proposée et du scénario de référence en indiquant dans les deux cas la quantité d'électricité correspondante (demandé par S.É./AQLPA) | 187 |

LISTE DES PIÈCES

| | PAGE |
|-----------------|--|
| C-FCEI-0024 : | Tableau sur les investissements et contingences 8 |
| C-GRAME-0068 : | Extrait de la présentation du Distributeur qui portait sur les travaux préparatoires du projet Lecture à distance dans le dossier R-3723-2010 88 |
| C-RNCREQ-0037 : | Compilation des chiffres des tableaux dans les pièces HQD-3, Document 2, Annexe A et de HQD-1, Document 1, Annexe B 148 |
| C-UC-0038 : | Taux d'actualisation 252 |

R-3770-2011
29 mars 2012

- 7 -

L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce vingt-neuvième (29e) jour
du mois de mars :

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du vingt-neuf (29)
mars deux mille douze (2012), dossier R-3770-2011,
demande d'Hydro-Québec Distribution pour réaliser
le projet Lecture à distance - Phase 1. Poursuite
de l'audience.

PREUVE DE HQD -

COÛTS ET GAINS DU PROJET, JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE
ET IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS

L'an deux mille douze (2012), ce vingt-neuvième
(29e) jour du mois de mars, ONT COMPARU :

RÉMI DUBOIS,

RENAUD GRAVELINE,

GEORGES ABIAD,

FRANÇOIS G. HÉBERT,

LESQUELS témoignent sous la même affirmation
solennelle, déposent et disent :

où j'ai indiqué qu'il y avait de la contingence, c'est-à-dire sur la rubrique infrastructure qu'il y a des contingences, sous implantation CEM, que c'est le même cas pour bureau de projet pour HQ et Accenture, que c'est la même chose pour compteurs achat et installation en ce qui concerne les installations HQD, qu'à l'égard des équipements de télécommunication pour les installations HQD, il y a la contingence, qu'à l'égard des autres investissements, tous les postes qui sont présents, soit conception de la formation, assurance qualité et maîtres électriciens, il y a de la contingence. Arrêtons-nous là! Est-ce que ça reflète la preuve et nos discussions d'hier?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Oui, ça reflète à quelques... peut-être, si vous me permettez deux précisions.

Q. [2] O.K.

R. Deux éléments. Au niveau des technologies de l'information et de la télécommunication, dans le montant de vingt et un millions (21 M\$) qui était identifié, ils ne sont pas inclus dans ce montant-là. Les gens de technologie de l'information et de télécommunications sont considérés comme des fournisseurs à l'interne. Et ils ont « built-in »

dans les propositions qu'ils ont déposées. Ils ont inclus une contingence à même les montants qu'ils nous ont donnés.

Q. [3] Donc, attendez, parce que je m'étais arrêté aux investissements. Et, là, vous venez de parler de ce qui était dans les charges.

R. Oui, effectivement.

Q. [4] Donc, dans investissements, ce que j'avais dit, ce qui est là, c'est adéquat? Juste pour qu'on procède en ordre.

R. Oui.

Q. [5] D'accord. Donc, sous les charges, sous la rubrique « relocalisation » de la contingence. Et, là, on avait un questionnement à l'égard de la technologie de l'information. Pour la main-d'oeuvre d'HQ, on disait que oui. À l'égard des licences, on se pose des questions. Et pour les frais de télécommunications, Rogers, il y a... pour la main-d'oeuvre d'HQ, il y a la contingence. Et, là, peut-être juste nous redonner votre explication que vous venez de faire.

R. O.K. Pour la contingence dans la main-d'oeuvre, on dit qu'il y en a. Elle n'est pas dans le vingt et un millions (21 M\$)... excusez, dans le huit millions (8 M\$) qu'on a identifié aux charges.

Pourquoi? Parce que TI nous a fourni des chiffres qui incluait déjà une contingence. Donc, on n'a pas rajouté une contingence par-dessus.

Q. [6] Donc, il n'y a pas de contingence associée...

R. Il y a une contingence associée à TI.

Q. [7] Oui.

R. Mais elle n'est pas incluse dans le huit millions (8 M\$) qui est dans la preuve.

Q. [8] Alors où est-il, ce coût-là, où est-il s'il n'est pas dans le huit millions (8 M\$)?

R. Il est inclus dans les prix.

Q. [9] Dans les prix?

R. De technologie de l'information.

Q. [10] Du contrat avec Rogers?

R. Autant au niveau de la main-d'oeuvre, tous les éléments qui sont là, technologie de l'information et télécommunications, tous les éléments qui sont là, la contingence, elle est incluse dans les prix qui nous ont été donnés par télécommunications et technologie de l'information.

Q. [11] Quand vous dites, excusez-moi, la contingence, elle est incluse, donc il y a une contingence?

R. Oui.

Q. [12] O.K. Et parce que j'essaie juste de suivre la logique qu'on avait. Re commençons! Sous la rubrique

« relocalisation », il y a des frais de contingence?

R. O.K. Je vais...

Q. [13] Sous... O.K. Et j'ai compris que le huit millions (8 M\$), il était, il était dans ce qu'on appelle les charges globalement?

R. Il y a deux questions. Vous me demandez si c'est inclus dans le huit millions (8 M\$)...

Q. [14] Oui.

R. ... ou s'il y a une contingence.

Q. [15] Commençons par s'il y a une contingence.

R. O.K.

Q. [16] Alors y a-t-il une... il y a une contingence, nous sommes dans les charges maintenant, dans la relocalisation, c'est exact?

R. Oui.

Q. [17] Bon. À l'égard des technologies de l'information, à l'égard des licences, y a-t-il une contingence?

R. Oui.

9 h 35

Q. [18] Oui. O.K. On se posait la question. Je peux mettre un petit oui à l'égard des coûts de main-d'oeuvre d'HQ, il y a une contingence?

R. Oui.

- Q. [19] D'accord. Télécommunications à l'égard du...
bien, du contrat avec Rogers y a-t-il une
contingence?
- R. À ma connaissance, oui. C'est un élément qu'on est
en train de vérifier.
- Q. [20] O.K. Et qu'on pourra vérifier dans... j'allais
dire, bien...
- R. Dans un des engagements qu'on a pris hier, on va y
répondre.
- Q. [21] O.K. Donc, vous allez quand même vérifier, là?
- R. Oui.
- Q. [22] O.K. Pour la main-d'oeuvre HQ, il y a
également de la contingence?
- R. Oui.
- Q. [23] Pour les télécoms. Et enfin, pour les charges
diverses, il y a de la contingence. Bon.
- R. Oui.
- Q. [24] Alors donc, toutes les charges qui se
retrouvent là sont sujettes à contingence?
- R. Oui.
- Q. [25] Bon. Maintenant en ce qui a trait aux coûts de
contingence, vous nous avez donné hier, bien dans
la preuve c'est un montant de huit millions de
dollars (8 M\$) que, dans un engagement, vous vous
êtes engagé à détailler un peu plus.

R. Oui.

Q. [26] Mais là, vous avez une explication à fournir peut-être, là, sur les télécoms?

R. O.K.

Q. [27] Si vous voulez la donner.

R. Télécom nous ont fourni des prix qui incluait une contingence.

Q. [28] Quand vous dites : « Télécom nous ont fourni des prix », de qui parle-t-on, HQ ou Rogers?

R. HQ.

Q. [29] HQ.

R. Les gens, nos services de télécommunications à l'interne et nos services informatiques nous ont fourni des prix dans lesquels ils incluait déjà une contingence.

Q. [30] O.K.

R. Donc, nous, on n'a pas recalculé une contingence par-dessus.

Q. [31] O.K.

R. Donc, cette contingence-là, je reviens au huit millions (8 M\$), vous ne trouverez pas dans le huit millions (8 M\$) cette contingence-là parce qu'elle est dans le...

Q. [32] O.K. J'avais... J'ai compris que donc ce n'est pas dans ce huit millions (8 M\$) là. Mais ce coût-

là qui a été « built-in » ailleurs, on le retrouve dans quel poste de coûts, simplement pour nous aider à comprendre? Le coût de la contingence incluse?

R. À même les prix de technologie de l'information.

Q. [33] À même les prix. O.K.

R. Oui.

Q. [34] Bon. O.K., je pense que je comprends.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Juste pour préciser peut-être, Maître Turmel. Il faut considérer, enfin nous considérons le groupe TI comme un fournisseur externe dans le fond. Et quand est venu le temps de proposer une offre de service pour ce projet-là nommément, ils ont mis des heures à pied d'oeuvre. Évidemment, ils sont assujettis à des normes internes avec leur contrôleur qui s'assure que ce qui est... ce qui est proposé au Distributeur rencontre les normes du marché et, évidemment, ils prennent une contingence là-dedans.

Donc, on prend pour acquis, enfin en prend pour acquis, il est acquis que la contingence est incluse dans les... dans les sommes d'argent prévues par le prestataire TI. Donc, il est dans le soixante-trois millions (63 M\$). Hier, je pense

qu'on avait soixante-trois millions (63 M\$) dans un tableau, là. C'est à l'intérieur, quand on dit « built-in » c'est déjà pris en compte dans... dans la prestation de service de notre fournisseur interne.

Q. [35] O.K., d'accord. Maintenant, et on en a discuté, peut-être c'est dans l'engagement, mais dites-moi si vous avez l'information. Hier, on a discuté du poste donc - charges d'exploitation et technologies de l'information comme quoi c'était constitué essentiellement de coûts de main-d'oeuvre. C'est ce qu'on a discuté hier, Monsieur. Mais dans HQD-1, Document 1, page 35, dans votre preuve, là, aux lignes 23 à 25 vous dites que ce poste inclus des frais de licences, de leur maintenance et de leur exploitation. Et on s'était questionné un peu de quoi on parlait. Est-ce que vous avez... Pourriez-vous nous donner un peu l'explication pour réconcilier un peu, là, l'affirmation de la preuve et ce que vous avez dit hier?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. C'est très minime. La partie maintenance des licences est un élément qui est très minime.

Q. [36] O.K.

R. Donc dans le soixante-trois millions (63 M\$). Si vous permettez, je vous parlais tantôt j'avais deux précisions.

Q. [37] Oui.

R. Ma première c'était ce qui est inclus dans le huit millions (8 M\$). Ma deuxième, une préoccupation que j'ai c'est qu'hier vous faisiez, vous parliez du douze pour cent (12 %), du quinze pour cent (15 %) que vous appliquez à des analyses, à des tableaux dans lesquels il y a des analyses économiques, donc il y a des dollars actualisés.

Nous, la contingence, le douze (12 %) et le quinze pour cent (15 %), a été appliquée sur les coûts du projet, donc sur les cinq ans où on réalise le projet. Donc, c'est là-dessus qu'on a calculé la contingence.

Naturellement, si vous appliquez le douze (12 %) et le quinze pour cent (15 %) sur l'analyse économique, qui est non pas sur cinq ans mais sur vingt (20) ans, avec des valeurs actualisées, naturellement, vous n'arriverez pas aux mêmes chiffres.

Donc, cette distinction-là entre le coût du projet, l'analyse financière et l'analyse économique, c'est un élément auquel on va devoir

porter une attention tout le long des questions.

Q. [38] D'accord. Je pense c'est clair ce que vous dites.

Sous la rubrique « Technologies de l'information », juste pour terminer cet aspect-là. Donc, technologies de l'information, de quelles licences parle-t-on ici, est-ce qu'on parle des licences pour le frontal, pour le MDS, de quelles licences parle-t-on ici?

R. Il y a des licences, entre autres, sur des systèmes comme les banques de données Oracle, des... d'autres données, d'autres noms techniques que je n'ai pas, que je ne me souviens pas, là.

9 h 41

Il y a effectivement des... le MDMS est là-dedans aussi, le frontal d'acquisition est là-dedans aussi. C'est des maintenances, comme on disait, ce ne sont pas... ce ne sont pas des licences, mais des maintenances de licences qu'on me disait. C'est des éléments dans l'engagement qu'on a pris hier pour le soixante-trois millions (63 M\$), c'est des éléments auxquels on va répondre.

Q. [39] O.K. Parfait. Et ma question qui suivait, vous y avez répondu, est-ce qu'il y avait des

contingences sur ces licences, tout à l'heure, vous avez répondu que « oui ». Je comprends qu'il y a des contingences dans le... c'est exact?

R. C'est « built-in », oui, c'est inclus.

Q. [40] C'est « built-in ». O.K. Et qu'également, il y avait une contingence de prévue sur le contrat avec Rogers.

R. Ce que je vous ai dit tantôt, c'est un élément dans lequel on va... on a un engagement, on va vous répondre.

Q. [41] D'accord.

R. On va le préciser.

Q. [42] O.K. Parfait. Maintenant, pour terminer sur hier, vous avez parlé à l'égard... lorsqu'on discutait du taux d'installation de Capgemini, on a parlé d'une prime au rendement. Vous en avez parlé hier et vous avez dit que donc la rémunération de Capgemini augmentait avec le taux d'installation et que l'analyse de rentabilité faisait l'hypothèse du taux d'installation le plus élevé. Quel est le taux d'installation que vous avez utilisé?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que ce qu'on disait, c'est qu'il y a une prime de rendement qui n'est pas seulement reliée au taux d'installation. Bien, de mémoire là,

ce n'est pas juste le taux d'installation, il y a également des prérequis par rapport, par exemple, le respect, qu'il n'y aura pas de plainte de clients, le respect de l'environnement du client, il y a d'autres éléments là-dedans.

Sur la question, à partir de quel pourcentage qu'on déclenche là, écoutez, je ne l'ai pas de mémoire, mais c'est dans les quatre-vingt-quatorze (94 %) et plus là, mais quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de la charge qu'on leur donne, là, quatre-vingt-quatorze (94 %) ou quatre-vingt-quinze (95 %) là. On peut le valider pour... sous toute réserve là, mais c'est dans ces eaux-là là.

Q. [43] Ça apparaît au contrat de toute manière et ce n'est pas rédigé, sauf erreur.

R. Pardon?

Q. [44] On pourra vérifier.

R. Oui, c'est ça.

Q. [45] Ce n'est pas confidentiel, ce n'est pas une information confidentielle.

R. Non, mais à ce moment-là, on pourrait le prendre là, là, le chiffre est là, je pense.

Q. [46] Excusez-moi.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. En fait, le pourcentage d'installation, c'est quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %). Dans les zones où ils sont impliqués, c'est quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %).

Q. [47] Ils doivent... le minimum pour être « payé », entre guillemets, c'est quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) comme base?

R. C'est effectivement.

Q. [48] Et si on dépasse quatre-vingt-seize (96 %), quatre-vingt-dix-sept (97 %), quatre-vingt-dix-huit (98 %), là, il peut y avoir des primes au rendement? J'imagine, ça ne dépasse pas cent pour cent (100 %) là.

R. Effectivement, c'est ça.

Q. [49] Donner son cent dix pour cent (110 %). Monsieur Gosselin me demandait, mais eu égard à l'analyse de rentabilité, quel est le taux d'installation que vous avez utilisé? Quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %), j'imagine, qui est le minimum ou vous avez utilisé cent pour cent (100 %), la fourchette maximale?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non. Hier, j'ai répondu à la question, on a mis... c'est comme s'il était super performant là, il

roule à cent pour cent (100 %).

Q. [50] Cent pour cent (100 %). O.K. Parfait. Parfait. Maintenant, je vous demanderais de prendre le tableau HQD... la pièce HQD-1, Document 1, page 27 de 38. Excusez-moi, HQD-2, Document 1, c'est la réponse aux questions de la Régie, à la page 27, HQD-2, Document 1, page 27, tableau 9.3. C'est un tableau qui montre les montants annuels de contingence en dollars courants. Vous me dites quand vous l'avez.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. À la question 9.3, Maître Turmel?

Q. [51] Oui, bien, c'est le tableau 9.3 qui apparaît là.

R. O.K. Nous l'avons.

Q. [52] O.K. Alors, dans ce tableau, on voit, sur la période deux mille onze (2011) à deux mille dix-huit (2018) et plus, les contingences prévues en dollars constants... courants, pardon, pour les investissements et les charges. La question qu'on avait, c'est peut-être un peu en lien avec ce que vous avez mentionné. Pourquoi... Bon. C'est la période deux mille onze (2011) à deux mille dix-neuf (2019) et donc il n'y a pas de contingence après deux mille dix-neuf (2019), ma première

question?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Non, ce n'est pas nécessairement ce qu'on dit. Ce qu'on dit, c'est que, dans le fonds, la demande qu'on a, c'est pour un budget de neuf cent quatre-vingt-dix-sept millions (997 M\$) et, comme gestionnaire d'un budget, on dit quelles sont les sommes qu'on a prévues à l'intérieur de ces budgets-là pour des imprévus. Et les sommes qu'on a prévues pour nous permettre de bien gérer ces budgets-là et faire face aux imprévus, ce sont les sommes qui sont là.

9 h 46

Q. [53] Et que se passe-t-il pour deux mille dix-neuf (2019) à deux mille trente et un (2031) aux fins de?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Bien, c'est la notion du budget du projet. Donc le projet est prévu sur une période de cinq ans sur lequel on a assorti certaines contingences pour les investissements et les charges. Vous comprendrez qu'après que le projet va être pleinement déployé, bien on tombe dans un mode exploitation pure, puis on va faire rouler la business sur la nouvelle réalité qui va, qui va s'appeler ce qu'on a appelé

le CEM et compagnie.

Donc ce qui est important quand on se fait dédouaner pour un projet, c'est le budget du projet lui-même. Donc chez les charges inhérentes à sa mise en place, à sa mise en oeuvre pour qu'après, on prenne un rythme de croisière au niveau d'un budget d'exploitation qui lui sera traité par ailleurs dans les... dans les dossiers tarifaires.

Q. [54] O.K. Et donc le vingt et un millions (21 M) dont on parle depuis hier, à la page HQD-1, Document 1, votre preuve, là, la contingence qui est associée, donc elle est basée, on va faire la somme sur deux mille onze (2011), deux mille dix-neuf (2019) ou deux mille onze (2011) à deux mille seize (2016)?

R. Ce que vous avez au tableau, Maître Turmel, on a de l'argent de prévu dans la contingence de deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept (2017) qui totalise vingt et un millions (21 M\$).

Q. [55] O.K. C'est ça effectivement, c'est ça vingt et un millions (21 M\$) il est là. Et le huit millions (8 M\$) que l'on voit sous la charge, c'est le même huit millions (8 M\$) en question. Mais donc, O.K., excusez-moi.

Tout à l'heure vous limitiez, vous disiez

que vous limitiez le projet sur cinq ans pour l'investissement, mais là, à l'égard du huit millions (8 M\$) on va au-delà de la période de cinq ans, soit deux mille dix-huit (2018)?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Oui, c'est qu'il y a certains frais comme des frais de relocalisation qui s'étendent effectivement au-delà de l'année du projet. Donc il y a des ressources qu'on va devoir. C'est un exemple que je vous donne là. Il y a des ressources qu'on va devoir relocaliser après l'installation des compteurs dans la dernière zone, il y a des ressources qu'on va devoir relocaliser et qui vont se relocaliser l'année, l'année suivante dans le fond.

Q. [56] Puis est-ce que c'est la même explication quand on regarde là, pour l'année deux mille quatre (2004), on voit pour les charges, une espèce de montée en puissance là, graduelle et jusque, qui atteint deux point un millions (2,1 M\$) en deux mille quinze (2015) et ensuite, il y a une chute importante à six cent mille (600 000 \$) en deux mille seize (2016) et ensuite à cent quatre-vingt-cinq (185) puis après, oups, on remonte à un million (1 M\$). Comment, comment on explique cela?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Je pense qu'il faut voir les, la première bosse, je vais l'appeler comme ça là, deux mille douze (2012) à deux mille quinze (2015) comme étant en lien direct avec le déploiement, le rythme de déploiement des compteurs.

Puis deux mille dix-huit (2018), il y a un petit plus en haut là, donc il y a plusieurs, plusieurs petites années peut-être qui s'additionnent pour donner un million (1 M\$) sur les éléments dont faisaient mention monsieur Graveline.

Donc c'est vraiment pour terminer le projet au sens les dépenses inhérentes à sa mise en oeuvre qui ne seront pas récurrentes plus tard.

Q. [57] O.K. Donc si on se résume, donc pour le un million (1 M\$) sous deux mille dix-huit (2018), vous estimez à un million (1 M\$) jusqu'en deux mille trente et un (2031) presque?

R. Pas nécessairement deux mille trente et un (2031), c'est probablement dix-huit (18), dix-neuf (19), vingt (20) là, juste le temps de terminer, je dis deux ou trois max, terminer les, notamment les relocalisations ou d'autres dépenses de finalisation de projet lui-même.

Q. [58] O.K. Et tout à l'heure on a parlé des contingences « built-in » en TI, quel est le pourcentage que vous utilisez? On a parlé de douze ou quinze pour cent (15 %), est-ce que c'est douze ou quinze pour cent (15 %) également?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. On va dans le fond dans l'engagement qu'on a pris hier, on va vous préciser quels sont les taux qui ont été utilisés.

Q. [59] Parfait. O.K. Alors je vais donc maintenant, reprenez si vous voulez le tableau de base, le scénario IMA, HQD-3, Document 2, Annexe A, le tableau avec lequel on travaillait hier. Donc si on regarde les rubriques, nous sommes, j'essaie de terminer les rubriques qu'il me manquait à finir hier.

« Relocalisation des ressources », et là, je vous demanderais donc sur la base de cette question, de ce point-là, d'aller chercher à la pièce HQD-2, Document 1, Annexe C, donc c'est en annexe là des réponses aux questions de la Régie, le tableau « Relocalisation des ressources ». Donc c'est HQD-2, Document 1, Annexe C.

Où on compare finalement, on fait, on fait une nouvelle analyse de sensibilité relative au

fait que ça prendrait plus de temps pour les coûts de relocalisation d'un employé. On passe dans le scénario initial, on prenait une optique de six mois en zone urbaine, douze mois - semi-urbaine et vingt-quatre (24) mois - rurale.

Dans l'analyse de sensibilité qui vous était demandée et qui est produite, on fait l'hypothèse que la période de relocalisation dans le foyer serait de vingt-quatre (24) mois. Vous avez donc cette information devant vous.

9 h 52

La question qu'on se posait c'est pourquoi ce changement d'hypothèse-là a-t-il si peu d'impact en deux mille treize (2013)? Quand on regarde sept millions et quelque pour deux mille treize (2013), et sept millions sept cent mille (7 700 000) pour deux mille treize (2013) pour le vingt-quatre (24) mois, et pourtant dans les autres années, on voit vraiment une très forte variabilité.

R. Dans les premières années vous comprendrez qu'on est dans des... dans des endroits plus urbains, donc où le bassin de relocalisation est plus important. Remarquez qu'à la lumière des informations qu'on a, une relocalisation de vingt-quatre (24) mois est peu probable quand on regarde

justement l'évolution du nombre d'employés temporaires qu'on a par rapport aux employés permanents. Le pourcentage des employés temporaires est plus important que prévu, donc les hypothèses auxquelles on va arriver devraient être beaucoup plus favorables et non pas défavorables, comme on voit ici.

M. GEORGES ABIAD :

R. Si vous me permettez, c'est en deux mille... entre... c'est bien votre question c'est deux mille treize (2013), par rapport à deux mille treize (2013), hein! c'est ça...

Q. [60] Oui, c'est ça, dans les deux scénarios.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Ça va, c'est parce qu'il y avait une interrogation...

Q. [61] O.K., parfait, d'accord.

R. ... sur l'ensemble de l'oeuvre, là.

Q. [62] Mais donc je n'ai pas entendu la réponse à la... au fait que ça ne varie pas en deux mille treize (2013). Ça veut dire que ça peut être... ça peut être lié au fait que c'est urbain, mais est-ce que c'est la seule explication ou c'est l'explication?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Oui, c'est la principale explication.

Q. [63] Et la contingence qui est appliquée à cet item, relocalisation des ressources, est-ce qu'elle s'applique sur l'ensemble des coûts de relocalisation ou il y en a où il y a des charges là-dedans qui ne sont pas soumises? Est-ce qu'il y...

R. Ça s'applique sur l'ensemble des coûts.

Q. [64] O.K. Parfait. Donc si on calcule, et je pense qu'on... je ne suis sûr si on en a parlé hier, on utilise le taux de douze pour cent (12 %) et ça veut dire sur trente point six millions (30,6 M\$) en dollars de deux mille onze (2011) il y aurait trois point trois millions (3,3 M\$) de contingence environ pour cet aspect de relocalisation. Est-ce qu'on... c'est un ordre de grandeur qui vous apparaît acceptable?

R. Oui, c'est un ordre de grandeur qui est plausible, comme je disais, qu'on va vous confirmer aussi dans l'engagement.

Q. [65] Parfait, O.K., excellent. Allons maintenant à activité de relève, j'accélère. Dans l'activité de relève vous n'avez pas prévu de contingence, je comprends. Pourquoi ne pas en avoir prévue? Par

exemple, s'il y a un retard dans l'installation des compteurs ça ne peut pas avoir un effet d'augmenter la nécessité de travailleurs d'aller faire la relève?

- R. Effectivement. Ici, ce qu'on a ce sont des coûts qui sont connus, c'est notre activité de base aujourd'hui, donc c'est des coûts qui sont connus, ce ne sont pas des coûts... c'est un... c'est des... c'est un budget qui est connu aujourd'hui, donc qui va, à la lumière justement du... de l'installation des compteurs, le nombre de releveurs va diminuer tranquillement et c'est ce qu'on voit ici.
- Q. [66] Non, ça je comprends mais ma question, peut-être je me suis mal exprimé, si... puis ça arrive des retards pour des bonnes ou des mauvaises raisons, si le projet prend du retard, donc... et nécessite le maintien d'employés qui vont faire la relève, ce sont des coûts additionnels que vous n'avez... bien, ça pourrait être des coûts additionnels qui pourraient être mis dans un coût de contingence, est-ce que vous auriez pu faire ça? Ça n'apparaît pas logique?
- R. Ce que ça va avoir comme impact, dans le fond, c'est l'économie va arriver quand même, mais elle

va arriver dans quelques mois plus tard ou une année plus tard, mais l'économie va arriver quand même.

Q. [67] Mais vous êtes d'accord avec moi qu'il y aurait un impact sur... s'il y a des retards puis il y a des releveurs qui, au lieu d'en mettre à pied trois cents (300) ou quatre cents (400), je n'ai pas les chiffres, là, mais qu'on les maintient en poste, il y a un impact sur le coût?

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais là vous parlez d'un scénario, ce n'est plus une contingence, là, trois cents (300), quatre cents (400), vous parlez d'un scénario...

Q. [68] Bien...

R. ... un scénario désastre, là.

Q. [69] Bien, non... bien... contingence...

R. On peut doubler le budget qui est ici, là...

Q. [70] Oui.

R. ... dans le fond, là, si on veut prendre des budgets désastres, là.

Q. [71] Pas un budget désastre...

R. Ici ce qu'on dit... mais non, vous parlez de trois cents (300), quatre cents (400). L'idée dans ces... mais ce n'est pas... ce n'est pas de ne pas avoir regardé ça, c'est qu'on se fie sur notre propre

expérience là-dedans, on se fie sur comment... la façon dont les compteurs sont déployés

9 h 57

Puis la réponse à votre question, dans le fond c'est qu'on est confiant que ce qu'on a mis comme technologie en place, avec le nombre de mois qu'il reste pour relocaliser les releveurs, de six mois à douze (12) mois à vingt-quatre (24) mois, intrinsèque à ce chiffre et le nombre de mois il y en a une contingence.

Parce que, dans le fond, qu'on ait coupé le poste ou qu'il reste pendant six mois ou douze (12) mois avant de le relocaliser, il est pris en... il est absorbé à même le trente millions (30 M\$) qui est dans le... dans l'élément de relocalisation, là.

Q. [72] O.K.

R. Vous comprenez? Ce que je veux dire ça peut être... c'est... ce n'est pas comme on coupe, on installe un compteur et le poste est coupé le lendemain, là. Il y a quand même des... des... des mois qui sont là avec des budgets à part.

Q. [73] O.K. Donc, la question venait simplement du fait que vous êtes prudent de mettre de la contingence à plusieurs endroits, ce qui est bien.

Parfois on la voit, parfois elle est « built-in ».
Et là, ici, vous n'en mettez pas. Alors la question
c'est pourquoi vous n'en mettez pas? En tout
cohérence avec...

R. Oui.

Q. [74] ... avec la prudence que vous avez ailleurs,
vous êtes prudent partout sauf là.

R. Oui. La contingence de la façon qu'on l'a... on l'a
travaillée chez nous, et monsieur Graveline pourra
en dire davantage puisqu'il a été... c'est le
responsable du bureau de projet. C'est fonctionnel,
c'est en fonction du risque. Dans le fond il y a
deux axes pour identifier un... un risque : sa
probabilité que ça arrive et son impact lorsque
cette probabilité se produit.

Donc, nous avons tout un programme, tout un
système qu'on a mis en place avec les probabilités
que ça arrive. Donc, plus c'est faible plus la
contingence reliée ou le besoin de mettre une
contingence à ça est moindre. Et lorsque ça arrive,
il y a son impact, là. Donc, il y a tout un modèle
qu'on a mis en place.

Et à ce stade... Et compte tenu d'où est
rendue la technologie, compte tenu qu'il y a des...
qu'on sait que ça fonctionne, compte tenu de

plusieurs éléments en termes technologiques et le fait qu'on a la relocalisation, le budget de six, douze (12) et vingt-quatre (24) mois, nous avons jugé que ce qu'on a mis en place avec ces six, douze (12) et vingt-quatre (24) mois, et le fait qu'il y a beaucoup de releveurs qui sont devenus temporaires, là, les postes, on a jugé que ce n'était pas un risque pour lequel on mettrait de la contingence.

Q. [75] O.K. Parfait.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Je pourrais peut-être même rajouter, Maître Turmel, il ne faut pas tomber non plus dans le double comptage, là. Le but de l'argent qu'on a mis pour la relocalisation, c'est à partir du principe des gens qu'il faut les bouger.

Ce que vous proposez c'est si jamais les releveurs ne partent pas, bien, ça va coûter moins cher en relocalisation.

Q. [76] Non, je ne propose pas ça. Simplement, je...

R. Non, mais ce que je veux dire c'est que ce n'est pas pour rien qu'on a mis de l'argent pour un acte, dans le sens que si ça ne se produit pas, bien, cet argent-là ne sera pas nécessairement dépensé.

Q. [77] O.K. Merci. Allons au dernier item « Réduction

de coûts et revenus » qui est un item important, là, du grand tableau. Je vous demanderais à cet égard de prendre la pièce HQD-4, Document 1 page 12, question... demande de renseignements numéro 2 de la Régie, ce qui est le tableau 7.1-B. HQD-4, Document 1, page 12, le tableau 7.1-B.

Ce tableau présente... est intitulé « Réduction de coûts et revenus » le grand titre, et le titre il est intitulé « Réduction de coûts et revenus - Période 2012-2031 en M\$ actualisés », ou en milliers de dollars. Je comprends que quelqu'un qui lit ce tableau comprend que la... le total de cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$), c'est cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$) de revenus requis en moins quand on parle globalement, là, qui seront nécessaires. Donc, si on regarde isolément que cet aspect-là, c'est à partir de ça que vous en tirez le fait que le projet est... est profitable? C'est correct de dire cela?

R. Bien, c'est une des composantes...

Q. [78] Oui, une des composantes.

R. ... des bénéfiques qu'on tire du projet.

Q. [79] O.K.

R. C'est l'interruption et la remise en service à

distance, c'est les activités clientèle et mise en conformité qui comptent pour cent vingt-quatre millions de dollars (124 M\$) actualisés dans l'économie du projet.

Q. [80] Parfait. Mais dans ce... quand on regarde ce tableau-là, évidemment, on a un amalgame de quatre-vingt-seize millions (96 M\$), entre guillemets, d'économie. Mais on ne sait pas dans le quatre-vingt-seize millions (96 M\$) la portion qui est relative aux réductions de coûts et la portion qui est relative au... à l'accroissement des revenus ou à la réduction des revenus.

M. GEORGES ABIAD :

R. Le poste, Maître Turmel, qui est relié à interruption-remise de service à distance...

Q. [81] Oui.

R. Ça c'est des réductions de coûts.

Q. [82] Oui.

R. Parce que c'est composé principalement de postes d'agents de service, là, qui vont être coupés.

Q. [83] O.K.

R. L'activité clientèle c'est également des préposés du service à la clientèle qui... qui sont dédiés à répondre des fois à des appels compte tenu des estimés des factures. On a estimé que le nombre

d'appels à ce niveau-là va diminuer, donc ça c'est du personnel à ce niveau-là.

10 h 02

La mise en conformité, ça, c'est des... donc c'est deux poste en premier, c'est des réductions de coûts. Cependant, la mise en conformité, c'est une augmentation de revenus puisque la mise en conformité, ce que ça va faire, c'est que là où il y avait, par exemple, de la subtilisation qui se faisait, bien, on va le corriger parce que là, on refait... on refait le parc au complet là, donc on va identifier ces endroits-là où il y avait de la... où il y avait, entre autres, de la subtilisation. Je ne sais pas s'il y a d'autres choses là-dedans. Monsieur Graveline peut compléter. Mais, moi, ce qui a été dominant dans la mise en conformité, c'est de mettre en conformité l'installation puis corriger la situation. Ça, ça peut agir sur les revenus puisque ce sont des kilowattheures que présentement le monde ne paie pas pour.

Q. [84] O.K. Mais, donc pour la première rubrique « Interruption et remise de service à distance », si je vous demandais, par exemple, de détailler dans le quatre-vingt-seize millions (96 M\$) ce qui

vient de la portion réduction de coûts, ce serait quatre-vingt-seize point un millions (96,1 M\$) et il y aurait zéro revenu si on détaillait les revenus à côté.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Effectivement, c'est réduction de coûts.

Q. [85] O.K. Parce que j'allais vous demander un engagement de détailler le quatre-vingt-seize millions (96 M\$), mais si vous me dites que, si on fait une colonne puis le quatre-vingt-seize millions (96 M\$) est réellement et complètement une réduction de coûts, parfait, je prends ce que vous me dites. C'est la même chose pour « activités à la clientèle »...

R. Oui.

Q. [86] ... qui est pleinement dix-sept point quatre millions (17,4 M\$) de réduction revenu. Et « mise en conformité » donc un accroissement des revenus. Maintenant, ce quatre-vingt-seize millions-là (96 M\$) de réduction, vous l'avez basé sur les frais relatifs à l'interruption et à la remise en service que l'on retrouve actuellement dans les tarifs actuels?

R. En fait, ça a été les hypothèses sous-jacentes à ce calcul-là. Premièrement, on a identifié qu'est-ce

qu'un installateur pouvait détecter en changeant le compteur comme méthode de subtilisation, par la suite... Excusez, interruption... remise. O.K. Excusez-moi. Interruption et remise en service, ce ne sont que des salaires, des salaires et tous les coûts afférents aux employés qui sont affectés présentement aux interruptions.

Q. [87] O.K. Donc, la base de calcul là, pour arriver à quatre-vingt-seize millions (96 M\$), moi, j'aurais pensé que ça aurait... vous auriez dit, bon, il y a X milliers d'interruptions sur une base annuelle, fois le coût associé d'employés qui va nous donner quatre-vingt-seize millions (96 M\$). Est-ce que c'est ça que...

R. Non, on n'a pas passé par une autre hypothèse. Dans le fond, on est passé par les coûts directs qu'on connaissait qui est le coût de la main-d'oeuvre.

Q. [88] Le coût de la main-d'oeuvre.

R. Qu'on connaît déjà, qu'on a dans nos livres, à l'heure actuelle.

Q. [89] O.K. Le coût de la main-d'oeuvre à chaque année pour... qui aurait fait l'interruption, par ailleurs, qui ne la fera plus, c'est la base de travail.

M. GEORGES ABIAD :

R. Juste préciser, on parle ici vraiment des agents de service en termes de... je pense qu'on les appelle comme ça, les agents de service, c'est le personnel qui va sur place pour déconnecter le client ou retourne sur place pour reconnecter le service.

O.K. Compte tenu, comme on l'a déjà mentionné, nous ne revisitons pas tout le processus administratif en arrière de tout ça, c'est-à-dire on ne revisite pas le processus actuel avant d'arriver à déclencher la décision de déconnecter, par exemple, débrancher un service. Nous n'avons pas pris rien dans ce processus-là parce que ça demeure le même. Envoyer des lettres au client, retourner les appels, rappeler le client, prendre entente avec lui, tout ça peut prendre un an là, avant d'arriver à la décision de débrancher le service. Nous, on a focussé ici, on a précisé seulement au moment que la décision est prise.

Q. [90] Le dernier geste là.

R. Le dernier geste, au lieu d'envoyer une personne, cette personne-là, combien de personnes ça fait par année, tout ça, on a... le service de recouvrement nous a fait son analyse. Ils nous ont présenté leur efficience reliée à ça.

Q. [91] O.K. Et ce dernier geste-là, je comprends que vous ne changez pas le processus, mais ce dernier geste-là de dire, O.K., on va mettre la... on va penser interrompre...

R. Débrancher le service.

Q. [92]... c'est quoi? C'est sur la base de cinquante-cinq... Combien de milliers d'interruptions par année?

R. Tout est basé sur selon... dans le fond, la même façon que c'est réparti par année, ça dépend de quelle zone, ainsi de suite. Donc, ce n'est pas le nombre par année, c'est plutôt où on commence le service, zone 1, dans quels endroits qu'il y a le plus d'interruptions. Vous savez, ils ont fait toute une planification par rapport à ça. Donc, ils se sont basés sur le fait que, bon, bien, dans la zone 1, une fois que Montréal est complétée, par exemple, l'île de Montréal, combien j'en faisais historiquement de débranchements de service, combien de personnes ça impliquait pour aller sur place. C'est cet exercice-là qui a été vraiment fait.

Q. [93] O.K. Je comprends donc que vous avez quand même utilisé... vous n'avez pas lancé un chiffre théorique, vous avez utilisé votre connaissance des

interruptions annuelles, hein, c'est ça. Et globalement, pour la zone 1, bien, si pour le Québec on disait cinquante-cinq mille (55 000) l'an passé, j'utilise ce chiffre-là que j'ai entendu, il y en a probablement, quoi, un pourcentage pour la zone 1, un pourcentage pour la zone 2, vous avez utilisé ces données-là?

10 h 08

R. Si c'est ça le principe, tout à fait, c'est comme ça...

Q. [94] O.K.

R. ... on a suivi, dans le fond c'est notre, prenez notre historique là-dedans et on a suivi, on a suivi ça.

Q. [95] O.K. Et les, O.K., parfait, c'est correct.

Bien pour terminer la discussion là-dessus. Pouvez-vous nous donner peut-être pour arriver à quatre-vingt-seize millions (96 M\$) quel est le, le chiffre que vous avez utilisé? Donc combien de milliers de, d'interruptions, si c'est cinquante (50) ou cinquante-cinq mille (55 000)?

R. Regardez, on n'a pas pris le nombre d'interruptions. On recommence. On n'a pas pris le nombre d'interruptions, on n'a pas pris le cinquante-cinq mille (55 000). Ce qu'on a dit, on a

fait une adéquation entre la réduction de la charge de travail dans une zone reliée au déplacement pour aller réduire, débrancher un service.

C'est-à-dire on a dit aujourd'hui dans une année à Montréal, par exemple, l'île de Montréal, je fais tant de, il y a tant de déplacements des agents de service pour débrancher un service ou rebrancher un service. Puis une fois que l'île de Montréal est rendue avec la nouvelle génération, je n'ai plus besoin de me déplacer à quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix-huit pour cent (96-98 %) du temps, parce qu'il y a toujours une marge qu'on garde au cas où qu'il arrive quelque chose. C'est cette évaluation qui a été faite là. Vous comprenez, c'est cette évaluation-là qui a été faite.

Q. [96] Bon, d'accord. C'est clair. Mais en même temps vous avez quand même utilisé pour Montréal, vous venez de dire un montant, dix mille (10 000), vingt mille (20 000)?

R. Le nombre, le nombre, vous voulez savoir le nombre de débranchements et rebranchements qu'on fait par année, par exemple.

Q. [97] Non, que vous avez utilisé simplement pour arriver, je comprends que vous faites un adéquation

là, vous avez utilisé quand même des données chiffrées là, pour arriver à un montant. Simplement avoir ces chiffres-là pour les valider? O.K. Donc fournir finalement le détail du calcul comme engagement 52, le détail du calcul du quatre-vingt-seize millions (96 M\$) en interruptions et remises, les données utilisées pour arriver à ce montant.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je m'interroge, là, peut-être que Maître Turmel peut l'indiquer de vraiment ce que ça va donner. Je pense que toute l'explication rationnelle est bien, bien expliquée par le panel, la façon dont ils ont établi ce scénario-là. S'il faut qu'à chaque fois pour chacun des chiffres aller aux données de base sans même qu'il y ait quoi que ce soit qui suggère qu'il y ait le moindre élément qui soit inexact là.

Je peux vous dire qu'on commence à empiéter considérablement sur le temps qui était annoncé. Ça devient inquiétant au niveau des, au niveau des délais. Alors ce n'est pas pour vouloir bloquer des choses ou quoi que ce soit, mais il y a des démarches qui me semblent inutiles là, dans les circonstances.

Alors, par ailleurs, s'il y a un objectif particulier, une raison, je l'invite à l'expliquer,

mais sans ça il me semble qu'on a fait que multiplier les demandes qui ultimement n'apportent rien là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Alors, Monsieur le président, dans le règlement que vous devez appliquer dans le présent dossier, les coûts sont l'élément central. Depuis hier, on cherche des explications sur les coûts. Ce matin ce n'est pas le moindre des coûts, c'est le coeur même du dossier.

Je n'en suis pas dans les milliers de dollars près, là. Je veux simplement comprendre sur la base d'une des deux fonctionnalités qui sera utilisée, on nous dit quatre-vingt-seize millions (96 M\$). Nous on cherche simplement à savoir si le projet a été surévalué ou mal évalué ou sous-évalué et on pense que ça peut nous aider.

LE PRÉSIDENT :

Oui, d'ailleurs, ça part d'une question de la Régie qui avait demandé...

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... d'expliquer ça les bénéfices. Bon là, on dit qu'il y a un bénéfice de quatre-vingt-seize

millions de dollars (96 M\$) qui est expliqué, là.

Je pense qu'on a passé beaucoup de temps depuis une semaine et demie à parler de choses plus secondaires que ça.

Alors là, on est finalement, à ma grande, à ma grande joie, au coeur de l'analyse économique que fait la Régie, là. Bon c'est un montant important. Si vous êtes capable de le ventiler un peu plus, mais il ne faudrait pas évidemment le commentaire de maître Hogue, je veux dire, c'est, il y en a beaucoup.

Tu sais la Régie a posé la question, elle a eu la réponse. Elle n'a pas jugé bon d'aller dans ce niveau de détail. Mais je peux comprendre que vous avez un objectif en tête, vous voulez faire une démonstration.

Allons-y avec ça, mais faites attention parce que écoutez, moi je suis disponible jusqu'à cet été, mais je veux dire. Ça va.

Me ANDRÉ TURMEL :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est un processus assez dispendieux qui se passe ici là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Oui, ce sont tous les consommateurs qui paient,
Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Alors, mais en tout ças, pour ce montant-
là qui est quand même plus substantiel, alors
l'engagement, voulez-vous le, c'est de ventiler en
fait ce montant-là.

Me ANDRÉ TURMEL :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Comment ça a été calculé le bénéfice de quatre-
vingt-seize millions (96 M\$).

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [98] C'est l'engagement 53, Madame la greffière?
52, bien ventiler et donner les chiffres, les
données à la base des calculs au tableau R-7.1.b
pour le quatre-vingt-seize point un millions
(96,1 M\$).

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Ça sera fait, Maître Turmel.

Q. [99] Parfait. Merci.

E-52 (HQD) : Ventiler et donner les chiffres, les
données à la base des calculs au

tableau R-7.1.b pour le quatre-vingt-
seize point un millions (96,1 M\$)
(demandé par la FCEI)

10 h 13

Bon. Et, là, je termine. Non, je ne pense pas avoir... je n'ai pas beaucoup d'engagements, je n'ai pas d'autres engagements à demander chiffrés. À l'égard de cet item « réduction de coûts et revenus », je pose la question, j'ai une idée de la réponse que vous allez me donner, mais je ne suis pas sûr encore de bien saisir, vous n'avez pas prévu de contingence pour cet item « réduction de coûts et revenus »? Encore là, s'il y a un retard dans l'installation générale, on a déjà vu le programme SAP chez Hydro-Québec, il y a eu du retard, ça arrive ces choses-là. Ça arrive même souvent en général. Je ne sais pas chez vous, mais on voit ça souvent dans les entreprises. Mais s'il y a un retard dans l'installation des compteurs, ça va nécessairement y avoir un impact sur la réduction des coûts estimés dans le projet et les revenus en conséquence. Ça m'apparaît évident. Est-ce que je me trompe?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Non, effectivement, les coûts globaux vont quand même être récupérés, mais ça va être retardé dans le temps simplement.

Q. [100] Mais quand vous dites, les coûts globaux seront les mêmes dans le temps, tout ce qui se retarde, tout ce qui prend du retard habituellement coûte cher, en intérêts sur les prêts, et tout ça, est-ce que ça ne vaut pas la peine quand même de... ça ne vaudrait pas la peine de prévoir à cet égard-là... Je comprends, vous pouvez me dire, oui, c'est retardé, mais ça va être le même projet. Moi, je vous sou mets que, parfois, avec du retard, on peut avoir des coûts inhérents au retard. Est-ce que ça ne vaudra pas la peine d'en prendre une contingence à cet égard-là?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire que, là, on facture. Vous savez, on a l'opportunité ici de présenter un projet ou une technologie qui fait le travail déjà. Vous comprenez. Ce n'est pas... On n'arrive pas ici demander un projet, puis on vous dit, on va le développer, là, croyez-nous, ça va marcher, puis on va ... Là, là, on vous dépose quelque chose ici, là, avec laquelle nous facturons déjà, là. Ça,

c'était essentiel dans notre gestion de risque, très important dans la gestion de risque. On voulait développer, valider, confirmer, facturer. Ça marche de bout en bout. Tout fonctionne, là. Donc, on s'en vient dire, on est prêt, là, on va déployer.

Alors donc, oui, Maître Turmel, vous avez raison qu'il peut y avoir des retards. On comprend ça. Des contingences qui sont mises un peu partout sont là, mais c'est un retard compte tenu de ce que je viens de vous dire, au niveau qu'on est en train de vous déposer ici une technologie qui fonctionne. Et ce n'est pas un développement « in house », là, Hydro-Québec qui doit développer. C'est une technologie reconnue, qui fonctionne ailleurs, des millions de compteurs ailleurs. Donc, on a... Pour nous, en tout cas, Hydro-Québec, on a ce privilège d'avoir un dossier qu'on dépose où ça marche déjà, là. On vous demande juste : On peut-tu déployer les compteurs, là? C'est ça qu'on parle.

Donc, la probabilité que ça arrive dans ce contexte-là, c'est quand même un nouveau contexte. Ce n'est pas à tous les jours qu'on voit cette opportunité-là de se présenter. Donc, on ne peut pas appliquer les mêmes, le même type de

raisonnement par rapport à ça. Ça, c'est notre position par rapport à pourquoi on n'a pas mis ça là-dedans.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Je me permettrais, Maître Turmel, de compléter avec le même commentaire que tout à l'heure. S'il y a un retard dans l'installation des compteurs, vous allez voir vos dollars se tasser au niveau des investissements du projet, on ne va pas dépenser puisqu'on sera en retard. Conséquemment, on va se tasser aussi au niveau des revenus. Ça vient ensemble. Il faut que tout soit cohérent, là. On ne dépense pas. On n'a pas de revenus.

Q. [101] O.K. Maintenant, je vais aborder l'« opting out » à moins que... Dans l'« opting out », en ayant en tête ce que monsieur le président nous a indiqué, mais quand même, c'est un volet du dossier... S'il advenait que la... Bien, évidemment, quand on présente un dossier d'investissement, c'est le dossier tel quel, hein, que l'on étudie, mais parfois, à la Régie, la Régie parfois pose à HQ, elle dit : Voici votre projet, si votre demande est rejetée, quel est l'impact? Et, moi, je posais la question : S'il advenait que la Régie refuse la proposition dans 3788 de

tarifer, comment la rentabilité du projet serait-elle affectée? Donc, prenons pour acquis

l'hypothèse suivante, la Régie décide de refuser les frais, mais les gens, par ailleurs, peuvent se débrancher, il y aura un impact, j'imagine, quel serait-il?

10 h 18

M. GEORGES ABIAD :

R. Vous voulez dire que, mettons l'option de retrait...

Q. [102] Oui.

R. ... et il existe, sans frais à payer par le client payeur, c'est ça que vous voulez dire?

Q. [103] On a calculé que, Monsieur Abiad, et sur la base de... que... d'environ trois... quatre-vingt-deux (82)... environ, je dirais, là, pour faire une histoire courte, là, nos chiffres nous disent qu'environ le coût de « l'opting out » c'est environ cent quatre-vingt millions de dollars (180 M \$) s'il n'y a pas de tarif pour le supporter.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Basé sur quoi, là, vous pouvez avoir calculé ça, mais peut-être...

Me ANDRÉ TURMEL :

Bien, si vous me permettez...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

... indiquer sur quelle base.

Me ANDRÉ TURMEL :

Q. [104] ... de continuer. On a fait un calcul simplement, donc l'installation et le traitement de la demande, bon, quatre-vingt-deux dollars (82 \$) fois trente-huit mille (38 000) compteurs qui seraient mis en retrait, ça nous donne trois point sept millions de dollars (3,7 M\$), des coûts de relève de sept point huit millions de dollars (7,8 M\$) par année sur la base du dossier 3788, coût de branchement, débranchement, un million de dollars (1 M\$) par an sur la base du dossier 3788, et sur vingt (20) ans on... la somme de sept point huit (7,8) plus un ça fait neuf point... huit point huit (8,8) fois vingt (20) ans, plus trois point sept millions de dollars (3,7 M \$), calcul d'économiste, nous donne cent quatre-vingt millions de dollars (180 M\$).

Le chiffre n'est pas important, je ne vous demande pas de confirmer si c'est cent soixante (160) ou deux cents (200), mais il y a nécessairement un impact s'il n'y a pas de tarif

pour le supporter. Alors ma question c'est, dans cette hypothèse-là, si 3788 refuse la proposition tarifaire telle que déposée comment la rentabilité du projet serait-elle affectée puisqu'elle serait affectée si on le prend exactement comme c'est là, là.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Bien, si la Régie en décidait ainsi, probablement que votre propos est correct puis ce que ça... ce que ça me dit, moi, c'est que ce sera refile à l'ensemble de la clientèle.

Q. [105] Oui, c'est ça, c'est ce que j'ai compris.
Donc...

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

Et ce n'est pas la pratique qui est observée, là, ailleurs en Amérique du Nord où cette option-là « d'opting out » ou l'option de retrait a été autorisée. Le principe qui se dégage de tout ce qu'on a analysé, c'est que c'est l'utilisateur payeur, alors on a bon espoir que la Régie accueille notre demande et on a fait une proposition également. Vous vous souviendrez que si la Régie souhaite assurer la cohérence entre les deux dossiers, bien, elle le fera, elle pourra rendre sa décision en même temps.

Q. [106] Et si par ailleurs, puis j'essaie juste de comprendre comment HQ, parce que c'est un projet important, là, bon, la Régie rejetant cette demande-là, par ailleurs est-ce que vous pourriez revenir à la Régie pour finalement modifier le projet et ne pas... ne plus permettre « l'opting out », est-ce que c'est envisagé ça?

M. GEORGES ABIAD :

R. Il y a tellement d'hypothèses dans ce que vous apportez. Le projet qu'on a déposé ce n'est pas ça. Écoutez, c'est... on a regardé, on a fait nos devoirs, on a regardé toutes les options. Et le projet qui est devant nous ici c'est un projet qui va générer des bénéfices puis qui est rentable pour l'ensemble de la clientèle qui veut assurer la pérennité, tel qu'il est présenté actuellement avec tous les avantages que ça va présenter potentiellement d'être engagé dans le vingt et unième siècle au niveau technologique.

Pour pouvoir assurer ce bénéfice-là et ne pas le mettre en péril, tout en respectant, comme j'ai dit hier, les préoccupations de certains de nos clients, nous avons déposé un plan de... tel que vous l'avez, là, dans l'autre... dans l'autre dossier qui est l'option de retrait qui, nous

pensons que s'il est accepté tel qu'il est déposé,
va préserver les bénéfices de ce projet-ci,
répondre à certaines préoccupations des clients
tout en ayant ce qu'on veut... ce qu'on veut
réussir à faire, là. C'est ça le projet qui est
devant nous, là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Puis je compléterais en mentionnant que pourquoi on
a bon espoir que ce soit autorisé, là, les frais,
c'est qu'ils découlent des principes mêmes qui sont
déjà autorisés dans les conditions de service du
distributeur. Alors on a simplement extrapolé ça à
l'option de retrait. Alors on a bon espoir que la
Régie fera suite à notre demande, mais on verra.

Q. [107] Parfait, merci.

Merci, Monsieur le Président, nous avons terminé.

10 h 24

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Turmel. Alors on est rendu à l'Option
consommateurs, Maître David.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC DAVID :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour au Panel.

Je serai relativement bref, Monsieur le Régisseur.

Il y a déjà plusieurs questions qui ont été

abordées par maître Turmel, donc je n'ai pas

l'intention d'y revenir inutilement.

J'allais commencer avec deux questions d'intendance, Monsieur le Régisseur, concernant des engagements que j'aimerais formaliser. Donc, si madame la greffière pouvait les noter, les numéroter. Donc, c'étaient des questions que j'avais déjà soulevées avec le panel 1 et ça concernait les fenêtres d'opportunités qu'invoquait Hydro-Québec pour justifier le « timing » de la demande qui est quand même une question importante.

Donc, j'avais posé la question concernant la pièce HQD-6, Document 1. On est aux pages 6 et 7. Donc, quant à la page 6 où on a un tableau qui démontre l'évolution du prix des compteurs de deux mille cinq (2005) à deux mille neuf (2009), j'aimerais un engagement de soumettre un tableau identique ou similaire, mais qui va jusqu'en deux mille douze (2012). Je sais que monsieur Abiad a témoigné à l'effet que le prix s'était stabilisé à cent dollars (100 \$), mais j'aimerais ça quand même que le graphique soit déposé au dossier de la Régie. Donc, ça serait...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais l'info a été donnée, là. De créer un tableau alors que l'information a été donnée que le prix

est stable, encore là, on vient juste ajouter, là. Vous savez, on est rendu à peu près à soixante (60) engagements. Il faut travailler en même temps que les audiences ont lieu. Quand c'est utile je comprends, mais quand ça ne fait que venir mettre dans un tableau l'information qui a déjà été communiquée et qui est simple, ça me semble inutile.

LE PRÉSIDENT :

Q. [108] Monsieur Abiad, est-ce que je comprends que si vous faisiez votre tableau, là, deux mille neuf (2009), et on est à la ligne 100, deux mille dix (2010) ça serait la même ligne?

M. GEORGES ABIAD :

R. Ça serait une ligne continue jusqu'en deux mille douze (2012).

Q. [109] Non, je pense c'est assez clair, là.

Me ÉRIC DAVID :

D'accord. Ça va. C'est juste que, honnêtement, je suis un peu surpris qu'on vous soumet un tableau qui arrête en deux mille neuf (2009) alors qu'il est tout à fait pertinent pour la Régie d'avoir un tableau qui va jusqu'en deux mille douze (2012).

LE PRÉSIDENT :

Bien.

Me ÉRIC DAVID :

C'est la seule chose que je souligne.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais ça a été précisé dans la réponse.

Me ÉRIC DAVID :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

Me ÉRIC DAVID :

Quant à la page 7, donc c'est la fenêtre d'opportunité liée aux retraites et aux coûts donc des employés. Là, encore, j'avais... monsieur Richard avait pris l'engagement, donc c'est le dix-neuf (19) mars, page 157, de fournir une extrapolation dans le futur, donc qui va au-delà de deux mille douze (2012), pour que la Régie soit en mesure d'évaluer cette fenêtre-là, est-ce qu'elle est vraiment temporaire ou est-ce qu'elle va durer un certain temps, et caetera. Ça revient encore à une question de « timing ». Monsieur Richard s'est engagé à la fournir.

Donc, ce que je demanderais c'est que ce tableau-là soit continué jusqu'en deux mille dix-sept (2017), donc pour couvrir la période jusqu'à la fin des déploiements. Donc, ça donnerait un cinq

ans d'extrapolation afin de permettre à la Régie de plus justement évaluer cette fenêtre d'opportunité.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On a fourni, je pense, déjà quelque chose comme engagement. Est-ce que ça vous en avez eu connaissance?

Me ÉRIC DAVID :

Non, il n'y a pas eu... Je crois que maître Tremblay est venu nous voir pour nous indiquer un autre tableau qui était déjà en preuve. Mon analyste me dit que ça... ça ne répond pas à ces informations-là. On en a parlé.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Regardez, on va prendre l'engagement. On va regarder de nouveau pour voir si on peut avoir l'information. Oui, on fait référence au tableau 2 « Nombre de postes touchés par le projet » et on a « Nombre d'employés permanents à relocaliser entre 2012 et 2017 ». C'est au document HQD-4, Document 13, c'est à la page 8. Alors on l'a jusqu'en deux mille douze (2012) puis ensuite de deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept (2017). Ça fait que je ne sais pas si vous voulez quelque chose de plus que ça. Peut-être être précis au niveau de votre demande parce que...

10 h 28

LE PRÉSIDENT :

Q. [110] Parce qu'au-delà de deux mille douze (2012) là, je vois que, bon, le nombre d'employés permanents et temporaires, ça dépend des gens qui décident ou pas de prendre leur retraite, c'est ça?

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est-à-dire, Monsieur le Président, je pense que ce qu'on vise ici, ce que j'ai compris, c'est qu'après deux mille douze (2012), combien de personnes qui restent qui ne sont pas temporaires et qui sont éligibles à leur retraite, c'est ce qui est demandé. Et si c'est ça, bien, ça va nous faire plaisir de le déposer, il n'y a pas de problème.

Q. [111] Oui. Bon. Ça va être une information qui va vous être utile?

Me ÉRIC DAVID :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bon. Ça va.

Me ÉRIC DAVID :

O.K. Je vous remercie. Donc, ce serait de fournir le même tableau qui a été fourni dans HQD-6, Doc. 1, page 7, incluant une extrapolation qui va jusqu'en deux mille dix-sept (2017).

E-53 (HQD) : Fournir le même tableau que dans HQD-6, Document 1, page 7, incluant une extrapolation allant jusqu'en 2017 (demandé par Option consommateurs)

Q. [112] O.K. J'ai, comme j'ai dit, quelques brèves questions. Une question peut-être qui me vient à l'esprit, c'est la question de l'acceptabilité sociale des compteurs intelligents. Comme vous savez, c'est quand même un enjeu. Je présume que c'est pour ça que vous avez introduit l'option de retrait. Est-ce que je peux prendre pour acquis, au fond, que la non-acceptabilité sociale représente un certain facteur de risque concernant le dépassant des coûts? Par exemple, des refus d'installation, des contestations judiciaires, du vandalisme, et caetera, est-ce que tout ça ça représente un certain élément de risque de dépassant de coûts dans le projet?

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, c'est... ça a été pris en considération de par le fait qu'on a déposé l'option de retrait, dans le fond. Mais, notre projet, nous, le projet qu'on dépose, c'est le projet dont... c'est de remplacer le parc de compteurs au-delà de... On a

un enjeu de pérennité, il faut qu'on l'adresse à un moment donné là, ça, c'est sûr. Donc, à ce niveau-là, est-ce qu'il y a un risque relié au fait que... là, on change de projet à ce moment-là. C'est un peu comme on avait dit tantôt. Si on remet en... si on fait des hypothèses sur quelles seraient les contestations...

Parce que, oui, c'est vrai, il y a beaucoup de questions, on le voit, on a répondu, on est dedans là. Mais, dans le champ là, dans les faits là, sur les vingt mille (20 000) compteurs qu'on a faits à date, à ce jour, on en a... le compte est de douze (12), douze (12) qui ont été... au moment qu'on a arrêté là, douze (12) qui ont refusé qu'on rentre puis on change le compteur.

Alors, oui, il y a un effet de communication. L'enjeu, je pense qu'il est ressorti à plusieurs reprises. On est en train de... on est dans un plan de communication beaucoup plus agressif pour démystifier beaucoup de choses là-dedans. On est beaucoup plus présent dans plusieurs endroits. Donc, il y a des plans d'atténuation pour que ce plan-là, ce projet-là, de ce niveau-là fonctionne là. Donc, on donne le maximum d'informations à nos clients, on est présent sur

une base quotidienne, dans des... comme je vous dis, dans des salons d'habitation, des municipalités qui vont être rencontrées. Il y a même des municipalités qui organisent des rencontres avec le public auxquelles on va assister. Donc, il y a tout un plan qui est mis en place en termes de plan de communication pour venir atténuer ces éléments-là dont... C'est une question de divulguer l'information, vulgariser l'information et informer, c'est ça dans le fond dont on parle.

Q. [113] Ça va?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Oui. Merci.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [114] Vous revenez souvent avec ce chiffre de douze (12), Monsieur Abiad, sauf que... n'empêche que dans votre demande, vous prévoyez un taux qui pourrait aller de un pour cent (1 %) à deux pour cent (2 %) de refus, ce qui est nettement plus que les douze (12) que vous avez vécus, de un. Et de deux, je me questionne un peu sur la fiabilité du douze (12) étant donné que les projets pilotes dans Villeray n'ont jamais été terminés et donc, vous avez arrêté les projets pilotes. Il en manque cinq

mille (5 000) encore des compteurs. Ça fait que...

Bon. Ma question, je vais être plus précis peut-être. Ça portait sur l'analyse économique que vous avez faite. De façon plus précise, est-ce que des contingences pour le risque de non-acceptabilité ont été prévues dans votre analyse économique?

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître David, juste pour vous dire qu'on a déposé quand même une réponse à un engagement dans lequel je vous ai remis... suite à l'arrêt des projets pilotes qui ont été complétés, parce que la facturation a été... on faisait la facturation de bout en bout, ce chiffre-là, de mémoire, démontrait que les douze (12) étaient rendus à cinquante (50) là.

10 h 34

On a déposé, vous avez demandé qu'est-ce qui s'est passé depuis ce temps-là, depuis l'arrêt des projets. Donc juste pour préciser quand même que ça demeure à ce niveau-là.

Maintenant comme je vous dis le risque, le risque, on l'a déposé le programme d'option de retrait et c'est un programme dans lequel on demande que ce soit le client payeur pour les

raisons qu'on invoque dans l'autre dossier.

Donc l'impact de rentabilité sur le dossier-ci tel qu'il est déposé présentement. Aussitôt qu'on va parler de remettre en question la rentabilité c'est parce qu'on n'a plus le même dossier, là, on n'a plus le même projet, là. On ne parle plus du même projet. Parce que si le projet c'est déployer l'IMA, déployer des compteurs qui sont lus à distance avec les efficiences donc qui sont présentés là.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Je compléteraient la réponse de monsieur Abiad en vous référant là, parce que vous avez vous-même référé au niveau de refus de un à deux pour cent (2 %) là. Il est clairement dit en preuve à la pièce HQD-1, Document 6 et je vous réfère aux lignes 17 à 19 et je permets de citer :

Néanmoins, à un niveau de refus allant de 1 % à 2 % réparti sur l'ensemble du territoire québécois, le fournisseur de l'IMA estime que l'impact sur la topologie du réseau serait minime et que l'ajout d'équipements ne serait pas requis.

Alors ça répond en partie à votre question sur

l'impact des gens qui refuseraient là, de un à deux pour cent (2 %) sur les coûts du projet.

Q. [115] O.K. Mais sauf que ma question elle était un peu plus précise que ça, c'était de savoir si des contingences pour le risque de non-acceptabilité avaient été prévues dans l'analyse économique.

Est-ce que je dois déduire de vos réponses que la réponse c'est non?

M. GEORGES ABIAD:

R. La réponse c'est non.

Q. [116] La réponse c'est non. O.K. On constate évidemment que l'option de retraite n'a pas pu être testée dans les projets pilotes. Forcément, parce qu'elle a été proposée seulement le quatorze (14) mars. Est-ce que les risques de non-acceptabilité? Bon, je comprends que vous évaluez que ces risques-là sont minimes, mais n'empêche. Est-ce que ces risques de non-acceptabilité de disons du projet et peut-être de l'option de retrait, est-ce qu'il ne serait pas mieux contrôlé si l'option de retrait était testé dans des projets pilotes?

Au fond, c'est un peu la question que maître Lassonde a posé hier, là, un exemple tout à fait concret et précis. Qu'est-ce qu'on fait avec le multi-locatif, proposer une option de retrait

pour essayer de satisfaire la grogne publique?

On a une situation où on a trente-cinq (35) compteurs dans une salle, il a une madame sur un étage ou un monsieur qui décide de l'option de retrait. Comment ça se passe concrètement puis est-ce qu'il n'y a pas ici de façon assez évidente, un risque qui n'a pas été bien calculé par le Distributeur?

R. Dans l'exemple, évidemment vous êtes dans un domaine d'exemple, mais dans l'exemple dont vous mentionnez qui a été mentionné par maître, par Monsieur le président hier, c'est que vous disiez la madame était sur un étage.

En réalité, les compteurs sont dans une chambre de compteurs. Dans les faits, madame X ou monsieur Y n'a pas, ne subit pas de radiofréquences émettant de ce compteur-là. Elle reçoit les radiofréquences ambiant de son appartement.

Si par, si par mesure de, je m'excuse de l'anglicisme, faire un « statement », elle décide pareil de faire une « up out », pas parce que c'est un motif de santé, mais c'est plutôt parce que, parce qu'elle veut faire un « statement » sur le fait que, bon, elle veut faire un « up out ».

C'est effectivement quelque chose qu'on ne

peut pas empêcher dans le cadre de ce programme-là.

LE PRÉSIDENT :

Je peux-tu vous interrompre dans votre contre-interrogatoire.

Me ÉRIC DAVID :

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

Parce que ça soulève des, des considérations pratiques là. On est, là, on est en train d'étudier le fondamental, le cas, l'analyse économique du projet. Avec cette histoire d'option de retrait et l'autorisation du projet, on est un peu dans une situation de l'oeuf puis de la poule, là, tu sais.

C'est sûr que si le projet n'est pas autorisé, faux problème d'option. Bon. Mais si le projet est autorisé, il me semble que la seule façon de savoir quel sera l'impact financier sur le projet parce que les impacts sur la, sur les opérations de déploiement, ça ça a des impacts financiers.

Il me semble que la seule façon de savoir si ça, quel est cet impact financier sur le projet du fait qu'il y a une option de retrait. On ne le saura pas vraiment tant qu'on ne saura pas si l'option de retrait est autorisée. Quelle est la

teneur de l'option de retrait?

Et puis à un moment donné je pense que ça s'est passé comme ça ailleurs, en tout cas, de mémoire, en Californie, là.

10 h 38

Bon bien, il y aura une option de retrait pour... puis vous n'avez pas besoin d'arriver chez le Distributeur avec votre certificat médical, là, pour dire que vous n'en voulez pas de ça, là. Alors là, le Distributeur est obligé d'informer systématiquement sa clientèle, voici, bien, il peut y avoir une... de l'information sur le fait que les compteurs fonctionnent de telle façon, qu'il n'y a pas de problème, et caetera, là, mais là, les gens pourraient dire : « Bien, écoutez, je n'en veux pas de toute façon. » Là, on saurait exactement combien il y en a de personnes, là, puis on peut mettre ça dans un... tout est informatisé aujourd'hui, là, vous avez trois millions (3 M) de clients, je ne sais pas trop, en Californie il y en avait sept ou huit millions (8 M), là, en tout cas, vous... il y a un... il y a quelque chose de concret, là, il y a une option avec des... à telle et telle condition, cette option-là est présentée au client. Vous tenez un registre et puis là, vous savez qu'il y a, je ne

sais pas, moi, vingt-deux mille (22 000) personnes qui n'en veulent pas. Là, on peut savoir quel impact ça a sur le déploiement du projet.

Tu sais, il me semble qu'on est... c'est ça, la poule... l'oeuf et la poule, là, tu sais, puis on... parce que tant qu'on parle il va-tu en avoir une option, bien, on parle même il va-tu en avoir un projet ou s'il n'en aura pas, là, tu sais. Il me semble que... est-ce que je me... pouvez-vous élaborer là-dessus, est-ce que je me... je fais erreur, là, ou bien... tu sais.

Je comprends que c'est un peu un scénario particulier, là, parce qu'ailleurs je n'ai pas entendu qu'il y avait de tels drames, là, tu sais, mais je veux dire au Québec on a l'air à avoir des sensibilités qui sont... on est une société distincte à plus d'un point de vue, là, tu sais, alors, tu sais.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Est-ce que votre préoccupation est au plan réglementaire, Maître Lassonde, parce... je comprends l'idée de l'oeuf et la poule, d'où la proposition que le Distributeur a faite plus tôt dans les audiences à l'effet que si la Régie souhaitait suspendre sa décision, là, tant qu'elle

n'a pas rendu sa décision sur l'option d'achat... l'option de retrait plutôt, et les modalités qui seront décidées dans ce dossier-là qui, si elles sont autorisées comme le Distributeur le propose, vont neutraliser les effets de cette option de retrait-là, là, sur la faisabilité économique du projet. Si c'est ça, on a déjà offert cette alternative-là à la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Q. [117] Mais ce que je voulais tester, là, c'est... la préoccupation que j'ai, là, c'est on ne saura pas vraiment c'est quoi l'impact économique sur le projet de l'option tant que, d'abord, on ne sait pas s'il y a un projet puis on ne sait pas c'est quoi l'option puis on ne sait pas c'est combien de monde qui veulent... tu sais, je veux dire.

Je comprends qu'ailleurs en Amérique du Nord ça n'a pas l'air à avoir créé un si gros problème, là, puis là, vous dites entre un et deux pour cent (2 %), bien deux pour cent (2 %) de trois millions (3 M) de clients ça fait bien des clients ça, là. Est-ce que ça va être moins que ça, pire que ça? On ne le saura pas, tu sais.

Et puis c'est difficile de... c'est difficile de voir quel est l'impact économique sur

le projet de cette option-là tant qu'on ne sait pas combien... qu'est-ce que c'est que cette option-là puis combien de gens vont adhérer à cette option.

Évidemment, si l'option était gratuite, là, je pense qu'on serait... il va y avoir des questions d'intérêt public qui vont se poser, là, tu sais alors...

M. RÉMI DUBOIS :

R. Peut-être pour essayer un petit bout là-dessus, Maître Lassonde, dans l'optique justement où l'option n'est pas gratuite, comme toute autre option ou condition de service, ce qui est proposé évidemment qui est une révision annuelle de cette chose-là, donc si tout partait en même temps, donc le déploiement avec « l'opt out » qui était disponible puis on verrait comment ça se produit un peu, bien, on serait à même de capter les coûts de l'option elle-même puis voir jusqu'à quel point on doit l'ajuster ou pas. C'est une petite piste sur laquelle je vous lance dans le sens où il y a au moins un cycle de révision à la fois du quantum des coûts inhérents à l'option qui elle... qui lui-même sera tributaire du nombre d'adhérents.

Q. [118] Bien, je ne vais pas insister plus que ça ce matin là-dessus. C'est peut-être quelque chose que

vous devriez entretenir la Régie en argumentation, là, quand on aura le portrait complet, là, mais c'est... je vous... je vous dis que c'est une préoccupation, la, tu sais.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. O.K. C'est noté.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [119] Je vais d'ailleurs revenir sur la question des coûts additionnels liés à l'option de retrait, mais juste pour terminé ma ligne de questions, notre préoccupation est d'ordre financier, c'est ça la préoccupation pour l'instant dans ce dossier-ci. Et le constat qu'on fait, nous, c'est que les permutations sont nombreuses concernant l'option de retrait, contrairement peut-être à certaines juridictions américaines où on a principalement des maisons, ici au Québec surtout en milieu urbain, surtout à Montréal il y a beaucoup de plex, duplex, triplex, quadruplex, sixplex, multilogements, compteurs intérieurs, compteurs extérieurs, compteurs dans des cuisines, compteurs dans des garages. Les permutations sont nombreuses. Et on ne sait pas, il me semble, mais je pose la question, est-ce que vous êtes confiant à ce stade-ci que vous connaissez comment l'option de retrait va se

vivre

10 h 45

Dans toutes ces permutations-là, est-ce que ça va satisfaire la clientèle qui s'inquiète des compteurs intelligents, est-ce qu'il y a un risque de dérapage des coûts? C'est ça notre préoccupation. Et donc, la question que je vous pose c'est, est-ce que vous ne croyez pas que d'effectuer des projets pilotes, qui vont porter de façon beaucoup plus spécifique sur les options de retrait, dans toutes les permutations que j'ai énumérées tantôt, est-ce que ça ne serait pas plus prudent d'aller de l'avant avec de tels projets pilotes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Vous voulez dire comme, par exemple, poursuivre le déploiement dans Villeray par exemple?

Q. [120] Oui.

R. Ou l'étendre?

Q. [121] Oui.

R. Mettons on va prendre la phase 1 comme étant...

Dans la phase 1, mettons on va dire l'île de Montréal qui est un pilote parce qu'il faut quand même... Juste parce que là vous êtes dans l'hypothétique, ça fait qu'on va rester dans...

J'essaie de voir si c'est...

Q. [122] Bien, dans l'hypothétique, j'essaie de voir comment l'option de retrait va marcher concrètement, c'est ça que j'essaie de voir.

R. Non, je comprends. Mais j'essaie de trouver des solutions. Posez une question quand même ouverte, là, j'essaie de développer moi aussi, là. Mettons si on se dit que, mettons, l'île de Montréal, bon, on commence par l'île de Montréal à l'intérieur de... à l'intérieur de la phase 1 et tout au long de ce déploiement de l'île de Montréal, on offre l'option de retrait parce que les endroits dont vous avez décrits c'est la plupart, la grande majorité où ça peut se trouver c'est à Montréal.

Et là, on regarde, par exemple, comment le vrai... Parce que faire un sondage, mettons je vais vous donner l'exemple du risque. Appelez le monde, dire : « Est-ce que vous optez pour l'option de retrait », ce n'est pas la même chose que pour dire : « Regardez si vous prenez l'option de retrait vous allez payer ça, vous allez faire ça. » Ce n'est pas la même affaire parce que là on peut bloquer un projet basé sur un appel téléphonique puis dire : « Comment vous réagissez à l'option de retrait? ».

Donc, quand vous dites, quand vous le suggérez il faut le vivre. Alors pour le vivre pour que ça donne quelque chose d'intéressant, j'imagine que, par exemple, l'île de Montréal pourrait devenir un endroit où on peut... on peut déployer le projet et voir comment les gens réagissent réellement quand ils ont à payer les montants qu'on a déposés dans l'autre dossier. Et là, on aurait un compte réel sur le pourcentage.

Maintenant ça risque... ça diminue les risques, ça minimise beaucoup les risques en termes d'investissements parce qu'on achète des compteurs, il faut quand même remplacer le parc dans Montréal. Les compteurs sont là, on va les lire. Le pire, on va les lire là où on peut les lire puis les autres, on va continuer à les lire manuellement. Donc, on minimise le risque et on va voir à ce moment-là que si le scénario sort, mettons, à dix (10 %), quinze (15 %), vingt pour cent (20 %), bien, l'investissement qu'on a déjà dépensé, comme je vous dis, il est récupérable en très grande partie. On l'aurait le pilote puis on va voir qu'est-ce qui se passe réellement dans le champ quand on va... quand on va faire ça, là. Ça peut être une façon de faire, oui.

Q. [123] Oui, je trouve ça intéressant que vous évoquiez, entre autres, la question des sondages. Parce que, évidemment, j'avais soulevé cette question au panel 1. Il ne semble pas y avoir eu de sondage scientifique qui a été effectué par Hydro-Québec ou qui a été commandé par Hydro-Québec sur la question de savoir. Puis il me semble que ces sondages-là pourraient effectivement nous aider à savoir combien de... de gens sont réellement intéressés par l'option de retrait. Est-ce que c'est douze (12) sur les X nombres que vous avez faits dans... dans Villeray? Est-ce que c'est un pour cent (1 %), est-ce que c'est deux (2 %), est-ce que c'est cinq (5 %) ?

Il me semble, moi, que la Régie n'est pas saisie de données très précises sur la question et que ça serait important qu'elle le soit pour qu'elle puisse bien évaluer l'analyse financière qui a été soumise par le Distributeur. Je vous sou mets.

Bon. Est-ce que vous ne voyez pas une certaine utilité au sondage pour déterminer plus précisément combien de gens veulent l'option de retrait, quelle sorte d'option de retrait, est-ce qu'effectivement le simple retrait de la carte, la

puce, va satisfaire aux gens ou est-ce qu'il y a des purs et durs qui vont dire : « Nous, on veut juste l'électromagnétique », et caetera. Je ne sais pas. Il me semble, moi, que, pour un projet de cette ampleur-là, un milliard (1 G\$), il y aurait une utilité. Vous n'êtes pas d'accord avec moi, Monsieur Abiad?

R. Mais justement, nous, on ne pense pas que c'est la meilleure approche pour préserver l'intégrité de la démarche puisqu'on a vu dans le balisage, et dans le balisage au niveau de... en Californie où il y avait des pourcentages très élevés de personnes qui avaient mentionné qu'elles étaient contre le projet, qui opteraient pour le « op-out ». Et on voit dans la réalité on est loin, mais loin des pourcentages, là, de ce qui a été dit. Alors donc...

Q. [124] Là, vous vous basez sur le douze (12 %).

R. ... même il y a beaucoup qui requestionnent. Mais ça c'est des informations, sous toute réserve je dis ça parce qu'on est branché sur des « Webinar » où les gens de PG&E, entre autres, par exemple, sans mentionner d'utilité ici, qui donnent du feedback ou il y en a même qui questionnent, là, pourquoi on l'a fait l'« op-out ». Parce que,

finalement, les gens, vraiment ceux qui... le noyau dur, là, par rapport à certaines choses, là, c'est très minime par rapport à leur projection originale de ça.

10 h 50

Donc, embarquer dans cette voie-là va nous sortir des résultats sur lesquels nous allons prendre une décision comme société là, parce qu'on prend ça plus large que juste le projet là, comme une décision d'investissement alors que ça prend du concret dans le champ. Ça prend du concret pour faire des vraies affaires. Entrer là, arriver chez les gens dire : « regardez là, voilà! C'est ça l'option, c'est ça l'option que vous avez », ce n'est pas la même affaire comme décision, Maître David, que de faire des sondages. Et ça là, c'est clair là, dans le retour d'expérience à ce jour-là, si peu soit-il ce retour d'expérience-là, mais c'est ça qui se présente. Bon.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [125] Je suis tout à fait d'accord à l'effet qu'il faut aller dans le concret, mais le fait demeure que l'option de retrait n'a pas été testée dans le concret, n'est-ce pas?

R. À date...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'aimerais ça qu'il y ait des questions parce que là, on assiste à un débat entre le procureur puis le témoin. Alors, je demanderais... si c'est un contre-interrogatoire, un contre-interrogatoire ça se fait en posant des questions.

Me ÉRIC DAVID :

O.K. Bien, écoutez, je vais peut-être passer à ma prochaine ligne de questions dans ce cas-là.

Q. [126] À moins que vous ayez d'autre chose à ajouter, Monsieur Abiad?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, c'est tout.

Q. [127] C'est tout! O.K. J'aimerais maintenant poser quelques questions concernant les coûts associés à l'option de retrait, HQD-1, Doc. 6, page 14, aux lignes 4 à 7, donc on peut lire que :

[...] les coûts additionnels seront assumés par les clients choisissant d'exercer une option de retrait, conformément à la pratique adoptée par toutes les entreprises offrant ou prévoyant offrir une telle option. En conséquence, les gains escomptés du projet LAD demeurent inchangés.

Là, je ne veux pas entrer... j'ai bien compris, Monsieur le Régisseur, que vous ne voulez pas qu'on entre dans la question du détail des coûts et je n'en suis pas là. J'en suis plus quant à la nature de ces coûts-là. Est-ce que... pouvez-vous nous éclairer quant à quels sont ces coûts additionnels auxquels vous référez dans cette pièce-là? Non pas les montants là, mais juste les catégories.

R. La lecture manuelle et la lecture d'envoyer un releveur, de faire des installations additionnelles là. Ces coûts-là ne seront pas assumés par... ce seront les clients payeurs qui vont l'assumer là.

Q. [128] Donc, ça se limite à la main-d'oeuvre?

R. Main-d'oeuvre, bien là, il faudrait voir les détails exactement là, mais vous me dites tout ce qui est l'activité reliée à la relève manuelle de « l'opting out » de l'option de retrait. Toutes les activités qui peuvent être déclinées autour de ça, c'est ce qu'on dit, ils seront assumées par le client payeur, donc ça n'ira pas à l'ensemble de la clientèle.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Et à ça, évidemment, Maître David, il faut ajouter le frais fixe qui est aussi au dossier dans 3778 là sur l'écart de coûts entre le type de compteurs.

Q. [129] Y aurait-il moyen de connaître ces coûts-là de façon un peu plus précise selon vous, à ce stade-ci?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Là, on arrive vraiment dans l'autre dossier, alors...

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. C'est vraiment les coûts, c'est les coûts qui sont prévus dans l'autre dossier...

Me ÉRIC DAVID :

Oui, je parlais...

LE PRÉSIDENT :

... on pourrait en discuter là.

Me ÉRIC DAVID :

Je vais peut-être reformuler ma question.

LE PRÉSIDENT :

Bon. O.K.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [130] De mieux connaître finalement la nature de tous les coûts additionnels possibles qu'il pourrait y avoir, associés à l'option de retrait. Je ne parle pas des chiffres, je parle juste des catégories de coûts.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais, ça fera l'objet également de l'autre dossier

là.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

Me ÉRIC DAVID :

Q. [131] Donc, si je reprends la citation à laquelle je faisais référence quand vous dites, bon, que les coûts additionnels vont être récupérés auprès des clients qui choisissent l'option :

En conséquence, les gains escomptés du projet LAD demeurent inchangés.

Est-ce qu'on peut en déduire donc que si jamais ces coûts-là additionnels n'étaient pas récupérés auprès de cette clientèle-là, que les gains escomptés seraient changés?

M. RÉMI DUBOIS :

R. On a répondu tout à l'heure, si on parle de socialiser ces coûts-là, donc à quelque part, il va falloir que quelqu'un paye, donc si c'est le projet, c'est le projet, mais « at the end of the day », à la fin de la journée, ça va être tout le monde qui va payer pour.

10 h 55

Q. [132] Donc, ça veut dire que les gains escomptés pour le projet LAD vont changer vers la baisse si, par exemple, la Régie refusait dans le cadre du

dossier 3788.

R. On parle autant de gains que de coûts?

Q. [133] Pardon?

R. Vous parlez des gains ou des coûts?

Q. [134] Bien, les deux sont associés. Ma question, c'est, si les coûts additionnels liés à l'option de retrait ne sont pas payés par les gens qui exercent l'option, parce que, par exemple, la Régie dans 3788 refuse la demande du Distributeur, est-ce qu'il n'est pas évident que, nécessairement, les gains escomptés de ce projet-ci vont changer vers la baisse?

R. Je vais parler de la rentabilité au sens large, parce qu'il y aurait des gains en moins ou des coûts en plus, donc...

Q. [135] Je parle de la situation actuelle, celle qui a été soumise à la Régie, l'analyse financière qui a été soumise à la Régie, est-ce qu'elle devra être changée?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Je reviens à une réponse que je formulais un peu plus tôt à maître David. La pratique observée dans la matière, partout en Amérique du Nord, où il y a une option de retrait qui est offerte, c'est que c'est l'utilisateur ou celui qui se prévaut de

cette option-là qui la paie. Alors, on a bon espoir que la Régie suive cette jurisprudence réglementaire-là et qu'elle accueille notre demande, suivant la pratique qu'on a observée. Si l'inverse avait été vrai, on aurait pu parler d'un risque réglementaire additionnel, mais ce n'est pas ce qu'on observe en Amérique du Nord sur cette question-là, c'est l'utilisateur payeur. Et c'est les balisages qui nous le confirment.

Q. [136] Je comprends bien les principes auxquels vous référez. Sauf que mon seul point, c'est dire qu'à ce stade-ci du dossier, évidemment, on ne peut pas présumer de la décision de la Régie, c'est un peu ça.

R. D'où l'offre que nous avons formulée à la Régie de suspendre, si elle le souhaite, sa décision dans le présent dossier et assurer un tout cohérent avec le dossier 3788.

Q. [137] D'accord. Alors, je vous remercie, je n'ai plus de questions.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître David. On va prendre la pause matinale. On reviendra à onze heures et quinze (11 h 15).

PAUSE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LE PRÉSIDENT :

Alors, Maître Paquet, on vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Geneviève Paquet pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie. Donc, j'aimerais vous présenter une pièce que j'aimerais déposer pour ma première question. C'est un extrait de la présentation qui avait été déposée là, lors de la séance de travail, en fait de la présentation du Distributeur qui portait sur les travaux préparatoires du projet - Lecture à distance. Et puis cette rencontre avait été faite, en fait en suivi de la décision D-2010-078 qui avait été rendue dans le cadre du dossier R-3723-2010. Donc, j'aimerais déposer cette pièce sous la cote C-GRAME-0068.

C-GRAME-0068 : Extrait de la présentation du Distributeur qui portait sur les travaux préparatoires du projet Lecture à distance dans le dossier R-3723-2010.

Q. [138] Donc, lors de cette rencontre du trente et un

(31) mars deux mille onze (2011), le Distributeur avait... Donc, le Distributeur, c'est ça, vous avait présenté à l'acétate 20, au verso, les exigences de la solution IMA dans laquelle il énumérait les exigences qui sont liées à la solution évolutive pour les besoins futurs.

Donc, dans cette solution, le Distributeur nous présentait l'option de tarification différenciée dans le temps et la tarification avec période critique; la détection de la subtilisation; la gestion du réseau domestique; la gestion des pannes. Donc ma question : Parmi les exigences de la solution IMA, qui avait été énumérée lors de cette présentation, en suivi de la décision D-2010-078 lesquelles ont été demandées aux soumissionnaires lors de l'appel de propositions portant sur l'acquisition des compteurs et des infrastructures de télécommunications?

11 h 20

M. GEORGES ABIAD :

R. Sous toutes réserves, à ma connaissance, ça c'est un extrait du moins de ce qui a été déposé, de qui a été demandé aux fournisseurs. Sous toutes réserves, là, on peut le valider, mais ça ça vient de ce qui a été demandé aux fournisseurs.

Q. [139] Merci. Maintenant est-ce qu'il y avait des garanties contractuelles que la technologie sélectionnée permettra la tarification différenciée dans le temps ou la tarification avec périodes critiques? En fait, on parle d'une évolution de la tarification, avez-vous des garanties contractuelles?

R. C'est-à-dire que c'était des preuves de concept qui nous a permis d'identifier que tout ce qui a été dit, tout ce qui a été répondu une fois qu'on a sélectionné, par exemple, le fournisseur principal notamment Landis+Gyr, on a fait des preuves de concept.

Ce qui veut dire preuve de concept, c'est que chacune des fonctionnalités on l'a, on a été voir si c'est faisable, si c'est. Bon, par exemple, quand ils disent le compteur est homologué, bien est-ce qu'il est vraiment, on a testé ça.

Alors il y a des preuves qui devaient être fournies avant d'officialiser, si vous voulez, sa sélection comme étant le candidat.

Notamment, quand je disais, par exemple, qu'on est allé voir une firme, deux firmes, deux utilités, c'est-à-dire qui ont adopté la même technologie que nous, on est allé voir si ces

éléments-là étaient, étaient bel et bien utilisés, si bon. Il y en a qui l'étaient, il y en a qui ne l'étaient pas.

Quand ils ne l'étaient pas, bon on l'a testé. C'est ce genre de travail qui a été fait pendant plusieurs mois.

Q. [140] Mais au niveau des garanties contractuelles, est-ce que, est-ce que c'est prévu dans les contrats?

R. Le périmètre du projet c'était pour lire à distance les compteurs, donc avec des taux de lecture de quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %), par exemple, ça c'était essentiel. Et lorsqu'on met ce chiffre-là, ça va de soi que ça implique plusieurs autres, plusieurs composantes doivent être au rendez-vous pour réussir ce taux-là. On met quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre (99,4) ça implique que routeurs, collecteurs, compteurs, système d'acquisition, MDS, tout ça fonctionne pour arriver à ça.

On a mis des garanties sur, par exemple, comme je vous disais les taux de rejet de compteurs, la fonctionnalité des compteurs, la fiabilité des compteurs. Donc ce type de garantie qui a été mis dans... dans le contrat.

- Q. [141] Et puis est-ce qu'il y a des garanties contractuelles que la technologie qui a été sélectionnée va permettre la détection de la subtilisation?
- R. Comme je vous disais, donc ce n'est pas dans le périmètre actuel. Cependant, les preuves de concept qui soient testés ou les preuves de concept dans un environnement contrôlé ont été effectuées pour s'assurer, par exemple, qu'on, qu'on est en mesure de, d'offrir éventuellement cette fonctionnalité-là.

Par ailleurs, si vous voyez aujourd'hui on l'a mentionné je pense dans le panel 2 que la subtilisation fonctionne sur la moyenne tension. Donc on a des projets pilotes présentement qui sont en train d'être réalisés.

- Q. [142] Je vous remercie. Maintenant je vous demanderais de consulter la preuve du Distributeur à la pièce HQD-1, Document 1, page 9, à la section « Retombées et impacts ». Le Distributeur nous mentionnait que :

Le projet LAD entraînera la création d'un centre d'excellence par Landis+Gyr dans la grande région de Montréal, lequel emploiera jusqu'à 75

personnes.

À mon souvenir, vous avez répondu à l'engagement 27 qu'il y avait des dispositions contenues aux annexes du contrat avec Landis+Gyr qui prévoyaient. Est-ce que vous pourriez me... m'indiquer quelle annexe, de quelle annexe on, à quelle annexe on peut retrouver cette condition?

R. De mémoire, c'est annexe 14.

Q. [143] Je vous remercie. Maintenant est-ce que vous pouvez confirmer que Toshiba qui est l'acquéreur de Landis+Gyr est également lié par cet engagement et en vertu d'une clause contractuelle précise?

R. Je crois, de mémoire, lorsque l'on a signé avec Landis+Gyr, Toshiba n'avait pas encore, n'avait pas encore fait l'acquisition de cette entreprise-là. Donc notre contrat est avec Landis+Gyr.

Q. [144] D'accord. Juste pour préciser, l'annexe 14, est-ce qu'il est disponible dans la version confidentielle?

R. On doit, on doit vérifier.

Q. [145] Merci. Donc peut-être à l'heure du lunch, si vous pouviez me donner la réponse?

R. Oui.

Q. [146] Merci. Maintenant, Monsieur Abiad, toujours, le vingt-deux (22) mars dernier lors que la

rencontre d'information dans le cadre du présent dossier, corrigez-moi si je me trompe, mais il semble que vous aviez mentionné que... qu'il existait un critère de sélection qui était lié au contenu québécois.

Est-ce que le Centre d'excellence qui sera créé par Landis+Gyr dans la région de Montréal est lié à ce critère de sélection là pour un contenu québécois?

R. Non.

Q. [147] Donc ce Centre-là n'aura pas eu d'impact au niveau du choix du soumissionnaire, c'est ce que vous me dites?

R. Aucun impact.

Q. [148] Excusez-moi, j'avais mélangé la date, je parlais du quatorze (14) septembre, vous avez compris. Merci. Excusez-moi. Donc maintenant je reviens au vingt-deux (22) mars dernier, dans votre témoignage, Monsieur Abiad, vous aviez répondu à une question de maître Bertrand concernant le Centre d'excellence, vous avez indiqué qu'il s'agissait plutôt d'une usine d'assemblage.

11 h 29

R. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été considéré comme contenu québécois parce que c'est une usine

d'assemblage.

Q. [149] Maintenant, pourquoi... pour quelle raison, là, dans la pièce HQD-1, document 1, page 9 on parle d'un centre d'excellence, donc pourquoi ne pas avoir utilisé l'expression « usine »?

R. Sa principale fonction c'est l'assemblage mais en même temps c'est un centre d'excellence puisqu'ils font... il y a d'autres activités qui vont être réalisées dans ce centre-là que juste l'assemblage des compteurs.

Q. [150] D'accord, merci. Maintenant, je vous demanderais de consulter la réponse à la demande de renseignements du GRAME, la pièce HQD-4, document 5, à la page 24, la question 54, le GRAME indiquait que :

Certaines applications du réseau intelligent exigent des temps de latence très courts. Veuillez expliquer comment l'intégration avec le réseau Landis+Gyr pourra supporter ces applications.

En réponse, malheureusement le Distributeur nous a indiqué que le libellé était incompréhensible. Donc je vais vous poser la question, est-ce que vous avez prévu... en fait, quel est le temps requis

contractuellement avec Landis+Gyr pour, là, la réception d'alerte par les compteurs lors de pannes de courant?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bon, on est dans le panel économique, hein! alors je me pose des questions, on est en train de revenir sur des choses, en fait, qui avaient, à tout le moins partiellement été faites avec un autre panel et là, je comprends qu'on tente de venir compléter certaines choses mais...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Si je peux me permettre, ceci est le panel portant sur les contrats, donc c'était une question qui portait, là, sur les contrats.

LE PRÉSIDENT :

Bien, allez-y. Peut-être... je ne sais pas si... libellez peut-être votre question différemment, je ne sais pas, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Si c'est... si vous cherchez une information basée sur des contrats, ça va, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Mais voulez-vous...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui, je vais la...

LE PRÉSIDENT :

... reformuler votre question, là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [151] Oui. Donc de manière peut-être plus générale, pourriez-vous décrire ou élaborer sur les exigences contractuelles qui sont liées au temps de latence pour les alarmes, les pannes, le sabotage, le vol, de manière générale?

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, c'est vraiment des éléments qui reflètent dans l'appel d'offres alors je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là, il faudrait que je fasse des vérifications dans le contrat, là, parce que contrat on demande des quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) ... quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %) de lecture et ma compréhension c'est quand on demande ça c'est que ça a un impact partout, là, sur le design du réseau, sur sa vitesse, sur un paquet de choses.

Q. [152] Peut-être sans me donner, là, le temps précis, mais est-ce que... est-ce que ça a été

prévu, là, contractuellement?

R. Pour des...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je veux juste intervenir. Ce n'est pas... je répète, ce n'est pas un panel sur les contrats. Je ne sais pas pourquoi on dit c'est aussi un panel sur les contrats, là. C'est le panel 3 qui est coûts et gains du projet, justification économique et impact sur les revenus.

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous avez raison, je me suis trompé en disant que c'était le panel... c'est le panel 4 qui était le panel sur les contrats, là. On est... on est vraiment dans la technologie, là. Est-ce que... qu'est-ce qui est prévu au contrat sur la vitesse de transmission des données, des choses comme ça, là?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Mais là ça c'est des questions... on a eu un panel numéro 2 sur la technologie, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, c'est aussi en réponse, là, de monsieur Lafeytaud d'Accenture nous avait indiqué que

c'était une exigence, là, que le temps de latence soit prévu dans les contrats. Il nous avait dit que c'était une façon de procéder, mais il n'a pas pu entrer plus dans les détails par rapport à ces questions-là. Donc nous on veut seulement savoir si effectivement ça a été prévu dans les contrats. Si on me dit que oui on va pouvoir vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est parce qu'on a... on a terminé avec le panel de monsieur Lafeytaud, là, parce que si on revient sur ça il va falloir... il va falloir faire revenir des panels mais...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Donc...

LE PRÉSIDENT :

... je veux dire, il y a des avantages et des inconvénients, là, à diviser la preuve en différents panels. On pourrait avoir un immense panel qui... ou sur lequel il y a autant les gens de technologie que les gens d'analyse économique, mais c'est... ce n'est pas comme ça qu'on procède, là, alors il faudrait éviter de revenir à des choses qui auraient pu être explicitées dans les panels antérieurs, là, parce qu'on n'en finira plus, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

En fait, ma...

LE PRÉSIDENT :

Si c'est... à moins que ça soit vraiment quelque chose qui... une information dont... qui est super importante pour la Régie, là, tu sais, à part ça, là...

11 h 32

Me GENEVIÈVE PAQUET :

- Q. [153] En fait, oui, pour le GRAME, là, on considère que c'est une information qui est très importante. Ça vient de notre expert. En fait, la question... je ne veux pas qu'on rentre dans les détails de quel... de quel temps exactement pour chaque fonction mais juste de savoir si ça a été prévu ou non contractuellement.
- R. Écoutez, il y a une panoplie de critères ou des choses qui ont été prévues dans... dans le contrat de toutes sortes. Il faudrait vraiment que je regarde spécifiquement. Je n'ai pas la... Je ne peux pas vous répondre à la question aujourd'hui, là.
- Q. [154] Pourriez-vous simplement prendre l'engagement de vérifier si ça a été pris.

LE PRÉSIDENT :

Bien, écoutez, vous avez accès au contrat, là.

Votre expert va témoigner, là. S'il y a un problème ou s'il voit un problème, il nous l'expliquera.

D'accord?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'une médaille ça a deux côtés, là. On va regarder un côté puis votre expert nous expliquera s'il y a un problème.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

D'accord.

Q. [155] Maintenant concernant le fournisseur Landis+Gyr et par rapport aux compteurs, on comprends que Landis+Gyr va fournir jusqu'à quatre-vingts pour cent (80 %) des compteurs. Concernant l'autre fournisseur Elster, est-ce que... en fait, que prévoient les dispositions contractuelles au niveau du prix des compteurs, est-ce qu'on parle d'un prix fixe ou d'un prix plafond?

R. C'est un prix fixe.

Q. [156] Merci. Puis considérant qu'il y a deux fournisseurs pour les compteurs, comment le Distributeur pourrait-il retenir la responsabilité

d'un fournisseur si, par exemple, le système fonctionnait mal, s'il y avait un problème est-ce qu'il y a des dispositions qui sont prévues pour ça?

R. Je vais vous parler point de vue technique, là. Présentement, tout doit passer par ce qu'on appelle le système « Grid Stream ». « Grid Stream » est le système de communication, si vous voulez, c'est le... c'est le « back bone », la colonne vertébrale de tout le système qui... qui fonctionne.

Alors Elster est sur une exigence contractuelle qui... sa carte à Elster, la carte de télécommunication soit la même que celle de Landis+Gyr. Alors donc, le fournisseur responsable d'assurer la performance du réseau de télécommunication, nonobstant des compteurs, c'est Landis+Gyr.

Q. [157] Parfait. Merci. Maintenant au niveau de l'infrastructure du réseau est-ce qu'il est exact que le coût de l'infrastructure de la zone 2 ne peut pas être établi, là, de manière précise jusqu'à ce que la zone 1 soit terminée et puis que le coût des infrastructures de la zone 3 ne peut pas non plus être connu jusqu'à ce que celui de la zone 2 ne soit terminé? Est-ce que c'est exact?

R. C'est-à-dire que, comme on a mentionné, il y a trois composantes importantes dans les zones. On a dit quatre-vingts pour cent (80 %) des coûts, là. Les compteurs, on les connaît d'une zone à une autre.

Q. [158] Mais au niveau de l'infrastructure.

R. C'est ça j'y arrive. Deuxième élément... Parce que ça fait partie de l'infrastructure le compteur. Les collecteurs, on sait qu'il y a un... on a « capé » ça, c'est-à-dire qu'il y a un maximum. Si ça dépasse nous ne payons pas. Et la même chose pour les collecteurs.

Ce qui veut dire que... Ce qui veut dire les coûts au maximum de chacune de ces catégories-là ont été inclus dans... dans le cas d'affaires, donc au maximum, là.

Q. [159] Puis quand vous dites si ça dépasse, on ne paiera pas. Mais qui entre le Distributeur et Landis+Gyr va devoir, là, déterminer par exemple s'il manque des collecteurs ou des routeurs, est-ce que c'est prévu?

R. C'est là la beauté du quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %) sur lesquels Landis s'est engagée. Si le quatre-vingt-dix-neuf point quatre pour cent (99,4 %) n'est pas là, parce qu'il manque

un routeur, il va être... il va être pris en deux... Je veux dire s'il ne met pas de routeurs, il n'y a pas d'engagement... il y a des pénalités. Alors il va être obligé de rajouter des... les équipements qu'il faut pour atteindre son quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre (99,4 %).

Q. [160] Et puis ça coûtera, il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour le Distributeur?

R. C'est lui qui va assumer les coûts additionnels par rapport à ça.

Q. [161] Merci. Maintenant concernant le prestataire de service Capgemini. Quel est le pourcentage de visites, là, qui avait été estimé dans le coût du projet pour l'installation des compteurs? Est-ce qu'on parle d'une seule visite par...

R. C'est-à-dire que, nous, on a fourni lors de l'appel d'offres à tous les soumissionnaires potentiels, le nombre de compteurs installés à l'intérieur versus le nombre de compteurs installés à l'extérieur. Et on a demandé un prix fixe garanti en prenant en considération ces... ces localisations de compteurs-là. Donc, c'est à... c'est au fournisseur, c'est notre fournisseur de service et chacun des soumissionnaires a pris, a calculé des risques reliés au fait de combien de fois on doit

visiter.

11 h 36

Et on a donné, nous, notre... notre taux de succès de première visite, deuxième visite. On a tout fourni ça lors de l'appel d'offres. Donc, forts de l'information qu'ils avaient obtenue par rapport à combien de visites, nous, on faisait avant de pouvoir contacter le client combien de compteurs qu'il y a à l'intérieur et à l'extérieur, ils ont établi un prix puisque notre exigence était « nous ne voulons pas payer par visite, nous voulons payer par installation ». Alors, c'est au fournisseur de service, donc le prestataire dans ce cas-ci, à prendre le risque, sur le nombre de visites qu'il a à faire, avant de faire l'installation.

Q. [162] Puisque vous vous étiez basé sur, par exemple, les résultats du projet pilote dans Villera y, je sais que pour l'engagement... à l'engagement numéro 6, vous nous aviez indiqué qu'il y avait deux mille trois cent quarante-six (2 346) compteurs qui étaient à l'intérieur ou difficile d'accès. Donc, par rapport à ces compteurs-là, est-ce que le Distributeur ou le prestataire là ont nécessité plus d'une visite ou

non?

R. Il y en a qui ont nécessité plus qu'une visite. Il y en a qui ont... Mais, on n'a pas... cette information-là était plus à titre complémentaire pour nous puisque ce qui était important, c'est qu'ils le fassent, c'est à lui, c'est garanti là, il prend la responsabilité d'aller changer le compteur.

Q. [163] Donc, si je comprends bien, il y a une obligation de résultats?

R. Oui, absolument. On a mentionné, je crois, c'était quatre-vingt-quatorze pour cent (94 %) de la charge qu'on lui envoie doit être... elle doit être réalisée.

Q. [164] Puis si l'installateur devait revenir à un emplacement à plusieurs reprises pour obtenir l'accès, est-ce qu'il serait payé davantage ou non pour les visites supplémentaires?

R. Les... On ne paye pas par visite, on ne paye pas par visite. Il n'y a pas ça par visite. Je ne trouverai pas ça dans le compteur là... dans le compteur... dans le contrat.

Q. [165] Et vous ne payez pas par visite, mais est-ce que le temps d'installation est prévu?

R. Bien, comme je vous dis, dans l'installation, dans

le prix qu'on paye pour l'installation, ça comprend les prises des rendez-vous si jamais c'est à l'intérieur, la visite, la deuxième visite. Dans le fond, nous, on ne fait que payer lorsque l'installation est faite et que le compteur en question soit reconnu par le système d'acquisition de Landis+Gyr. C'est là qu'on le paye. Il dit « moi, j'ai installé un compteur à tel endroit ».

11 h 40

Oui, c'est bien beau jusqu'à temps qu'on le voit sur notre écran qu'il est installé puis qu'il fonctionne, qu'il communique, c'est là qu'on le paie.

Q. [166] Puis est-ce qu'il y a différents types d'installations?

R. Oui. Comme on vous a expliqué, c'est les installations complexes, les installations CII, ça, on ne leur envoie pas dans leur charge de travail. C'est à nous à le faire, c'est notre propre personnel expert qui va... qui va réaliser des travaux plus complexes que Landis+Gyr... que Capgemini dans ce cas-là.

Q. [167] Puis les coûts pour... sont inclus dans le projet?

R. Tout à fait. Nos coûts internes sont dans le

projet, oui.

Q. [168] Merci.

Maintenant je vais revenir sur deux questions qui sont en lien en fait avec le rapport déposé par Accenture à la pièce HQD-1, Document 3.1. On m'avait référée à votre panel pour ces questions. Donc, la première référence est à la page 18.

R. Excusez, Maître, juste pour être sûr que je réponds précisément parce qu'il y a quand même des suppositions dans votre dernière question. Si, par inadvertance ou par erreur, on lui envoie une installation complexe puis qu'il s'en rend compte par la suite que c'est une installation complexe, c'est dans ces conditions-là qu'il y a dans le contrat des provisions pour nous la retransférer cette installation-là. Donc, juste pour être certain.

Q. [169] D'accord. Je vous remercie.

Donc pour revenir au rapport d'Accenture à la page 18, environ au deuxième paragraphe au milieu, Accenture indiquait en fait :

Une bonne intégration des différentes entités d'Hydro-Québec impliquées sera nécessaire afin de permettre de

concrétiser les bénéfices escomptés.

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant, Maître.

Q. [170] Donc est-ce que le coût de cette intégration-là des différentes entités d'Hydro-Québec a été inclus dans le coût du projet LAD?

M. GEORGES ABIAD :

R. Les coûts de développement et de mise en opération de ces fonctionnalités-là ne sont pas inclus.

Q. [171] Puis avez-vous une idée du montant qu'il vous sera nécessaire pour intégrer pleinement le système de LAD avec le système SAP et les autres systèmes de l'entreprise?

R. Là on parle de fonctionnalités qui sont à développer, c'est-à-dire que, comme on l'a mentionné, chacune de ces fonctionnalités-là fera l'objet d'un... d'un cas d'affaires dans lequel nous allons identifier le montant de développement ainsi que les coûts d'intégration nécessaires à sa mise en opération.

Mais à ce stade-ci, on... ce n'est pas des fonctionnalités qui... qui sont en route d'être...

Q. [172] O.K. Je n'avais pas compris qu'on parlait nécessairement, là, des fonctionnalités mais que

c'était plus l'intégration des entités d'Hydro-Québec. Mais...

R. Le paragraphe commence par : « Le développement de fonctionnalités avancées », et surtout ce qui suit : « allant au-delà du périmètre initial ».
Donc...

Q. [173] D'accord. Merci.

Maintenant à la page 26, Accenture nous mentionnait au cinquième paragraphe dans la section « Déploiement des compteurs IMA », en fait le deuxième paragraphe après cette section nous indiquait que :

Lors du choix d'un système IMA, Hydro-Québec a fait preuve de prudence en réservant la zone rurale isolée à la toute fin du déploiement en prenant comme hypothèse que la technologie IMA maillée allait gagner en maturité au fil des ans et devenir plus performante dans ce type de milieu.

Maintenant quel sera l'impact sur les coûts du projet si la technologie ne s'améliore pas au cours des années de déploiement?

R. Présentement ce que nous avons mis c'est la technologie telle qu'elle est aujourd'hui. C'est-à-

dire que le projet de Memphrémagog nous a démontré hors de tout doute, avec les performances qu'on reçoit par rapport au quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre pour cent (99,4 %) que j'ai mentionné tantôt, que c'est très très performant, très concluant.

11 h 45

- R. Et la technologie et les équipements qu'on a mis là en place, dans un milieu donc rural, sont les technologies qui sont actuellement fonctionnelles. Et notre cas d'affaires déposé ici devant vous ne reflète aucune amélioration potentielle de la technologie. Elle est tout simplement le reflet de la technologie actuelle. Par exemple, si jamais le satellite fonctionnerait plus tard, bien là, ça va venir couper des coûts, si... Vous voyez! C'est de ça qu'on parle par amélioration en milieu rural.
- Q. [174] Mais, parlant justement du service satellite, je vous amènerais à la pièce HQD-1, Document 1, page 27, donc juste avant la section « Conclusions des travaux préparatoires », aux lignes 19 à 21, le Distributeur nous indique :

La solution proposée est basée sur
l'utilisation d'un service cellulaire
numérique aux endroits où la

couverture cellulaire est disponible
et d'un service satellite lorsque ce
n'est pas le cas.

Donc, si j'ai bien compris votre réponse, il n'y
aurait pas de... au niveau de l'estimation des
coûts du projet, il n'y aurait pas d'hypothèse
voulant qu'il y aurait un nombre de collecteurs qui
utiliseraient un service satellite?

R. Il faut que je vérifie dans... si dans certains
cas, ils ont mis... parce qu'on sait que ça
fonctionne entre maintenant le satellite. Monsieur
Charbonneau l'avait mentionné que les tests sont en
marche. Mais, à ma connaissance, on n'a pas intégré
cet élément là-dedans par rapport à vraiment de
mettre des collecteurs de satellite là. On pourrait
toujours vérifier, mais pas à ma connaissance là.

Q. [175] En fait, oui, je pense, ce serait intéressant
que vous vérifiez là peut-être l'estimation par
rapport aux coûts entre le nombre de collecteurs
qu'utiliserait un service cellulaire numérique vis-
à-vis le nombre de nombre de collecteurs
qu'utiliserait un service satellite. Donc, en
engagement si c'est possible.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais, je pense qu'au niveau économique, c'est de

savoir s'il y a des coûts qui ont été intégrés qui seraient des coûts satellite.

LE PRÉSIDENT :

Mais, moi, j'ai compris que le plan d'affaires, l'analyse économique n'est pas basée sur des coûts de satellite, elle est basée sur des coûts de système cellulaire numérique là. Et là qu'est-ce que vous voulez savoir? Est-ce que ça change...

Me GENEVIÈVE PAQUET :

C'est que la réponse n'avait pas l'air d'être certaine là, donc c'était seulement pour m'assurer... S'il me dit qu'il n'y a pas de coûts qui sont prévus pour les satellites, on va prendre la réponse comme ça.

M. GEORGES ABIAD :

R. Je vais vous éclairer davantage. Rogers, nous, ce qu'on a reflété là-dedans, ce sont les coûts de Rogers sur la couverture totale des zones 1, 2 et 3, nonobstant que ce soit du cellulaire ou du satellite.

Q. [176] Donc, vous avez une entente avec Rogers, mais est-ce qu'au niveau des quantités finales, ce n'est pas nécessairement connu encore là le nombre de collecteurs et de routeurs qui vont être disponibles pour les trois zones. Est-ce que si les

quantités finales là sont... il y a plus de quantités qui sont requises, est-ce qu'il va y avoir des coûts supplémentaires?

R. Regardez, ce qui arrive, c'est qu'au niveau des routeurs, qui est le grand nombre de cette infrastructure-là, il n'y a aucun impact sur le cellulaire parce que les routeurs fonctionnent par radiofréquences comme un compteur. Le seul impact que ça a, c'est sur les collecteurs. Et le nombre total fixé par Landis+Gyr, c'est cinq cent soixante (560), si ma mémoire est bonne. Donc, c'est sur cette base-là qu'on a fait l'appel d'offres de Rogers là. On parle vraiment de nombre unitaire là de cinq cent soixante (560) là. Vous comprendrez que s'il y a un cellulaire dans un endroit par rapport à un autre... Là on parle de trois piastres (3 \$), cinq piastres (5 \$) par mois là, c'est de ça dont on parle.

Q. [177] Ça, c'est, si je comprends, pour les routeurs collecteurs. Mais, par contre, pour l'équipement de télécommunication, il y a des capteurs là qui sont utilisés là par Rogers. Est-ce que si, par exemple, il y a plus de capteurs qui sont nécessaires, est-ce que les coûts de Rogers vont être augmentés?

R. Non. Maître Paquet, regardez, c'est que c'est...

Rogers intervient dans tout ce système-là auprès des cinq cent soixante (560) collecteurs. Il intervient nulle part ailleurs. Il n'intervient pas sur les routeurs; il n'intervient pas sur les compteurs. Et dans les collecteurs, il y a cinq cent soixante (560). Et il a l'obligation de nous fournir le service, là, selon sa couverture pour nous ramener l'information du collecteur vers Hydro-Québec.

Q. [178] Ça, je l'avais très bien compris, Monsieur Abiad. Mais si le nombre de collecteurs, le nombre de routeurs augmente, est-ce que ça va... c'est simplement pour savoir, est-ce que les frais de Rogers vont augmenter?

R. Il faudrait qu'on regarde, parce que... sur les routeurs, ça ne touche pas. Ça veut dire que le cinq cent soixante (560) collecteurs, il faut qu'il devienne cinq cent soixante et un (561), cinq cent soixante-deux (562). Je vais le vérifier. Écoutez, je vais vérifier, il n'y a pas de problème, à savoir, c'est-tu cinq cent soixante (560) ou cinq de plus. Mais mon point est le suivant, je voulais juste vous donner un ordre de grandeur. On parle de trente dollars (30 \$), X dollars par mois. C'est

cinq collecteurs de plus. On parle de dollars par mois. C'est des dizaines de dollars par mois dont on parle. Quand même je rajoute dix, là, l'impact sur le cas d'affaires est très minime. Vous comprendrez. C'est ça la grandeur dont on parle ici.

- Q. [179] Mais vous vous êtes quand même basé sur l'estimation initiale, cinq cent soixante (560) collecteurs, mais cette évaluation-là pourrait changer dans le cadre du déploiement du projet, c'est exact?
- R. Oui, tout à fait. Ça peut changer. Je suis d'accord avec vous. Je dis la même chose. Je peux faire le travail, mais je vous dis que l'impact total, cinq cent soixante (560) collecteurs, un collecteur lit en moyenne... en moyenne aujourd'hui sept mille quatre cents (7400) compteurs, et a la capacité d'augmenter ça à dix mille (10 000) compteurs. Mon point est le suivant : si je rajoute un collecteur ou deux, là, l'impact, c'est six cents dollars (600 \$) par année peut-être en communication. C'est ça que j'essaie de vous dire par rapport à Rogers.
- Q. [180] D'accord. Maintenant, au niveau de la bande passante, est-ce qu'il y a des modalités qui sont prévues avec Rogers si... est-ce qu'il y aurait des

frais supplémentaires, par exemple, si le Distributeur requérait une bande passante avec... plus large ou supplémentaire pour pouvoir dans quelques années supporter les fonctionnalités du réseau intelligent? Est-ce qu'il y aurait des frais par rapport à ça, additionnels?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Je ne pourrais pas vous dire. Ce que je sais, c'est que la bande passante, présentement, est utilisée à cinq pour cent (5 %). Donc il y a de la marge. Avant qu'on arrive à une utilisation qui requière de l'ajout de la bande passante, ça va demander un changement majeur.

Q. [181] Donc, il y a une marge, mais ce n'est pas nécessairement prévu encore... il n'y a pas de dispositions qui sont prévues?

R. Je ne pourrais pas vous dire si c'est prévu au contrat. Je ne pourrais pas vous le dire.

Q. [182] D'accord. Donc ça va terminer mes questions. Merci, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Maître Paquet. On peut commencer avant le dîner avec maître... le RNCREQ, Maître... Je lisais maître Gariépy.

Me HÉLÈNE SICARD :

Maître Gariépy va bien.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Elle va bien. Excellent.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD (RNCREQ) :

Je vais poser, parfait, j'ai quelques minutes, quelques questions de clarification, puis on rentrera dans... Il y a un engagement... Bonjour, Messieurs. Bonjour, Maître Lassonde. Alors, Hélène Sicard pour maître Annie Gariépy pour le RNCREQ.

Q. [183] Vous avez fourni l'engagement numéro 15.

Alors, dans cet engagement, qui est HQD-7, Document 3, page 4... Je vais vous laisser prendre le document. HQD-7, Document 3, page 4. Ça a été récemment déposé sur le site. Je pense que c'est déposé hier. Alors, c'est un document qui s'intitule, Maître Lassonde, « Réponse d'Hydro-Québec Distribution aux engagements 3, 10, 15, 18, 21, 21 » (nous avons deux 21) et « 22 à 27 ». Ça va, Messieurs? Alors, nous avons un tableau ici. C'était en réponse à une question qui était : fournir le balisage dont il est question dans HQD-4, Document 13, page 14, qui traite du remplacement des compteurs en fonction de leur vie comptable. Évidemment ce que maître Gariépy cherchait c'était

un balisage non pas pour les compteurs électroniques, mais spécifiquement pour les compteurs IMA.

11 h 55

Je vous réfère également parce que ma question va traiter des deux, à votre planification de remplacement des compteurs qu'on retrouve à HQD-3, Document 2, je pense que c'est la page 3.

Alors c'est ce tableau où vous nous indiquez qu'à partir de deux mille vingt-sept (2027) vous remplacez au rythme de vingt-huit pour cent (28 %), d'ailleurs je vous avais moi-même posé quelques questions là.

Alors nous avons l'installation des compteurs IMA de deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept (2017) pour cinq ans et en deux mille vingt-sept (2027), donc quinze ans après le début des compteurs deux mille douze (2012).

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. Juste un instant, Maître Sicard.

Q. [184] Page 3, je pense.

R. Page 13.

Q. [185] 13. Bon j'ai mal lu.

M. GEORGES ABIAD :

R. Ça va, on l'a, merci.

Q. [186] Je m'excuse. Alors dans ce tableau qui avait été amendé, on voit d'une couleur le scénario de référence et d'une autre couleur le scénario IMA et on constate que vous n'avez planifié dans votre scénario économique et dans le remplacement de vos compteurs aucun changement de compteurs avant deux mille vingt-sept (2027).

Et là je regarde ce document qui est la réponse à l'engagement. Dans un premier temps, pouvez-vous m'expliquer les colonnes ce que ça signifie, parce que je vois Distributeur 1 en Amérique du Nord qui a commencé son déploiement en quatre-vingt-dix-neuf (99), il a un taux de remplacement moyen de ses compteurs de point cinq (0,5) par année pour un taux de remplacement actuel de trois pour cent (3 %).

Puis si vous regardez toutes les colonnes, taux de remplacement actuel, est-ce que c'est l'année deux mille onze (2011) ou ça serait le total des remplacements qui a été effectué, le savez-vous?

R. Le taux de remplacement actuel, c'est aujourd'hui là. Au moment de la..., au moment de la date du balisage.

Q. [187] C'est la totalité de ce qui a été remplacé?

R. Non.

Q. [188] C'est ce qui se fait dans cette ann  e-l  ?

R. Cette ann  e-l  , oui.

Q. [189] Cette ann  e-l  , o.k. Alors si, Monsieur Abiad, si je suis ce tableau, je constate que pour des compteurs install  s en deux mille (2000), nous sommes en deux mille douze (2012) ou en deux mille onze (2011) quand le balisage est fait, on est au d  but de deux mille douze (2012), un point cinq (1,5) est remplac   puis on a eu un taux de remplacement moyen un pour cent (1 %).

Si je regarde ceux install  s en quatre-vingt-dix-neuf (99), donc qui auraient aujourd'hui douze ans, on a un taux de remplacement de trois pour cent (3 %) et moyen de point cinq (0,5).

Face    ces chiffres-l  , comment se fait-il que dans vos pr  visions, je ne retrouve pas au moins    compter de deux mille vingt-deux (2022) qui est l'  ch  ance du sceau de Mesures Canada, un certain pourcentage de remplacement des compteurs IMA?

R. Comme monsieur Brassard l'avait mentionn  , dans le cas d'affaire de l'IMA, nous avons mis le budget en totalit   de la rel  ve. Tout autre budget en dehors de la rel  ve, nous l'avons pris sur une base

marginale.

Comme, par exemple, les gains au niveau du recouvrement puis ça c'est juste pour que vous sachiez où je m'en vais là. Nous avons juste pris les postes qu'on coupe, on n'a pas pris tout le budget de recouvrement pour le mettre dans le « business case ». Sans ça ça aurait grossi à la fois le scénario de référence et à la fois le scénario de IMA.

Dans ce cas-ci, tout ce qui est le budget relié au mesurage, échantillonnage, étalonnage, changement, tout ça, on ne l'a pas inclus ni dans le scénario de référence ni dans le scénario de l'IMA, pour ne pas exagérer les chiffres.

Parce qu'aujourd'hui dans notre base de tarification, dans nos budgets, on fait des étalonnages, on fait des assurances qualité, on change des compteurs et on n'a pas cru bon pour ne pas commencer à augmenter les deux scénarios là, on va dire des scénarios, on aurait rajouté des millions pour rien parce qu'il faut les mettre d'un bord, il faut les mettre de l'autre bord.

Alors donc on l'a isolé tout ce qui est, tout ce qui a trait au mesurage, au remplacement et l'échantillonnage qu'on fait à chaque année.

Q. [190] Sauf que dans le sc  nario de r  f  rence, je vois un changement progressif des compteurs.

12 h 00

Vous nous avez dit que Mesures Canada vous obligeait    m  me les changer plus vite. Et   a,   a avait un co  t et un impact. Alors, je me demande vraiment, si un compteur n'est plus bon et n'a pas une dur  e de vie de quinze (15) ans o   qu'il y a un risque que certains compteurs n'aient pas cette dur  e de vie d'au moins quinze (15) ans, pourquoi ce n'est pas dans votre sc  nario? Et pourquoi il n'y a m  me pas une contingence de prise pour   a? Parce que le prix, vous   tes d'accord avec moi, le prix des compteurs LAD n'est pas le m  me que ceux du sc  nario de r  f  rence. Alors, m  me si le risque que le m  me nombre de rejets, le co  t n'est pas le m  me.   tes-vous d'accord avec moi l  -dessus?

M. R  MI DUBOIS :

R. Bien, je vais reprendre peut-  tre un peu l'esprit de monsieur Abiad de tout    l'heure. Donc, l'esprit du sc  nario l  ...   a va?

Q. [191] Oui, oui, je vous   coute. J'essaie juste d'avoir l'attention de monsieur Raphals. Merci.

R. Donc, pour reprendre un peu l'esprit du sc  nario quand j'en parlais m  me, je pense, c'est hier ou ce

matin, je ne le sais plus, on a essay  d'avoir la puret  la plus... la plus correcte l  pour vraiment isoler les choses et les rendre comparables. Donc, tous les dollars qui sont pr vus au projet, c'est des dollars de remplacement de compteurs pour proc der aux trois point huit millions (3,8 M) de compteurs qui aujourd'hui sont pr sents. Donc, on  vacue de l'exercice toute la croissance de la demande et on  vacue de l'exercice tout le besoin de renouvellement du parc qui doit  tre fait. Dans la mesure o ,  a, c'est une activit  qui est courante et avec laquelle on est, je dirais, habitu    travailler aujourd'hui l , donc on n'a pas mis... on n'a pas jug  bon de mettre des budgets dans un sc nario comme dans l'autre pour cette fonction-l  comme telle.

Q. [192] Et donc...

R. Ce qui  tait important de quantifier, si vous permettez, ce qui  tait important de quantifier, c'est l' cart de co ts du cas de r f rence par rapport   celui du sc nario IMA pour partir avec, je dirais, un nouveau parc qui se compare.

Q. [193] Mais, dans ce nouveau parc, nos prix de compteurs sont   cinquante pour cent (50 %) plus  lev s que ceux des compteurs de r f rence, selon

les témoignages qui ont été rendus plus tôt au cours de cette audience. Alors, est-ce que cette différence de cinquante pour cent (50 %) quand on vient à des remplacements ponctuels, est prise en considération et où et de quelle façon?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, elle n'est pas prise en considération, elle fait partie du budget de base tel qu'expliqué par monsieur Dubois.

Q. [194] O.K. Bien, alors, je vais vous référer à ce moment-là à votre témoignage d'hier parce que là vous me dites « on ne prend pas la croissance »... Si je comprends ce que vous me dites, vous n'avez pris aucune croissance en considération.

R. Non. C'est-à-dire que dans le cas de la croissance, on l'a prise en considération dans le scénario de référence comme étant une efficience et on...

Q. [195] Comme étant? Je m'excuse.

R. Une efficience. On a dit qu'on n'augmente pas le nombre de releveurs dans le scénario de référence, puis normalement, les cinquante mille (50 000) compteurs additionnels à chaque année auraient créé environ deux postes de releveur par année, pour un total d'une quarantaine de releveurs au bout de vingt (20) ans. Si vous regardez le nombre de

releveurs dans le sc  nario de r  f  rence, il est constant. Alors que dans l'IMA, dans l'IMA, les collecteurs, les routeurs, ils prennent la croissance sans   tre oblig   de rajouter quoi que ce soit pour les lire puisque, plus t'as un r  seau maill  ,   a va de soi, plus t'as un r  seau maill  , plus t'as un taux de lecture plus s  r. Alors, la croissance contrairement... dans l'IMA contrairement au sc  nario de r  f  rence renforce le r  seau encore plus robuste et on a la capacit   de l'absorber, alors que dans le sc  nario de r  f  rence, il faut rajouter du monde pour aller lire. Mais, dans le cas qu'on a pr  sent      la R  gie ici, c'est qu'on a dit, ces quarante-deux (42) postes-l   vont devenir, vont constituer de l'efficacit      l'int  rieur du sc  nario de r  f  rence.

Q. [196] Sauf que je vais vous relire et je vous invite -    moins que vous vouliez... je vais donner la r  f  rence puis vous arr  ter, mais je peux finir cette ligne de questions puis... Monsieur R  mi Dubois nous disait hier en d  but d'audience - et je suis    la page 111 du Volume 9, audition du vingt-huit (28) mars deux mille dix (2010) et c'  tait en introduction, interrog   par ma  tre Marie-Jos  e

Hogue. Vous nous dites :

Donc, d'emblée...

et vous parlez du scénario de référence pour nous éclairer

Donc, d'emblée on a déjà intégré de l'efficience puisqu'on n'a pas ajouté de nombre de releveur et conséquemment on a une croissance, hein!

Hydro-Québec a à peu près cinquante mille (50 000) nouveaux abonnements par année. Donc, le scénario de référence tel que défini permet d'absorber cette croissance-là. Donc, on parle d'environ un million (1 M) de clients sur l'horizon du scénario de référence [...]

Si votre parc dans le scénario de référence est un parc avec AMR et MOM, il y a une certaine plus... en ce moment, vous en avez juste huit cent mille (800 000) de ces compteurs-là. Je vois des signes de « oui » de la tête.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Oui, oui.

12 h 07

Q. [197] Voilà! Alors l'efficience pour lire ces

compteurs-l a est tr es limit e parce que ce sont,
selon ce que j'ai compris des t emoignages un peu
partout. Est-ce que c'est correct?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [198] Voil a.   partir du moment o  ils deviennent
de plus en plus concentr s, c'est- -dire qu'au lieu
d'avoir huit cent mille (800 000) on en a un
million six (1 600 000) et puis  ventuellement en
quelques ann es on se retrouve   trois millions
(3 000 000)... trois point huit (3,8), notre parc.
 tes-vous d'accord avec moi que l'efficacit  du
relev  est augment e?

R. Oui, on l'a... on l'a d pos e cette r ponse-l a.

Q. [199] Bon. Alors donc si je me fie juste au
sc nario de base et au sc nario de r f rence sans
croissance est-ce que je ne devrais pas, plut t que
voir un nombre  gal de releveurs, voir le nombre de
releveurs diminuer?

R. Bien non, on a dit pourquoi, on l'a expliqu 
pourquoi que c'est tr es marginal comme croissance,
on l'a tout expliqu  dans la... dans...

Q. [200] Vous me parlez de...

R. ... je peux... je peux vous...

Q. [201] ... croissance...

R. Non, non, non, non, je...

Q. [202] ... du nombre de releveurs mais est-ce que mon nombre de releveurs ne devrait pas diminuer à travers les années.

R. Je ne parle pas de croissance, je parle de ce que vous posez comme question. Vous me posez la question de savoir sur le vingt (20) ans, toutes choses étant égales par ailleurs, plus je rajoute... je bascule des compteurs électromécaniques vers l'électronique...

Q. [203] Oui.

R. ... vous dites je devrais voir des nombres de releveurs réduits.

Q. [204] Oui.

R. C'est ce que je vous dites. Je vous dis que ce n'est pas nécessairement vrai et je vais vous l'expliquer pourquoi, on l'a expliqué puis je peux... ça me fait plaisir...

Q. [205] Expliquez-moi pourquoi.

R. ... de vous... de vous détailler pourquoi.

Q. [206] Bien, expliquez-moi pourquoi en détail parce que...

M. RÉMI DUBOIS :

R. C'est parce que monsieur Abiad réfère à un engagement qu'on a probablement déposé déjà.

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, c'est ça. Mais je peux prendre cet engagement-
là de l'expliquer...

M. RÉMI DUBOIS :

R. Peut-être que vous n'avez pas eu la chance d'en
prendre connaissance mais on va... on va le... vous
le réexpliquer.

Q. [207] Est-ce que ce serait dans l'engagement 7?

R. Je pense c'est plutôt l'engagement 11 ou 21, non,
21, je pense.

Q. [208] Alors à l'engagement 21, oui, je l'ai devant
moi, on peut continuer avec ça, mais ça ne
m'éclaire pas parce que vous n'avez pas pris en
considération dans cet engagement... vous comptez
le temps pour lire le compteur une fois qu'on est
devant le compteur, cinquante-sept (57) secondes
pour un compteur de visu, vingt et une (21)
secondes pour un compteur neuf cents (900)
mégahertz avec un MOM.

Mais vous nous indiquez clairement que le
temps de déplacement des releveurs, par exemple, le
temps de frapper à la porte, de monter l'escalier,
de dire bonjour à la dame qui répond ou de sortir
une carte parce que la dame n'a pas répondu et de
redescendre l'escalier. Si la dame répond, de

rentrer dans la maison, d'enlever mes chaussures,
de me rendre au compteur, il n'est pas... il n'est
pas pris en considération dans ça. Vous mettez :

Ces données excluent le temps de
déplacement des releveurs qui
constitue une part importante du temps
total de lecture des compteurs.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bien oui, il faut qu'on se déplace quand même si
c'est du MOM. Ce qu'on dit ici c'est qu'on a... on
répondait à un engagement, je crois, de...

Q. [209] De l'UMQ.

R. C'est ça. Dans lequel on dit tout simplement on va
isoler le temps de transport pour ne pas nuire à
la... à la comparaison. Dans le fond, on aide le
dossier ici dans la réponse, on vous donne plus
d'information, parce que si on mettait le temps de
transport, que le compteur se trouve à l'intérieur
de la maison, à l'extérieur... ou à l'extérieur, lu
manuellement ou lu par radiofréquence, il faut
qu'on se déplace.

Q. [210] Oui.

R. Donc on l'a exclu ce temps-là. On a dit, regardez,
on ne vous en parlera même pas de ce temps-là qui
est quand même un grand temps, là, l'administratif,

la saisie de donn  es, l'habillement, les bottes, tout   a, on va tout exclure ce temps-l  . On va juste vous donner    pied d'oeuvre rendu sur sa route qu'est-ce que c'est le temps moyen pour lire un compteur de radiofr  quence   gale vingt et une (21) secondes, versus un compteur qui est lu sans radiofr  quence, c'est-  -dire il faut que je sois devant le compteur puis le lire, c'est cinquante-sept (57) secondes. Alors donc...

Q. [211] Alors...

R. ... on a fait   a.

Q. [212] Oui.

R. Puis on vous dit que cet   cart-l   ne se traduit pas n  cessairement par l'efficience et on l'explique apr  s. Et ce que vous voulez, je peux passer    travers pour l'expliquer.

Q. [213] O.K., mais le monsieur qui passerait avec un MOM devant une maison, une adresse, un triplex    Montr  al, trois adresses, trois compteurs d'un seul coup, il passe avec sa petite voiture dans la ruelle et il fait clac-clac-clac. Il n'a pas besoin de se stationner en avant, Dieu sait qu'   Montr  al c'est compliqu   de se stationner, pour entrer chez les gens...

R. Ce n'est pas...

Q. [214] ... ce temps-l   vous ne le prenez pas en consid  ration.

R. Ce n'est pas un AMR « drive by », l  , c'est un AMR MOM. Un AMR « drive by » on ne parle plus du m  me sc  nario pantoute, l  . Ce que vous d  crivez c'est l'AMR « drive by », il reste dans sa voiture puis il passe puis il ramasse tout.

Q. [215] Vous en avez des compteurs qui s'adaptent      a dans votre parc?

12 h 11

R. Bien non,   a prend tout un autre projet,   a, ce projet-l   est en comp  tition avec le projet IMA qu'on vous pr  sente ici, l  . Ce que vous avez ici l  , c'est un choix qui a   t   fait par l'entreprise l   de dire on va-tu AMR ou on va-tu IMA. Mais les deux options   taient l'une contre l'autre face    une situation aujourd'hui qui est notre sc  nario de r  f  rence qui est un MOM, un MOM main. Alors...

Q. [216] Alors...

R. ... ce n'est pas un « drive by », autrement dit il faut qu'il rentre dans le « driveway » un petit peu, tu sais, il faut que tu d  barques de la voiture, tu passes devant le « driveway », ramasser   a. Ce n'est pas un « drive by », parce qu'il y a tout un   quipement apr  s   a.

Q. [217] Mais l' quipement qui est requis n'est pas au niveau du compteur, il est au niveau du v hicule automobile?

R. Bien oui, les syst mes...

Q. [218] Les compteurs AMR qui sont l  peuvent  tre lus « drive by », vous  tes d'accord avec moi?

R. Bien non, Madame Sicard, Ma tre Sicard, absolument pas l . C'est un projet  a. AMR, « drive by », ce n'est pas la m me technologie qu'un MOM de main.
O.K.

Q. [219] Mais peut- tre...

R. C'est un autre projet l .

Q. [220] Je peux vous reposer ma question. Vos compteurs AMR que vous installez depuis deux mille quatre (2004) parce que ceux depuis quatre-vingt-seize (96) on n'en parlera m me pas. Bon depuis deux mille quatre (2004) peuvent  tre lus par un MOM, donc le monsieur il a dans sa voiture le met par sa fen tre et claque ou marche pr s de l'entr e, mais il n'a pas   rentrer dans la maison?

R. Pas tout le temps, des fois...

Q. [221] Voil .

R. ... il y a des fr quences, des choses l , mais...

Q. [222] Les compteurs qui r pondent au MOM et qui sont install s   l'heure actuelle pourraient aussi

si vos v  hicules   taient   quip  s pour recevoir la donn  e unidirectionnelle du compteur fonctionner avec les AMR que vous avez?

R.   coutez, l   c'est une supposition que vous faites, moi ce que je dis...

Q. [223] Je vous pose la question?

LE PR  SIDENT :

Ma  tre Sicard.

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

LE PR  SIDENT :

L'analyse est, l   on discute de l'analyse   conomique...

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

LE PR  SIDENT :

... qui consiste    comparer le sc  nario IMA avec le sc  nario de r  f  rence.

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

LE PR  SIDENT :

Le sc  nario de r  f  rence ce n'est pas un sc  nario de « drive by », c'est un sc  nario en continu, la vie continue et puis ce sont des compteurs   lectroniques qui sont lus par des pr  pos  s avec un

petit ordinateur portable.

Alors si,  a a  t  dit plusieurs fois, un sc nario AMR, « drive by », c'est un autre projet. Ce n'est pas  a qui a  t  choisi. Alors, tu sais, si on veut parler des vraies choses l . On compare le sc nario IMA au sc nario de r f rence tel qu'il est. L  vous r f rez   un autre sc nario de r f rence l .

Me H EL NE SICARD :

Ce que je cherche   savoir indirectement par ces questions, Ma tre Lassonde, c'est de comprendre de quelle fa on, parce qu'on optimise le sc nario IMA. C'est ce qu'il appert  , je veux dire, mes clients l  dans ce contexte-ci. Mais est-ce qu'on a vraiment optimis  le sc nario de r f rence.

LE PR SIDENT :

Bien...

Me H EL NE SICARD :

De fa on...

LE PR SIDENT :

... qu'est-ce que vous entendez par dire, est-ce qu'on a vraiment am lior  le sc nario de r f rence.

Me H EL NE SICARD :

Optimis .

LE PR  SIDENT :

Optimis   le sc  nario de r  f  rence en le transformant en un projet AMR « drive by », ce n'est plus la m  me chose.

Me H  L  NE SICARD :

C'est que...

LE PR  SIDENT :

  a a   t   dit, il y a un choix qui a   t   fait,   a aurait pu   tre   a, mais ce n'est pas   a qui, c'est, le choix c'  tait entre AMR « drive by » et un IMA.

Me H  L  NE SICARD :

Oui, mais...

LE PR  SIDENT :

On a dit tant qu'   avoir la technologie, on ne va pas demander aux gens de se promener avec des voitures puis des petits ordinateurs, on va y aller avec la nouvelle technologie. Il me semble que c'est clair   a l  .

Me H  L  NE SICARD :

Sauf que quelles informations... Vous allez devoir rendre une d  cision. Quand vous examinez un projet il faut quand m  me aussi comprendre c'est quoi les alternatives. L'alternative, les t  moins nous l'ont dit hier, vers deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009) ils se sont assis, ils ont d  j   des

compteurs AMR, ils ont regard   cette solution AMR, AMR « drive by », AMR MOM et ils ont choisi d'aller vers l'IMA et d'explorer cette situation-l  .

Ils ont donc    ce moment-l   fait un choix,    la fois technologique, mais aussi   conomique d'aller vers l'un ou l'autre. Il faudrait comprendre si le choix est le meilleur choix   conomiquement pour les consommateurs au Qu  bec. Et quelque part...

LE PR  SIDENT :

Le r  glement, le r  glement pr  voit qu'entre autres informations qu'on doit transmettre    la R  gie sur l'article 73, c'est que le cas   ch  ant est-ce qu'on a regard   d'autres alternatives. La r  ponse est bien claire dans le dossier. Oui, on a regard   d'autres alternatives et on ne les a pas retenues.

Alors l   on a un projet dont on doit regarder l'  conomique et l'  conomique est essentiellement bas  e par un, sur un p  rim  tre de fonctionnalit  s et en comparant deux sc  narios.

Alors   a ne donne pas grand chose de continuer    parler de toutes sortes d'autres projets qui auraient pu   tre pr  sent  s    la R  gie l  . Si celui-l   ne, si le cas d'affaire dans ce projet-l   ne tient pas la route, bien on prendra

nos d  cisions l  . Il me semble que c'est clair   a.

12 h 16

Me H  L  NE SICARD :

Je comprends sauf qu'avec respect l  , le sc  nario AMR dans le contexte actuel, je vous sou mets qu'il   tait appel        voluer avec la technologie qui est d  j   en place si l'AMR est r  pandu    travers le parc pour aller chercher justement plus d'efficience. Et ce n'est pas   a que j'ai comme sc  nario de r  f  rence. Alors comment pouvez-vous vraiment comparer le sc  nario de r  f  rence avec ce qui vous est soumis quand on n'a pas ces donn  es-l  .

LE PR  SIDENT :

Bien il me semble qu'on a rendu plusieurs d  cisions.

Me H  L  NE SICARD :

Je vous sou mets la question l  .

LE PR  SIDENT :

On a rendu plusieurs d  cisions dont plusieurs que j'ai sign  es moi-m  me et pour dire que sous l'article 73 on n'  tudie pas le projet qu'un intervenant souhaiterait voir, mais le projet du Distributeur.

Me H  L  NE SICARD :

Ah non, ce n'est pas la question.

LE PR  SIDENT :

Alors on va sur ces belles paroles.

Me H  L  NE SICARD :

Suspendre.

LE PR  SIDENT :

On va ajourner pour le d  ner et on reprendra   une
heure et vingt (1 h 20).

PAUSE

13 h 21

Me H  L  NE SICARD :

Rebonjour.

LE PR  SIDENT :

Bonjour, Ma  tre Sicard.

Me H  L  NE SICARD :

Ma  tre Lassonde, je veux clarifier quelque chose
entre nous.

LE PR  SIDENT :

J'allais moi aussi vous clarifier quelque chose.

Me H  L  NE SICARD :

Pour le RNCREQ. On ne cherche aucunement   vous
demander d'approuver un sc  nario alternatif. Ce
n'est pas  a l'id  e du tout. On sait tr  s bien
qu'il y a IMA devant vous. Vous approuvez ou vous

d  sapprouvez   a, vous ne le modifiez m  me pas. En principe, l  , vous allez l'approuver, d  sapprouver. Vous pourriez d  sapprouver puis faire des recommandations, mais,   a, c'est autre chose. On n'est pas l  .

Sauf qu'on a un sc  nario de r  f  rence dans le dossier. Et je m'adresse au sc  nario de r  f  rence quand je pose une question,    savoir ce que le compteur qui est envisag   dans le sc  nario de r  f  rence, parce qu'on sait que ce n'est pas des compteurs   lectrom  caniques, on sait que c'est des compteurs   lectroniques AMR qui vont   tre install  s selon ce sc  nario...

LE PR  SIDENT :

On peut simplifier les choses, l  .

Me H  L  NE SICARD :

Oui.

LE PR  SIDENT :

Vous pouvez en contre-interrogatoire, c'est tout    fait l  gitime, remettre en question les co  ts qui ont   t   projet  s pour le sc  nario de r  f  rence.

Me H  L  NE SICARD :

Eh voil  !

LE PR  SIDENT :

Sauf que ce que je vous dis, il ne faut pas

dénaturer le scénario de référence. Le scénario de référence est un scénario où la vie continue avec la modernité. Il y a une certaine modernité avec les scénarios même au scénario de référence. Mais c'est une relève de compteurs électroniques par des employés qui ont des MOM. Donc, il peut y avoir déjà un certain gain d'efficience à procéder de cette façon-là. Ça, vous pouvez remettre... il y a des coûts derrière ça, là. Mais si vous êtes en train de demander : bien, pourquoi est-ce que vous n'avez pas, pourquoi est-ce que vous ne prenez pas le « drive-by »? Puis tout ça. T'sais. Mais, ça, c'est un autre, c'est un autre cas ça. Ça, il y a eu un choix. Ça, la preuve est très claire.

Le Distributeur a choisi, il aurait pu continuer de dire : on va se moderniser puis on va faire du « drive-by » pour lire les compteurs comme ça se fait à Gaz Métropolitain. Mais il y avait déjà des études. Ça, c'est tout en preuve déjà là. Alors, ils ont dit : non, ce n'est pas comme ça qu'on va procéder, on va y aller vers une nouvelle technologie encore plus moderne. Voilà! Mais vous pouvez remettre en question les coûts derrière le scénario de référence en contre-interrogatoire. Ça va?

Me H  L  NE SICARD :

On se comprend, et il y a des points o  ...

LE PR  SIDENT :

Allez-y donc avec vos questions, on verra si on s'est compris.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [224] La seule question que j'avais, et je la repose pour avoir une question claire : Dans le sc  nario de r  f  rence, le compteur AMR, est-ce qu'il a besoin d'  tre modifi   si un jour vous vouliez le lire en « drive-by » ou si ce compteur-l   pourrait r  pondre au « drive-by »?

M. GEORGES ABIAD :

R. On n'a pas besoin de changer le compteur.

Q. [225] O.K. Merci. On a regard   tout    l'heure, et je vais vouloir aussi clarifier l'engagement... c'est l'engagement o   vous nous donnez les minutes de lecture. Alors c'est l'engagement 21. Juste pour qu'on soit clair. Alors, il est    la page 5 de HQD-7, Document 3. Quand vous nous dites, le temps moyen pour lire un compteur de visu, c'est cinquante-sept (57) secondes, puis le temps moyen pour lire un compteur MOM, c'est vingt et une (21) secondes, le chronom  tre part quand et arr  te quand? Quelles activit  s sont incluses dans   a?

R. C'est vraiment le début de la route de relève, donc je commence à lire les compteurs, pas mon transport, le transport pour se rendre sur la route.

Q. [226] Votre réponse, malheureusement, ne m'éclaire pas. La route de relève, ça veut dire quoi?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Vous partez du bureau, vous faites un dix kilomètres environ pour vous rendre au début de la route qui est souvent une boucle. À partir de là, vous rendre à chacun des compteurs et revenir, c'est vingt et une (21) secondes. Vingt et une (21) secondes alors qu'auparavant, c'était cinquante-sept (57) secondes.

13 h 26

Q. [227] Donc, si je comprends bien, là, vous êtes en train de me dire que le monsieur qui se promène à pied va prendre en moyenne à pied puis qui n'a pas de MOM, là, va prendre en moyenne cinquante-sept (57) secondes par maison où il doit rentrer, enlever ses chaussures, aller au... aller au compteur, obtenir... dire bonjour à la dame puis ressortir. Il fait tout ça en cinquante-sept (57) secondes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Ce cinquante-sept (57) secondes, Ma tre Sicard, il comprend des endroits, et il y en a beaucoup, o  on a des chambres de compteurs. C'est- -dire que quand il a les cl s, il rentre dans la chambre de compteurs et l  il y a... On a des chambres, l , c'est cent (100), cent cinquante (150) compteurs. Il ne se d place plus, l , il est l , il est dans la chambre de compteurs et il les lit, un apr s l'autre.

Ce cinquante-sept (57) secondes est constitu    la fois de ce type de lecture-l  et le type de lecture o  on doit, par exemple, rentrer dans la maison, comme vous venez de d crire.

Q. [228] Donc, je dois comprendre qu'un releveur de compteurs qui fait de la rel ve de visu ferait   peu pr s soixante (60) compteurs par heure? Un petit peu plus, l , on a un trois secondes qui se cumulent, alors soixante et un (61).

R. Oui.

Q. [229] Oui?

R. Bien, la moyenne c'est une moyenne statistique, vous comprenez?

Q. [230] Hum, hum.

R. Vous avez demand  la question, donc, oui.

Q. [231] O.K. Merci. Je vais vous référer à deux pièces. Alors il s'agit de HQD-3, Document 2, annexe A page 2. C'est le scénario, analyse du scénario de référence.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Pouvez-vous répéter la référence, s'il vous plaît, Maître Lussier?

Q. [232] Maître Sicard.

R. Sicard, excusez-moi. Désolé.

Q. [233] On a toutes les deux de longs cheveux, mais...

R. C'est peut-être ça. Désolé.

Q. [234] HQD-3, Document 2, annexe A, page 2. Et la deuxième pièce, on les prend une à côté de l'autre, c'est... Ça va? HQD-1, Document 1, annexe B, page 57. Quand vous aurez la pièce vous me le dites.
Bon.

Alors si je prends l'annexe B, page 57, j'ai scénario de référence qui commence en deux mille douze (2012) avec trois cent soixante-dix mille cinq cent quarante (370 540) compteurs de changés. C'est bien ça? Si je... Ça c'est un nombre de compteurs. Quelqu'un peut...

R. Oui, oui, oui.

Q. [235] Voilà! Alors si je prends la pièce HQD-3,

Document 2, annexe A, et que je prends l'ann  e deux mille douze (2012) et que je regarde - Compteurs, achat et installation, j'ai soixante et un point neuf millions (61,9 M). C'est bien   a?

R. Tout    fait.

Q. [236] Alors si je prends ce chiffre et que je le divise par celui qui appara  t    la pi  ce HQD-1, Document 1, j'aurai un co  t/compteur, achat et installation, par compteur. Est-ce que je me trompe?

R. Vous ne vous trompez pas. Un co  t unitaire moyen.

Q. [237]   a serait correct et vos chiffres correspondent? J'aurais un co  t moyen par compteur achat et installation. O.K.

13 h 30

Maintenant, vous avez calcul   une   volution de co  t. Parce qu'on a fait, nous... Si vous voulez, je peux vous donner la pi  ce, l  . On a fait l'exercice de le diviser, si   a int  resse je peux vous la donner. Alors   a sera RNCREQ, je pense qu'ils sont   ...

LA GREFFI  RE :

C'est 0037.

Me H  L  NE SICARD :

... 37.

Me MARIE-JOS EE HOGUE :

Il faudrait juste que je peux voir ce que c'est?

C-RNCREQ-0037 : Compilation des chiffres des
tableaux dans les pi eces HQD-3,
Document 2, Annexe A et de HQD-1,
Document 1, Annexe B

Me H EL ENE SICARD :

En fait, c'est une compilation des chiffres des
tableaux, HQD-3, Document 2, Annexe A et de HQD-1,
Document 1, Annexe B. Alors, si vous suivez la
premi ere ligne, c'est les compteurs achat et
installation telle qu'elle appara ıt. Vous avez la
r ef erence l a en dessous   HQD-3, Document 2, Annexe
A, page 2 de 4. La deuxi eme ligne, c'est notre
volume de compteurs qui appara ıt   l'Annexe B de la
page 57, et le troisi eme chiffre, c'est la ligne 1
divis ee par la ligne 2 pour avoir le co ıt unitaire.
Et ensuite, on a pris ce co ıt unitaire et on a
regard e c' etait quoi la progression du co ıt
unitaire dans le temps pour achat et installation.
Et ma question est : si je regarde cette
progression de co ıts et le taux d'augmentation,
pouvez-vous me dire si l'augmentation s'applique de

la m eme mani ere  a l'installation et au co ut de
compteur ou s'il y a un co ut d egressant de compteur
et une augmentation du co ut d'installation? Avez-
vous pris la donn ee prix de compteur et
installation en compte s epar ement pour  tablir vos
pr evisions?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Oui, effectivement, on a pris des taux diff erents
pour... pour la masse salariale, on a pris le m eme
taux que vous avez en bas, donc pour la masse
salariale, pour toute la masse salariale partout
dans le « business case ». Pour les compteurs, si
je me souviens bien, on a un co ut fixe stable sur
toute la dur ee.

Q. [238] Alors, le compteur aurait un co ut fixe stable
et l'augmentation que je vois sur le co ut total
serait attribuable enti erement   l'installation.

R. Oui.

Q. [239] O.K. Merci. Maintenant, je vous r ef ere encore
une fois au document d'engagement et cette fois-ci,
je vous r ef ere au tableau...

LE PR ESIDENT :

Excusez-moi, quel engagement?

Me H EL ENE SICARD :

HQD-7, Document 3, c'est... quand je parle

d'engagement en ce moment, Ma tre Lassonde, ce sera toujours...

LE PR ESIDENT :

O.K.

Me H EL ENE SICARD :

C'est le seul avec lequel je travaille pour ces questions-ci.

Q. [240] Alors,   la page 7, vous avez r epondu   un engagement de l'UMQ. Vous avez donn  des co ts d'achat et co t d'installation de compteurs remplac s. Je comprends qu'il s'agit ici de compteurs qu'on appelle AMR et non pas des nouveaux compteurs LAD, c'est bien  a?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Vous  tes o  exactement? Quel engagement?

Q. [241] Je suis   l'engagement 25. Dans le bas de la page 7, vous avez un tableau qui met deux mille onze (2011), cent mille quatre cent sept (100 407) compteurs ont  t  remplac s, avec un co t d'achat de dix mille deux cent cinquante et un (10 251 \$), un co t d'installation onze mille (11 000 \$), total. Et en dessous, vous avez, en janvier et f vrier deux mille douze (2012), un nombre de compteurs, un co t d'achat, un co t d'installation. L'avez-vous?

R. Oui.

Q. [242] Bon. Alors, je tourne la page parce que j'ai fait une r egle de trois l a, et je constate que le co ut d'achat moyen pour deux mille onze (2011)  etait cent deux et neuf (102,09 \$) par compteur, alors qu'en deux mille douze (2012), pour janvier et f evrier, il est de quatre-vingt-trois et quatre-vingt-dix-huit (83,98 \$). Et pour l'installation, le co ut d'installation est de cent dix-sept point soixante (117,60 \$) moyenne par compteur. Alors, qu'en deux mille douze (2012), il est de quatre-vingt-cinq et soixante-seize (85,76 \$).

Vous avez pris cette diff erence en consid eration parce que vous nous dites :

Le Distributeur souligne que les donn ees des deux premiers mois de 2012 ne sont pas n ecessairement repr esentatives.

Pourtant, ce sont des compteurs que vous avez achetés et install es.

R. Oui, mais quand vous...

Q. [243] Et  a a  et ... c'est install  par des gens d'Hydro-Qu ebec?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui.

Q. [244] Alors, expliquez-moi en quoi et pourquoi ces donn ees ne seraient pas repr esentatives du prix des compteurs ou des co uts d'installation parce que les deux sont tr es diff erents de ce que nous avons pour deux mille onze (2011) et ils seraient diff erents  galement des chiffres qu'on retrouve dans la progression l a, des tableaux dont on a parl  tout   l'heure.

13 h 36

R. Ma tre Sicard, vous souvenez-vous, bien en tout cas monsieur Brassard du panel 2 technique, vous a expliqu , en tout cas, nous a expliqu    nous tous qu'il y avait au moins une cinquantaine de types de compteurs qui requi rent des types d'installation qui sont diff erents un de l'autre.

C'est- -dire qu'un compteur CII industriel, ce n'est pas la m me installation, ce n'est pas le m me co t, ce n'est pas le m me temps qu'un client r sidentiel. Il ne faut pas comprendre ici, du moins sous toutes r serves, l a, je vous donne l'explication, l'explication op rationnelle qu'on vit   tous les jours.

Je ne crois pas qu'on vous ait remis ici seulement les clients r sidentiels. On vous a remis toutes les installations qui ont  t  faites,

  chantillonnage,   talonnage, l'ensemble de notre parc de compteurs.   a inclut l'industriel,   a inclut l'institutionnel,   a inclut la bi  nergie,   a inclut...

Q. [245] Hum, hum?

R. Il y a tout   a l  -dedans, donc c'est pour   a qu'il ne faut pas, ce n'est pas un ensemble qui est propre et qui est homog  ne d'une ann  e    une autre. Il y a des ann  es o   en d  but d'ann  e, on va attaquer les CI, on va prioriser puis d'autres changer des compteurs CI pour des raisons X.

L'autre ann  e apr  s, bien, on va commencer par le r  sidentiel. Une ann  e, on va finir par peut-  tre avoir aucun ou tr  s peu de rejet dans le CI et une autre ann  e, c'est le contraire. Alors c'est   a notre r  alit  , donc.

Q. [246] Donc ce que je peux...

R. C'est pour   a qu'il y a des variations que vous ne constatez.

Q. [247] Donc ce que je comprends de votre r  ponse, c'est que d'une ann  e    l'autre et d'un mois    l'autre selon les compteurs AMR qui sont chang  s et le parc actuel, les co  ts peuvent varier de presque vingt pour cent (20 %) si je regarde   a ici?

R. Si on prend la r  f  rence de cent (100) comme   tant

une r  f  rence, qui ne veut rien dire, absolue, un compteur CI peut   tre trois fois voire m  me quatre, cinq fois par rapport   . Mettons cent (100)   gale, on va dire qu'il y a un compteur r  sidentiel, pas cent dollars (100 \$), mais la ligne 100, mais un industriel ou commercial peut   tre dix fois plus cher que   a, l  . Donc c'est normal qu'on observe des pourcentages.   a va d  pendre de la composition qui est l  -dedans et c'est pour   a qu'on a mis cette remarque-l  .

Q. [248] Parce que vous ne saviez pas quel type de compteur a   t   chang   en janvier, f  vrier?

R. Non, notre remarque   tait pour vous dire que le reste de l'ann  e deux mille douze (2012) pourrait inclure des changements de compteurs d'autres types que ceux qu'on a d  j   chang   dans les deux premiers mois, c'est pour   a qu'on vous dit que ce n'est pas repr  sentatif.

Q. [249] O.K. Je vous remercie, Monsieur Abiad. Alors, o.k., dans votre sc  nario et je retourne    la pi  ce HQD-3, Document 2, Annexe A, page 2 et vous pouvez suivre   galement avec RNCREQ-0037. Les co  ts, vous avez un co  t sp  cifique d'inscrit, une ligne qui dit « Micro-ordinateur de main et mat  riel ».

Et je vois qu'en deux mille treize (2013)

puis après en deux mille dix-sept (2017), il y a une certaine, il y a une courbe qui va à la hausse, en deux mille vingt-trois (2023) et après en deux mille vingt-huit (2028).

Donc à peu près tous les cinq ans, il y a un coût additionnel important qui est lié à quoi?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. En fait qui est lié à deux éléments, le premier élément c'est le changement des micro-ordinateurs de main eux-mêmes et le deuxième élément, c'est le changement de l'infrastructure en arrière, toute l'infrastructure informatique dans nos bureaux qui supporte ces applications-là.

Q. [250] Et est-ce que le nombre de micro-ordinateurs requis change le nombre de releveurs dont vous auriez besoin?

13 h 41

R. Effectivement, mais ici on a posé l'hypothèse comme on avait posé au niveau du nombre de « relevants ».

Q. [251] Que ça ne changeait pas...

R. Oui.

Q. [252] ... votre hypothèse. Et les autres montants qu'on retrouve à chaque année qui sont autour, là, de... en fait, ils progressent, ils vont de un point (1,9) à deux point six (2,6) sur la période

c'est pour quoi?

R. C'est la maintenance de ces systèmes-là. Des

« débuggages », exemple, quand je parle de maintenance, c'est le « débuggage » des applications ou ce genre d'élément-là.

Q. [253] Ça n'a rien à voir avec des véhicules ou une modification ou type de relève...

R. Non.

Q. [254] ... ça n'a rien à voir avec ça.

R. Non.

Q. [255] Maintenant, à HQD-3, document 2, annexe A, page 1, le panel 2 a dit que pour ce qui est de la cybersécurité nous avons... c'était inclus quelque part dans ces items-là. À quel item est-ce que je le... je retrouve, là, les coûts de cybersécurité et le maintien des systèmes de cybersécurité?

R. Vous le retrouvez à deux endroits, dans le fond, en haut dans l'infrastructure technologique TI pour ce qui est des acquisitions de licences, et vous le retrouvez dans les charges d'exploitation dans la rubrique « Technologie de l'information » pour ce qui est de la maintenance des licences. Et ce qu'on entend par « maintenance des licences » c'est... parce que la question avait été posée auparavant...

Q. [256] Oui.

R. ... ce qu'on entend par « maintenance des licences » c'est comme je vous disais tant  t, c'est le « d  buggage », c'est le support, dans le fond, du fournisseur de services au niveau du « d  buggage » des applications, au niveau de la mise    jour des versions, et caetera.

Q. [257] Puis tout le renouvellement est mis    jour des syst  mes de cybers  curit   se retrouverait    « maintien », c'est   a?

M. GEORGES ABIAD :

R. Pardon, Ma  tre Sicard, qu'est-ce que vous entendez par « renouvellement de syst  me de cybers  curit   » parce qu'il est toujours en... il est toujours l  .

Q. [258] Mais de la m  me fa  on o   vous avez des   l  ments, l  , quand on parle de microordinateurs de main et mat  riel dans le sc  nario de r  f  rence, l  , tous les cinq ans, vous renouvelez votre mat  riel. Au niveau de la cybers  curit  , les ordinateurs et tout ce que vous allez utiliser est aussi de nature informatique et je vous soumets que   a devrait probablement   tre aussi renouvel   aux cinq ans puis je me demande de quelle fa  on c'est refl  t  .

R. C'est dans l'infrastructure TI, la ligne « Investissements », vous voyez, douze millions (12 M) qui se pr  sente en deux mille dix-huit

(2018), douze millions (12 M) en deux mille vingt-cinq (2025).

Q. [259] Alors vous... donc, c'est parce que c'est... je vois, l a, qu'il y a des choses informatiques qui sont renouvel ees aux cinq ans pour microordinateurs de main et mat eriel dans le sc enario de r ef erence. Mais l a, je constate que c'est tous les sept   huit ans pour ce qui est des infrastructures et technologies d'information et cybers ecurit e, c'est ce que vous nous dites?

R. C'est parce que dans l'IMA, contrairement au MOM, dans l'IMA la cybers ecurit e est toujours en fonction dans le compteur, ce n'est pas... c'est une... quand vous parlez de cybers ecurit e on parle de la s ecurit e avanc ee. La s ecurit e avanc ee est toujours en fonction vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) sur l'ensemble du syst eme. Et la seconde ou la minute qu'il y a un nouveau compteur qui s'installe, la cybers ecurit e ou la s ecurit e avanc ee est d eclench ee automatiquement.

Ce qui reste   faire c'est pas de changer d' equipements parce qu'ils sont rendus v etustes, c'est plut ot quand il y a une nouvelle version de s ecurit e avanc ee on va, et c'est pour  a qu'il est bidirectionnel, on va, excusez-moi l'expression,

« uploader », là, on va remettre à jour, on va...
on va rendre ça plus évolutif la version de
sécurité qu'on a dans les... dans les... dans
les... dans les compteurs alors donc, ça se fait à
distance. C'est ça la différence, ça se fait à
distance. C'est une mise à jour à distance de la
sécurité avancée.

13 h 47

Q. [260] O.K. Mais j'en étais plus... Le sens de ma
question, c'est est-ce que j'essayais de comprendre
et je suis néophyte en matière informatique, mais
je comprends que tout ça c'est de l'informatique.
Comme les ordinateurs que vous utilisez pour les
MOM même si ce n'est pas la même chose, là, mais
c'est de la technologie informatique.

Et dans le scénario de référence, vous avez
des renouvellements d'équipements aux cinq ans et
je n'ai pas ce... ce laps de temps pour des
équipements qui visent l'IMA. Et en fait, même
l'IMA est une technologie encore plus nouvelle puis
vous étirez ça aux huit ans. Alors je me posais la
question.

R. Mais là, c'est parce qu'elle est large votre
question. Regardez, c'est que le compteur, le MOM
c'est quelque chose avec lequel on se promène puis

  un moment donn e il y a une limite   comment est-ce qu'on peut aller chercher. C'est une donn e d'information qui est contenue dans le MOM et qui est... qu'on va vider de son contenu une fois rendu chez... si vous voulez, l a, au bureau.

Q. [261] O.K.

R. Le compteur, le compteur garde une certaine forme d'historique, mais l'information est transmise une fois par quatre heures directement au syst eme. Donc, la s ecurit e avanc ee, elle s'applique vraiment au moment o u le compteur re oit cette information-l a et l'envoie tout au long de la cha ne de l'infrastructure. C'est  a dont on parle comme, par exemple, s ecurit e avanc ee qui est mise   jour.

Maintenant dans l'exploitation, dans les chiffres d'exploitation de cette cha ne-l a, l a, il y a des montants qu'on a dit de main-d'oeuvre, des gens qui sont l a. C'est une fa on constante, par ailleurs, si vous regardez dans le c ot e - Charges d'exploitation, et je pense qu'on l'a expliqu e ce matin, je pense que  a va jusqu'  onze millions (11 M\$), l a, par ann ee. Hein? C'est  a l a?  a commence par... Et c'est r ecurrent  a, l a. C'est toutes les ann ees.

Q. [262] Mais ce onze millions (11 M\$), ce matin j'ai

cru comprendre, et j'ai peut-être mal compris, que c'était surtout du personnel. Mais est-ce que c'est aussi du remplacement d'équipements?

R. Mais quand on a dit maintenant de licences, là, puis s'assurer que les licences sont à jour, là, c'est ça que ça veut dire.

Q. [263] Mais maintenance de licences, moi, je vois une licence un peu comme... comme un brevet, là. Ce sont des droits que vous payez et que vous achetez. Mais les fils, l'équipement...

M. RÉMI DUBOIS :

R. Ils sont au niveau des investissements.

M. GEORGES ABIAD :

R. Excuse-moi. Ce n'est pas clair parce que là, c'est large votre question. Mettons, posez-moi... posez-nous une question spécifique. Mettons vous dites les collecteurs, combien de temps vous les remplacez. Là, je suis capable... Là, on est capable de vous répondre. Parce que, là, votre question est très large par rapport à ce qu'on peut répondre.

Q. [264] Donnez-moi deux secondes. Je vais essayer. C'est le problème des avocats avec des experts et des analystes. Ce que l'on cherche à savoir c'est que cybersécurité, le premier chiffre que vous nous

donnez ici  a inclut le « hardware ». O.K. Alors...

Et dans votre... dans les renouvellements p eriodiques, l a, par exemple deux mille dix-huit (2018) et,  evidemment,  a l'installation en deux mille douze (2012), quelle partie de ces... des montants qu'on a ici, par exemple en deux mille dix-huit (2018) douze point quelque chose millions, douze point six (12,6 M\$) je pense, est pour le « hardware » de la cybers ecurit e.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Le douze millions (12 M\$), comme on voit  a l'horizon deux mille dix-huit (2018), c'est vraiment pour le changement complet du frontal d'acquisition, et  a comprend aussi des licences.

Mais il faut aussi comprendre qu'en bas, quand on parlait dans les charges d'exploitation des technologies de l'information, il y a aussi de la... ce qu'on appelle la maintenance de licences,  a inclut l a-dedans des mises  a jour « software » aussi.

Q. [265] Et,  a, ils sont sous un autre item, ils ne sont pas dans l'item infrastructure?

R. Vous les avez en bas dans technologies.

Q. [266] Technologies.

R. En fait si votre question elle est : est-ce qu'on a

prévu remplacer le « hardware » ou le « software ».

Oui. Autant en haut pour des changements majeurs,
autant en bas pour les mises à jour courantes.

Q. [267] O.K.

R. Oui, c'est prévu.

13 h 53

Q. [268] Et vos changements majeurs sont à la
fréquence qui apparaît là à HQD-3, Document 2, sur
la ligne « Infrastructure technologie
d'informations ».

R. Oui, en fonction de la durée de vie estimée.

Q. [269] Êtes-vous en mesure de me dire quel montant
d'argent du douze millions (12 M\$) s'applique à la
cybersécurité précisément?

M. GEORGES ABIAD :

R. La cybersécurité ou la sécurité avancée, outre
l'installation, elle se trouve principalement en
bas parce que c'est un frais... c'est un frais
qu'Hydro-Québec paye par compteur qui se trouve
dans les charges d'exploitation TI.

Q. [270] Alors, quel pourcentage de technologie
d'informations, dans les coûts que nous avons là,
serait attribuable à ça?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Maître Sicard, je pense qu'on rentre ici dans des

  l  ments contractuels, c'est des co  ts qui sont contractuels.

Q. [271] Alors...

R. Donc, je ne suis pas s  r que je pourrais vous donner un chiffre pr  cis sur la cybers  curit  , combien elle co  te, je ne suis pas s  r.

Q. [272] Et si je vous pose la question au moment o   il y aura l'audience confidentielle, allez-vous   tre en mesure de me donner la r  ponse ou vous ne pourrez pas non plus?

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Les prix,   a, c'est vraiment probl  matique, m  me au niveau de la s  ance    huis-clos. Il y a des engagements...

Me H  L  NE SICARD :

C'est ce que...

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

... clairs    l'  gard des fournisseurs.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [273] Alors, pouvez-vous me donner une marge de pourcentage? Comme vous avez fait pour l'option branchement-d  branchement.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Je ne saisis pas l  , on vient d'arriver dans branchement-d  branchement!

Q. [274] Non, non, c'est parce que j'ai pos   la question    un autre panel au nom de UC, pas au nom du RNCREQ,    savoir... parce que la fonction branchement-d  branchement   tait en surplus dans les contrats pour les fonctions qu'ont les compteurs. On ne pouvait pas me donner le prix exact. On m'a donn   une fourchette de march   qui   tait de quinze    trente pour cent    trente pour cent (15 %-30 %), je pense. Alors, est-ce que ce serait utile d'avoir une fourchette? Voil  !

LE PR  SIDENT :

J'essaie de voir...

Me H  L  NE SICARD :

Alors, est-ce qu'on peut avoir...

LE PR  SIDENT :

J'essaie de voir o     a ne m  ne   a l  . Je veux dire, l  , j'ai dit au d  but, vous pouvez poser des questions sur les co  ts derri  re le sc  nario de r  f  rence. Vous pouvez aussi poser des questions derri  re les co  ts du sc  nario IMA. Est-ce que... L  , vous avez des r  ponses    l'effet qu'il y a l'infrastructure IMA qui va n  cessiter des investissements p  riodiquement l  , comme en deux mille dix-huit (2018) et en deux mille vingt-cinq (2025). Vous avez eu comme r  ponse que, pour ce qui

est de la cybers  curit   puis   a vient dans les
co  ts des technologies de l'information    hauteur
de... c'est dix, onze millions (10 M\$-11 \$) par
ann  e l  . C'est quoi? Voulez vous... avez-vous une
pr  occupation    l'effet que   a pourrait   tre le
triple de   a ou...? Je ne sais pas.

Me H  L  NE SICARD :

Bien, mon analyste a fait...

LE PR  SIDENT :

T'sais, ce n'est pas...

Me H  L  NE SICARD :

... en fait...

LE PR  SIDENT :

On peut jaser longtemps l  , mais il y a-tu un
probl  me, comme on dit?

Me H  L  NE SICARD :

Ma  tre Lassonde, si l'analyse du RNCREQ me demande
de poser ces questions, vous comprendrez que je
suis ici en remplacement de ma  tre Gari  py, c'est
parce qu'il y a une pr  occupation au niveau de ces
co  ts-l   de la part du RNCREQ, oui. Par contre, ce
qu'on me dit, c'est que si on peut me donner... Je
comprends la confidentialit   l   et le fait que...
Si on peut me donner un ordre de grandeur, comme on
l'a fait dans le cas de branchement-d  branchement

pour cette fonction-l  ,   a le satisferait.

LE PR  SIDENT :

Bien, vous allez avoir l'occasion de faire votre preuve l  , t'sais, aussi. T'sais,    un moment donn  , si vous pensez que les co  ts devraient   tre trois fois plus, vous allez avoir un t  moin qui va venir nous expliquer   a...

Me H  L  NE SICARD :

C'est difficile...

LE PR  SIDENT :

... et pourquoi. Mais l  , l   vous avez les r  ponses, o   sont les co  ts.

Me H  L  NE SICARD :

C'est parce que ces co  ts-l   incluent d'autres co  ts. De la fa  on dont,   a... Je n'ai pas besoin d'  tre l'analyste l   pour vous   clairer l  -dessus. Quand je regarde les co  ts Technologie de l'information,   a couvre bien d'autres choses que la cybers  curit  . Alors, si je ne sais pas quelle proportion est la cybers  curit   dans tout   a...

LE PR  SIDENT :

Ma  tre Sicard...

Me H  L  NE SICARD :

...   a ne m'avance pas de vous dire que la cybers  curit   co  te tant parce que je ne le sais

m  me pas ce qu'elle co  te dans ce que j'ai ici,
elle est incluse avec d'autres co  ts.

M. GEORGES ABIAD :

R. Pardon. Est-ce que je peux me permettre?

Me H  L  NE SICARD :

Q. [275] Bien oui. Oui, oui, oui.

R. On pourrait donner peut-  tre une r  ponse sans
mettre en p  ril la confidentialit  , l  . Je vous ai
dit tant  t qu'on paye un montant par compteur...

Q. [276] Oui.

R. ... pour maintenir   a. Dites-vous que par compteur,
on parle de cents.

Q. [277] O.K.

R. O.K.   a vous donne-tu l'ordre de grandeur?

Q. [278]   a satisfait mon analyste, je vous remercie.
  a va prendre quelques secondes, j'essaie d'  vacuer
l  .

13 h 58

Derni  re question, est-ce qu'   l'heure
actuelle dans vos sc  narios vous avez pris en
consid  ration les revenus des activit  s de... En
fait je vais vous poser la question autrement.   
l'heure actuelle les revenus des activit  s de
branchement et d  branchement, est-ce qu'elles
couvrent leurs co  ts?

Parce que vous percevez selon les tarifs des frais pour les branchements/d  branchements dans certains cas en tout cas, est-ce que ces revenus-l   couvrent le co  t de vos gens, entre autres, et est-ce que   a couvre vos activit  s?

M. R  MI DUBOIS :

- R. Vous r  f  rez aux conditions de service avec le cinquante dollars (50 \$) juste pour se situer un petit peu.
- Q. [279] Oui, bien il y a le cinquante (50) puis le cent cinquante-six (156) qui est applicable    certains moments pour rebrancher?
- R. Donc c'est s  r que ce n'est pas des co  ts qui sont repr  sentatifs du co  t de l'action elle-m  me. C'est un co  t qui est plus en mode incitatif ou d  sincitatif    se rendre jusqu'   l'interruption de service. L'esprit de   a c'est d'indiquer au client qu'il serait souhaitable de proc  der par des ententes de paiement, etc. Donc...
- Q. [280] Pardon? Vous avez parl   tellement vite et vous avez baiss   la voix face au micro.
- R. Excusez-moi, je n'interviens pas tr  s souvent, donc peut-  tre que je n'ai pas le temps de mesurer mon tempo. Ce que je disais juste que c'  tait un co  t qui   tait un d  sincitatif plus que le co  t vraiment

de l'action dans le mesure o   ce qu'on souhaite   videmment c'est que les clients   videmment paient leurs factures, mais se rendent    des ententes de paiement avec Hydro-Qu  bec. Donc avant de proc  der au geste ultime qui est l'interruption de service. Donc c'est un d  sincitatif de nature plus administrative.

Q. [281] Donc selon vous   a ne couvrirait pas tous vos co  ts de branchement et d  branchement, c'est ce que, je veux comprendre, est-ce que   a les couvre ou   a ne les couvre pas?

R.   a ne les couvre pas du tout.

Q. [282] Bon.   a termine pour RNCREQ, Ma  tre Lassonde.

LE PR  SIDENT :

Merci, Ma  tre Sicard. Alors.

Me H  L  NE SICARD :

Je reviendrai pour UC.

LE PR  SIDENT :

Le ROE  , Ma  tre Ledoux. Voil  .

CONTRE-INTERROG  S PAR Me JACYNTHA LEDOUX :

Q. [283] Alors, bonjour, bonjour, Monsieur le pr  sident, bonjour, Messieurs les panellistes. Jacynthe Ledoux pour le ROE  . Alors on s'appr  te peut-  tre    battre des records de rapidit   pour ce contre-interrogatoire. J'aurai trois questions.

Ma première pourra peut-être faire l'objet d'un engagement, je vous laisse en juger. Donc est-ce que vous avez calculé combien coûterait une éventuelle intervention physique sur les trois point huit millions (3,8 M) de compteurs une fois déployés.

On comprend qu'évidemment c'est beaucoup trop hypothétique d'inclure le coût des pièces matérielles ou du « hardware » fois trois point huit millions (3,8 M), mais est-ce que vous pouvez nous fournir au moins une estimation de tous les autres coûts qui seraient impliqués advenant une telle intervention physique sur les trois point huit millions (3,8 M) de compteurs?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

J'aimerais comprendre.

M. RÉMI DUBOIS :

R. De quelle intervention on parle?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien c'est ça je ne comprends pas la question parce que, est-ce qu'on parle d'une intervention répétée trois point huit millions (3,8 M) de fois?

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Qui vise à faire quoi?

Me JACYNTHE LEDOUX :

Q. [284] Évidemment c'est un peu difficile à prévoir, on pourrait penser par exemple à une intervention physique qui viserait à changer une pièce de matériel ou à ajouter une pièce de matériel au niveau du compteur.

Alors c'est vraiment par exemple les frais de déplacement, des salaires des gens qui se déplaceraient pour aller sur place. Alors comme je vous dis, la partie qui est hypothétique soit le coût du matériel et le temps d'intervention directement sur le compteur ne ferait pas partie de votre estimation, mais...

M. GEORGES ABIAD :

R. On ne peut pas, on ne peut pas intervenir sur le compteur, on ne peut pas changer rien sur le compteur. Un compteur il a un sceau puis on ne peut pas jouer avec le compteur une fois qu'il... une fois qu'il est en fonction là.

Q. [285] Mais je comprends que vous ne pouvez pas ajouter une pièce à l'intérieur du compteur, mais si vous voulez faire une intervention à côté, ajouter quelque chose à côté ou vraiment une

intervention autour du compteur là où il faut quand même se déplacer?

R. Il faut faire, il faut faire un cas d'affaire pour ça parce que pour intervenir comme ça il faut avoir des motifs là. Je ne comprends pas la question, je m'excuse, Maître.

Q. [286] Mais vraiment le but de cette question-là c'est de quantifier le risque qui est lié à une planification technologique qui serait défaillante, par exemple?

On cherche à savoir si jamais il y a un problème d'évolutivité de votre compteur, que vous découvrez, par exemple, qu'il y a un manque de mémoire ou un autre problème technique et que vous avez besoin de faire une intervention physique, est-ce que vous avez évalué combien ça pourrait coûter?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Non.

14 h 04

LE PRÉSIDENT :

Mais peut-être que je comprends un peu votre préoccupation. Admettons qu'on installe tous ces compteurs-là puis arrive un problème là qui... Mais d'abord, avant de parler de l'intervention physique

du Distributeur il faudrait peut-être voir si ce n'est pas le fournisseur qui doit intervenir puis remplacer son compteur, tu sais. Si votre voiture, tu sais, une voiture neuve, là, vous avez un problème, c'est couvert par la garantie, là. C'est parce que c'est... parce qu'il faut y aller par étape, tu sais, ça peut arriver, ça peut arriver, là, mais il y a des cas qui sont garantis, après ça les autres interventions, je ne sais pas, il faudrait être un peu plus concret, là, tu sais.

Si ce n'est pas garanti et puis que le Distributeur doit, pour quelque raison, intervenir sur son compteur, bien là, ça dépend, ça dépend du problème, ça dépend de où est situé le compteur. S'il est à Chibougamau c'est un problème. Tu sais, je veux dire, en tout cas, tout en... tout en comprenant votre préoccupation, là, je pense que vous ne pouvez pas poser juste la question comme ça, comment ça coûte intervenir sur trois millions huit cent mille (3 800 000) compteurs. Ça coûte cher, je peux vous le dire.

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Ledoux, je peux... je peux vous rassurer sur une chose parce que c'est effectivement quelque chose que vous pouvez regarder comme risque, ce qui

est important pour nous avant tout dans ça c'est la métrologie, c'est-à-dire que la mesure de la consommation du client.

Ça ces compteurs-là seront homologués, il va y avoir une assurance-qualité, ils vont... ils sont certifiés Mesures Canada, ils vont être homologués par nos propres ingénieur assurance-qualité de garantie, donc ils vont mesurer la consommation du client.

Maintenant, la condition sous laquelle on doit retourner pour rajouter quelque chose, là, il faut que ce soit vraiment quelque chose, là, qui... parce que sur la métrologie si ça fonctionne, même si, à la limite, au pire les technologies ne marchent pas au niveau de lecture à distance, on va envoyer quelqu'un lire le compteur parce qu'on peut le lire physiquement, là. Donc on n'ira pas changer le compteur. On va pouvoir rajouter quelque chose sur le compteur autre ou à côté du compteur, c'est parce qu'il y a eu un cas d'affaires avant qui a été fait qui aurait justifié cette intervention.

La seule fois où on doit justifier l'intervention pour changer un compteur, parce que là il est défaillant. Puis dans ce cas-ci ils sont tous homologués Mesures Canada puis ils vont faire

partie de notre assurance qualité à chaque année.
Alors pour intervenir vraiment chez le client pour autre chose que changer le compteur c'est parce qu'il aurait été préalablement vu et analysé en cas d'affaires parce qu'il y a des revenus... il y a d'autre chose, il y a des bénéfices en arrière de ça pour le faire.

Q. [287] Merci, je suis satisfaite de votre réponse.
Donc ma deuxième question, Monsieur Dubois, vous avez parlé hier de l'importance de la pérennité du parc de compteurs.

Dans le contexte où le projet LAD fait appel à une technologie qui est encore immature, est-ce que vous avez pris en considération, dans votre évaluation de la durée de vie comptable des compteurs ou dans vos calculs d'investissement ou ailleurs dans votre analyse économique en général, est-ce que vous avez pris en considération, donc le risque de vous retrouver avec des actifs prématurément obsolètes?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Juste une précision, il n'a pas été mentionné que la technologie était immature. Je ne pense pas que la preuve révèle ça de quelque façon que ce soit.

Me JACYNTHÉ LEDOUX :

Je pourrais vous trouver la référence, là, si c'est nécessaire. Mais on peut s'entendre, disons, si c'est une question de vocabulaire, là, il y a vraiment des endroits où on parle de... du fait que la technologie IMA est encore une technologie immature mais pour le bien de la question on pourrait, par exemple, dire que c'est une technologie récente.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Vous me citez comme le fait que j'ai dit que la technologie était immature?

Q. [288] Non, non, non, non.

R. C'est-tu ça que je comprends?

Q. [289] Pas du tout.

R. Ah!

Q. [290] Je ne suis pas en train de dire...

R. Parce que vous citiez monsieur Dubois a dit que...

Q. [291] Non, non.

R. ... je pensais que...

Q. [292] Monsieur Dubois, vous aviez parlé de l'importance de la pérennité du parc de compteurs.

R. Du parc aujourd'hui, oui, d'accord.

Q. [293] Oui, vous avez dit ça hier même en introduction.

R. Ça va, mais en aucun temps...

Q. [294] De toute façon ça fait partie des objectifs qui sont cités par Hydro-Québec. Donc ce n'est pas ça l'essence de ma question, là. Ma question c'est vraiment est-ce que vous avez pris en considération dans votre analyse économique le risque d'avoir des actifs prématurément obsolètes?

M. GEORGES ABIAD :

R. Toute la... écoutez, c'est... je sais pas où vous avez pris, là, où est-ce qu'on a entendu que c'est immature, au contraire, nous on n'arrête pas de dire que c'est le standard de l'industrie, c'est robuste. On a vu des millions de compteurs installés partout dans le monde puis ça continue à s'installer, là, je veux dire...

Nous ce qu'on a fait dans l'analyse de risque ici au niveau de... le côté financier, comme monsieur Graveline l'a mentionné, on a remplacé l'actif, chaque composante de l'actif qu'on a là-dedans selon sa durée de vie, là, on parle d'au niveau de la technologique, là. Au niveau du compteur vous avez vu nos hypothèses, on a mis vingt-huit pour cent (28 %) de remplacement de notre parc de l'IMA après quinze (15) ans qui est sept fois notre propre expérience avec

l'électromécanique et qui est un peu plus que qu'est-ce qui est dans le... dans le balisage pour des compteurs électroniques, donc on est très conservateur à ce niveau-là.

14 h 09

En ce qui concerne les routeurs, les collecteurs, les licences de sécurité, les licences de MDMS, les systèmes d'acquisition, on les remplace selon ce qui est recommandé par notre groupe TI et par les manufacturiers et on a mis la contingence et la main-d'oeuvre qui supportent tout ça. À la base donc, c'est une technologie qui fonctionne. Elle est robuste. C'est le standard de l'industrie. Et on a tout prévu dans le cas d'affaires des endroits où on se doit de rajouter des plans de contingence, ou des endroits et le temps à la fréquence qu'il faut changer l'actif aussi.

Q. [295] Merci. Juste une dernière question. Est-ce que vous êtes d'accord, bon, là, vous dites que ce n'est pas une technologie immature, mais est-ce que vous êtes d'accord quand même qu'une planification technologique préalable rigoureuse dans le cadre d'un projet comme ça et d'un tel investissement est susceptible de minimiser considérablement vos

risques de dépassement des coûts dans le futur?

R. Je pense qu'on vous a dit que, depuis deux mille neuf (2009) qu'on a pris un positionnement comme distributeur d'aller de l'avant dans cette technologie-là, depuis deux mille neuf (2009), là. Puis ce n'est pas en deux mille neuf (2009) qu'on s'est présenté à la Régie. On s'est présenté en deux mille douze (2012). Donc, en deux mille neuf (2009) et deux mille douze (2012), justement, on a fait nos devoirs, à savoir de faire des projets pilotes, bien négocier les contrats, quatre-vingts quelque pour cent de nos coûts dans ce projet-là sont fixés, soit par contrat, soit que ce sont des coûts qui sont connus, comme par exemple nos installateurs internes.

Alors, tous les motifs de risque possibles qu'il pourrait y avoir, que ce soit financier, que ce soit technologique, ont été pris en considération et ont été adressés ou ingérés dans ce dossier-là. Puis on est accompagné par des experts, notre transfert d'expertise se fait également. Donc, vous comprenez que ce n'est pas un... c'est un dossier quand même qui date depuis quelques années avant qu'on arrive ici.

Q. [296] Merci. Merci, Messieurs. C'est terminé.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Ledoux. On est rendu à Stratégies énergétiques, Maître Neuman.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

Bonjour, Monsieur le Régisseur. Bonjour, Messieurs. Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique.

Q. [297] Donc, ma question s'adresse au panel. Est-ce que vous avez le coût de la consommation énergétique de l'infrastructure que vous proposez, donc incluant compteur jusqu'au MDMS, toute l'infrastructure, sur l'horizon de vingt ans et réparti annuellement, si c'est possible?

14 h 11

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Non, on n'a pas ces coûts-là.

Q. [298] Est-ce que c'est quelque chose qu'il vous est possible d'obtenir?

R. Rapidement comme ça c'est quelque chose de très technique.

Q. [299] Oui. Mais j'imagine dans vos calculs de coûts, j'imagine que vous avez dû prendre en compte le... le coût, le coût de la consommation énergétique de ces différents équipements. Donc,

normalement, vous l'auriez dans les composantes qui vous ont permis d'aboutir aux coûts que vous avez, que vous énoncez?

R. Je pense que c'est quelque chose de marginal. Mais étant donné que c'est très technique, je ne pourrais pas vous en dire plus.

Q. [300] Est-ce que ça vous est possible de vérifier, de prendre un engagement de vérifier le coût de consommation énergétique de l'infrastructure proposée?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Si l'information est disponible on la transmettra.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Mais on ne fera pas de démarches pour aller reconstituer tout ça et...

LE PRÉSIDENT :

Q. [301] C'est sûr qu'il y a déjà huit cent mille (800 000) compteurs électroniques qui consomment un petit peu d'électricité. Il y a toutes sortes d'autres affaires. Moi, j'ai toujours compris que c'était dans les pertes électriques que c'était comptabilisé globalement. Mais en tout cas, si vous avez l'information...

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... puis ça peut aider maître Neuman, vous pouvez lui fournir.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça, je comprends qu'au niveau du compteur c'est relativement peu. Mais quand on remonte en haut de la chaîne, là, peut-être que les autres composantes consomment... consomment un peu plus. Donc ça serait pour avoir le portrait. Puis si vous pouviez en plus du coût mettre la quantité d'énergie à laquelle ça correspond.

M. GEORGES ABIAD :

R. Est-ce que vous voulez avoir aussi toute la quantité d'électricité qu'on consomme dans le scénario de référence, les MOM puis les... tout le système?

Q. [302] Oui, oui, oui. Comme ça...

R. On va tout vous remettre ça.

Q. [303] Ça serait parfait, on aurait...

R. Ça, on peut l'avoir, oui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Pour les compteurs on a l'engagement 11 qui indique que les compteurs électroniques actuellement

utilisés consomment entre un et un virgule huit watt. Et que les compteurs de nouvelle génération qui ont été sélectionnés pour la clientèle résidentielle dans le cadre du projet LAD consomment entre un et un virgule cinq watt maximum.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

C'est ça, mais ça c'est juste le compteur, c'est petit.

LE PRÉSIDENT :

Il resterait juste les routeurs puis les collecteurs.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Il y a plus que ça. Il y a les routeurs, les collecteurs, mais en haut il y a... il y a le MDMS qui, je pense, doit consommer quand même quelque chose. Et je pense c'est le MDMS qui serait probablement le plus grand consommateur énergétique.

M. GEORGES ABIAD :

R. Bien, Maître Neuman, on l'a mentionné à plusieurs reprises dans nos questions à la Régie, le MDMS on en avait besoin de toute façon. Qu'on fasse l'IMA ou non, si on était resté avec le scénario de référence on avait besoin du MDMS. Parce que huit

cent mille (800 000) compteurs de... huit cent mille (800 000) compteurs radiofréquences à trois point huit millions (3,8 M) de compteurs radiofréquences dans le scénario de référence, ça prend un MDMS pour gérer la quantité d'informations qui se rajoute.

Alors donc, dans le... Si je me souviens bien, dans le quarante-deux millions (42 M\$) qu'on a dépensé, on a dit qu'il y a trente-deux millions (32 M\$) qui sont récupérables dans le scénario de référence.

Q. [304] O.K.

R. Alors si vous voulez que je vous mette le MDMS d'un côté, on va le mettre l'autre bord aussi.

Q. [305] C'est ça. Vous l'indiquerez, comme ça on pourra comparer.

LE PRÉSIDENT :

Q. [306] Qu'est-ce que vous voulez dire le mettre d'un bord puis le mettre de l'autre bord?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Dans les deux scénarios.

M. GEORGES ABIAD :

R. Le MDMS dans le scénario de référence, Monsieur le Président, aujourd'hui le MDSM on a de besoin. Mettons que l'IMA ne marche pas, on a besoin quand

même de... de récupérer le MDMS pour gérer les...
le parc actuel.

LE PRÉSIDENT :

Q. [307] Mais là on parle de l'électricité, parce que
là vous parliez d'énergie.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce que si on regarde les deux, l'énergie dans
les deux scénarios, on va se mettre à parler à
l'essence des véhicules dans le scénario de
référence, et caetera. C'est-à-dire vous voulez
qu'on parle consommation d'électricité.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

D'électricité.

LE PRÉSIDENT :

Bon. O.K.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, engagement 54. Oui.

LE PRÉSIDENT :

Là, évidemment, c'est sujet à ce que l'information
soit disponible.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on ne va pas demander au Distributeur de faire des analyses. Si c'est disponible, vous pourrez le fournir.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui, d'accord.

Q. [308] Donc, le coût de la consommation en électricité, a) de l'infrastructure proposée et b) du scénario de référence en indiquant dans les deux cas la quantité d'électricité à quoi ça correspond. Puis en ventilant, en ventilant MDMS, compteur, comme vous l'avez indiqué, là.

E-54 (HQD) : Si disponible, donner le coût et la ventilation de la consommation en électricité de l'infrastructure proposée et du scénario de référence en indiquant dans les deux cas la quantité d'électricité correspondante (demandé par S.É./AQLPA)

Q. [309] Dans... Dans votre analyse économique du projet, est-ce que vous incluez le coût des... des compteurs de ceux qui exercent l'option de retrait? Et je vais vous expliquer pourquoi je vous pose la

question. Puisque l'ensemble... l'ensemble de la clientèle va payer, va payer pour... pour la quantité totale de compteurs, donc ce que j'essaie... ce que j'essaie de comprendre c'est est-ce que le coût du projet inclut les compteurs de ceux exerçant l'option de retrait également? Parce qu'eux, ceux qui exercent l'option de retrait ils paient à travers leur tarif l'ensemble du projet qui inclut des compteurs pour tout le monde donc.

14 h 16

M. GEORGES ABIAD :

R. À la base, à la base, lorsqu'on a fait le projet, lorsqu'on l'a déposé, il n'y avait pas l'option... il n'y avait pas l'option de retrait. Donc, on achetait trois point huit millions (3,8 M) de compteurs.

Q. [310] O.K.

R. Maintenant, ce compteur-là, il est équipé d'une façon telle qu'il émet de la radiofréquence une fois par cinquante (50) secondes.

Q. [311] Oui. Non, j'ai compris ça.

R. Alors, pour le « up out »...

Q. [312] Si vous en enlevez un et vous en remplacez... vous en mettez un autre à la place, c'est-à-dire ça

vous en fait un de moins à acheter à radiofréquence et un de plus à acheter qui n'émet pas de radiofréquence. Donc, ça devrait être le...

R. On ne le voit pas comme ça, nous. On voit qu'éventuellement, sur le pot là ou sur la durée du vingt (20) ans, on va finir par tout installer des... on va toujours installer de l'IMA parce que le jour où le client qui avait fait une option de retrait aujourd'hui déménage ou il ne veut plus ou quelqu'un prend sa place, bien, on va retourner mettre un compteur de nouvelle génération, on ne mettra pas... Ça fait que, ça, c'est un inventaire à côté là, les compteurs... les compteurs qui font partie de l'option de retrait là.

Q. [313] O.K. Et donc, votre réponse est « non », que le coût des compteurs de ceux qui exercent l'option de retrait n'est pas dans le coût du projet, c'est bien ça?

R. Il ne pourra pas être dans le coût du projet, c'est le client qui paye. Vous voulez dire que est-ce qu'on l'inclue? C'est dans le trois point huit millions (3,8 M) de compteurs, tout le monde est là. Normalement, ça aurait été un crédit au projet, si vous voulez. Ce n'est pas le cas, on le paye. On paye trois point huit (3,8 M) de compteurs tout le

temps.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Ce qu'on essaie de dire, c'est que, c'est ça, il y a trois point huit millions (3,8 M) compteurs, donc trois point huit millions (3,8 M) de clients ont droit à leur compteur dans le cadre du projet.

Q. [314] O.K. Une question sur la durée de vie des compteurs. On a vu que dans les exemples que vous avez fournis dans la présentation HQD-6, Document 1, que les compteurs les plus anciens ont été installés en Italie en deux mille un (2001), donc qui ont présumément onze (11) ans d'âge. Quel est le risque dont vous avez tenu compte quant à la possibilité que la durée de vie soit inférieure aux quinze (15) ans que vous avez... que vous avez annoncée et sur laquelle vous vous basez? Pour tenir compte à la fois du fait que les expériences déjà existantes sont de moins de quinze (15) ans et aussi du fait qu'on a peut-être des particularités climatiques au Québec qui pourraient entrer en ligne de compte.

M. GEORGES ABIAD :

R. Écoutez, on a déjà huit cent mille (800 000) compteurs électroniques dont une partie, c'est... si je me souviens bien, c'est... en tout cas, je ne

veux pas vous induire en erreur, mais il me semble que monsieur Brassard avait dit quatre-vingt-quinze (95) la première vague de compteurs électroniques. Après ça, depuis deux mille trois (2003), la deuxième vague et, à ce que je sache, on n'a pas vraiment une situation, Maître Neuman, qui nous placerait dans un scénario autre que celui qu'on voit dans le balisage d'ailleurs qui est celui qui a été présenté.

Q. [315] Et leur durée de vie à ces compteurs déjà existants, est-elle de quinze (15) ans?

R. Oui, quinze (15) ans.

Q. [316] Votre analyse financière du coût du projet, est-ce qu'elle inclut déjà le coût de mise en oeuvre des fonctionnalités que vous avez déjà annoncées pour la période de la Phase 1? C'était dans votre pièce HQD-6, Document 1, je peux vous... à la page 16, si mes souvenirs sont exacts. Oui. Aux pages 15 et 16, vous aviez un certain nombre de fonctionnalités qui n'avaient... autres que les trois de base là qui sont déjà annoncées pour la période deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013). Donc, est-ce que le coût de déploiement de ces fonctionnalités est déjà inclus dans les coûts du projet tel que présenté?

R. Maître Neuman, je pense qu'on l'a répondeue à plusieurs reprises celle-là. Non, il n'y a pas de... autre que les périmètres actuels, il n'y a pas d'autres coûts qui sont inclus.

Q. [317] N'aurait-il pas fallu que ce le soit étant donné que ces fonctionnalités sont prévues dans la Phase 1? On ne parle pas des phases ultérieures, c'est dans la Phase 1.

M. RÉMI DUBOIS :

R. De quelles fonctionnalités parlez-vous, Maître Neuman?

Q. [318] Les fonctionnalités qui se trouvent énoncées aux pages 15 et 16 de votre présentation HQD-6, Document 1, mais je m'adresse uniquement à celles qui sont prévues pour deux mille douze (2012) et deux mille treize (2013), pas celles des années ultérieures.

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, ce sont des choses qui sont déjà... Je peux-tu voir? Je vais les descendre là. Les trois premières, les trois premières fonctionnalités, c'est le périmètre du projet, vous en conviendrez.

Q. [319] Oui, oui.

R. « Gestion de pannes, signalement des pannes et des réalimentations », on le fait déjà là, on n'a pas

besoin de développement... de développement tout de suite, on le signal. On vous a donné même la preuve là, l'histoire là de... « Localisation de la panne et scénario de rétablissement », ça, c'est... présentement, c'est les données GPS du compteur qu'on voit sur un écran qu'on va mettre... qu'on va afficher dans le centre de conduite du réseau puis qui le voit là. Ça coûte un écran là mettre ça dans leur affaire. « Info-panne et interruption », c'est un « ping » des compteurs, il est déjà en marche aujourd'hui.

14 h 22

Notre Centre d'exploitation du mesurage, s'il veut vérifier si un compteur fonctionne il va juste, il va juste aller écouter voir si le compteur une fois par cinquante (50) secondes est-ce qu'il se synchronise, il est-tu là. Donc à ce moment-là ça nous permet de dire à nos gens de centre de conduite de réseaux dans le cas d'une interruption que ce compteur-là est revenu, donc votre réalimentation a été réalisée.

Puis la prévision de la demande c'est déjà un endroit dans SAP, si je me souviens bien, où on a tous les profils de consommation et que c'est mis à jour, les vingt mille (20 000) compteurs sont

déjà connectés à SAP. Donc c'est déjà mis à jour
ça. Donc il n'y a pas eu, il n'y a pas eu de
développement informatique là.

Q. [320] O.K. Et les trois autres, deux mille treize
(2013)?

R. À partir de deux mille treize (2013) en s'en allant
là, c'était deux mille treize (2013), deux mille
quatorze (2014), on avait dit que s'il y a des cas
qui requièrent des, qui requièrent une analyse
financière, on va le faire. Si c'est des cas comme
je viens de vous mentionner.

Comme, par exemple, prenons un exemple,
détection de la subtilisation. Dans, dans le projet
qui a été autorisé par le budget de quarante-deux
millions (42 M) là pour faire le projet pilote, il
y avait une portion de tester ou proposer un cas
d'affaire pour la subtilisation. C'est déjà là.

Q. [321] Oui, je comprends, je comprends que ça a été
testé, mais est-ce que les coûts pour le
déploiement...

R. Non, non.

Q. [322] ... dans toute...

R. Je vous réponds.

Q. [323] ... dans toute la population de la phase 1
est-ce que c'est déjà inclus au coût du projet?

R. Non, non, mais là ce que je vous ai répondu c'est pour deux mille douze (2012), est-ce que c'est satisfaisant.

Q. [324] Bien vous me répondez puis j'attends les trois...

R. O.K.

Q. [325] ... les trois derniers items c'est pour deux mille treize (2013) qui est la période de la phase 1 qu'on est en train de discuter ici là?

R. C'est ça. Donc pour deux mille douze (2012), je vous ai répondu. Pour deux mille treize (2013), aucun de ces, aucune de ces fonctionnalités-là n'est dans, n'est dans le cas d'affaire qu'on a devant nous puisqu'on a toujours dit que s'il y a un cas d'affaire à faire parce qu'il y a des coûts on va venir le déposer à part. Ça répond à votre question?

Q. [326] Oui, oui, ça répond à ma question. Mais ma question suivante, c'est n'aurait-il pas fallu étant donné qu'on parle de faire autoriser les coûts du projet pour la phase 1 et que ces trois, ces trois derniers, ces trois derniers éléments font partie de la phase 1, ils sont à déployer en deux mille treize (2013), n'aurait-il pas fallu les inclure?

R. Ça ne fait pas partie du périmètre du projet. On est dans l'évolution là, on est en train de parler de l'évolution. Le périmètre actuel du projet c'est la lecture à distance, l'aménagement/déménagement et le branchement/débranchement à distance. C'est ce qu'on a devant nous.

Après ça on a dit dans un des objectifs du projet c'est de s'assurer que l'infrastructure soit évolutive, c'est-à-dire qu'elle rassure qu'elle est capable de prendre d'autres choses plus tard.

Et c'est autre chose plus tard, ce sont des fonctionnalités qui sont à la page 16 du document dont vous faites mention. Lesquelles fonctionnalités feront l'objet d'un cas d'affaire à part avec des coûts à la marge de qu'est-ce qu'on a déposé aujourd'hui. Et que si c'est plus que dix millions (10 M) ou si ça rencontre les critères qu'il faut, ils seront déposées à la Régie de l'énergie pour autorisation. C'est ça dont on parle là.

Q. [327] Et même lorsqu'ils concerneront la phase 1?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Oui. La phase 1, Maître Neuman, on va installer les compteurs, on s'entend. Donc on a des contrats pour installer des compteurs avec les fonctionnalités

qu'on connaît dans le cadre du périmètre. Ce qu'on vous dit c'est que les compteurs qu'on va installer vont permettre d'aller, d'aller à terme jouer dans ces fonctionnalités-là.

Mais en aucun temps on va rajouter de la quincaillerie ou quoi que ce soit en vertu des gains que ça pourrait procurer sans revenir voir la Régie pour demander des sous, démontrer qu'il y a un « business case » qui tient la route d'un point de vue rentabilité pour le client ou pour Hydro-Québec.

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Neuman, je pense que ce que vous voulez dire si ça se produit pendant le même temps que la phase 1, c'est ça que vous voulez dire. Mettons que ça produit à la même durée là.

Q. [328] C'est de ça que je parle, c'est de ça que je parle?

R. Ah, o.k., non, c'est ça.

Q. [329] La phase 1 s'étend jusqu'en deux mille treize (2013)?

R. O.K. Si ces cas-là se produisent dans la même durée de temps que la phase 1, ça demeure quand même que ce sont des cas qui vont être traités à la marge. Le temps là n'a rien à faire avec le principe de

base que ces fonctionnalités-là seront traitées à la marge.

Q. [330] O.K. Je vais vous demander si vous avez vérifié les coûts que représenteraient l'hypothèse suivante. Pour les compteurs qui sont à l'intérieur d'édifices, puis on a le nombre total, ça a déjà été mentionné à l'audience, on sait combien il y a de compteurs qui sont à l'intérieur d'édifices versus à l'extérieur.

Donc les coûts que représenteraient le fait d'avoir pour ces compteurs qui restent à l'intérieur des édifices une carte de communication avec antenne qui soit non pas à l'intérieur de l'édifice, mais qui soit à l'extérieur. Donc il y aura un câble, un fil du compteur, compteur qui n'aurait pas de carte qui serait dans le compteur, il y aurait un fil qui partirait du compteur qui irait jusqu'à une carte qui serait localisée quelque part à, carte de transmission avec antenne qui serait localisée à l'extérieur de l'édifice?

14 h 26

Donc ça représenterait un certain coût, là, j'ai à l'image, là, par exemple, quand quelqu'un de Vidéotron vient installer le câble, donc il fait passer le câble de l'extérieur jusqu'au point de

réception à l'intérieur, donc ce serait un câble installé. Est-ce que vous avez une idée, est-ce que vous avez une estimation du coût que ça représenterait pour les compteurs qui sont à l'intérieur d'édifices de faire cette modification-là?

LE PRÉSIDENT :

Si je vous comprends bien, comme disait quelqu'un, si je comprends bien, ça ça serait comme une alternative à l'option de retrait qui est proposée dans l'autre dossier?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Ce serait une alternative et qui peut-être même rendrait moins nécessaire, peut-être même pas nécessaire du tout, en tout cas, on verrait, là, l'option du retrait, mais ça réglerait des situations que vous avez évoquées notamment, de cas où d'immeubles multilocatifs où quelqu'un a dans sa cuisine cinq ou six compteurs ou a une chambre... ou dont la chambre est adjacente à la chambre des compteurs où il y a soixante (60) ou cent (100) compteurs, ça ne lui donne pas grand chose d'en changer un si les cent douze (112) autres continuent d'émettre. Et comme ça...

LE PRÉSIDENT :

Alors si votre question c'est : avez-vous pensé à cette alternative-là puis avez-vous évalué les coûts, vous pouvez bien poser la question mais je peux deviner tout de suite la réponse, là.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Oui. Et Monsieur le Régisseur, je tiens... j'apprécie que ma question est différente d'un cas qui a été évoqué en réponse à une question de... du procureur de la Régie, je pense que c'était hier, où... qui posait la question quant à l'hypothèse d'une antenne à l'extérieur. Mais dans la réponse qui avait été fournie, on gardait l'antenne aussi à l'intérieur du compteur. Donc il... le compteur émettait puis en plus il y avait l'antenne à l'extérieur qui émettait.

Mais là, ce sur quoi porte ma question c'est une hypothèse où il n'y aurait pas d'antenne dans le compteur qui se trouve à l'intérieur d'un bâtiment, mais que l'antenne serait à l'extérieur. Puisqu'il y a différentes choses qui... à différents moments Hydro-Québec a même dit que ça... en tout cas, il y a moins... il y a moins... il y a moins d'exposition aux radiofréquences quand c'est à l'extérieur qu'à l'intérieur.

LE PRÉSIDENT :

Alors fin des discours, là, avez-vous... c'est quoi la question?

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Q. [331] Est-ce qu'Hydro-Québec est en mesure d'évaluer le coût que représenterait ce scénario?

M. GEORGES ABIAD :

R. Oui, nous avons regardé cette alternative-là. Nous avons rencontré des fabricants, excusez-moi, et on a demandé voir si on peut sortir l'antenne du compteur, le sortir à l'extérieur. La technologie n'existe pas. Il y a plusieurs enjeux reliés à cette technologie-là, notamment, et ça c'est très, très majeur, il faut réhomologuer, recertifier le compteur. Des enjeux techniques comme la durée... la longueur du fil, où on va le sortir, la grosseur, si quelqu'un le coupe, quelqu'un joue avec le fil, le coupe puis tout ça.

Donc c'est un design qui n'existe pas aujourd'hui, je vous le dis, on l'a vérifié. Ça prend une conception pour sortir l'antenne du compteur à l'extérieur tout en préservant que cette antenne-là, quand elle nous envoie une information, elle nous envoie l'information de consommation de votre compteur et non pas d'un autre compteur. Donc

c'est un enjeu quand même assez important, mais effectivement, Maître Neuman, nous avons regardé, donc nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les coûts, ça n'existe pas.

Q. [332] Juste quand vous venez de mentionner qu'il y a un problème si les gens coupent le câble et si...

R. Non, pas les gens font exprès, là, ça peut être un... n'importe quoi, là, un accident, c'est ça que je veux dire.

Q. [333] Mais de ce que je comprends, quand le compteur il est à l'intérieur, il y a déjà quelque chose qui le relie à l'extérieur vers le... vers le reste du réseau de distribution, donc il y a déjà... il y a déjà un fil qui se rend jusqu'au compteur.

R. Ce n'est pas de ce fil-là dont on parle.

Q. [334] Oui.

R. Il faut sortir l'antenne, vous l'avez dit vous-même.

Q. [335] Bien, on en met un autre, bien, je veux dire, il y a déjà un conduit... il y a déjà un conduit... il y a déjà un conduit, on s'entend là, c'est-à-dire s'il y a risque que quelqu'un le coupe accidentellement ou qu'un rongeur le... mâche dedans, ce problème existe déjà puisque le compteur

il est déjà à l'intérieur du bâtiment.

R. Maître Neuman, je ne suis pas... je ne suis pas un ingénieur. Moi je fais juste vous dire qu'en tant que responsable de ce projet, on avait regardé avec mon équipe la faisabilité technique. La faisabilité technique nous a été rapportée comme quoi que ce n'est pas... la première chose, la plus importante, ça n'existe pas aujourd'hui.

La faisabilité technique représente des défis, je ne dis pas qu'elle ne sera pas faisable, je vous dis qu'elle représente des défis pour les manufacturiers. De toute façon, on peut vous dire qu'on est toujours à l'affût de tout développement technologique dans ce domaine.

Ça ne veut pas dire que dans deux ans, trois ans, quatre ans, il y a autre chose qui arrive dans ce domaine-là pour les gens de... pour l'option de retrait, qu'on ne viendra pas mettre à jours nos affaires, là, mais aujourd'hui au moment qu'on se parle, nonobstant tout ce qu'on peut entendre, là, l'offre qu'on fait, là, c'est un produit dans le cadre de l'option de retrait qui est disponible puis qu'on peut offrir puis il est sécuritaire.

14 h 32

Q. [336] Vous avez mentionné que vous avez évalué cette option, est-ce que c'était avant ou après l'appel d'offres? En fait, quand est-ce que vous l'avez évaluée?

R. Non, non, on ne l'a pas évaluée avant l'appel d'offres, là. Avec toute l'information qu'on avait par rapport à la santé, on ne s'entendait pas. On l'a dit on ne l'a jamais cachée l'histoire de tout qu'est-ce qui s'est passé avec les préoccupations de la santé.

Q. [337] D'accord. Donc quand est-ce que vous...

R. C'est dans le cadre de la préparation de notre dossier d'option de retrait depuis quelques mois qu'on a regardé ça. On a regardé toutes les options possibles pour arriver avec une proposition qui... qui... qui est, comme je vous dis, sécuritaire, disponible est complétée, là.

Q. [338] Est-ce que vous avez un rapport de cette évaluation?

R. Écoutez, ce sont des évaluations qui ont été faites. Quand on voit que c'est expérimental, ce n'est même pas à un stade expérimental, ça n'existe pas. Je n'ai pas d'autre rapport qu'une phrase qui dit que ça n'existe pas, là. Je n'ai pas fait d'analyse là-dessus, là. Parce que le débat qu'on a

fait au niveau de... de... le dossier c'était une option de retrait qui était disponible et accessible à nos clients. Donc, c'est ça qu'on fait.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Alors je vous remercie, Monsieur le Régisseur, je n'ai pas d'autres questions.

R. Merci, Messieurs.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Neuman. Alors le Syndicat canadien de la fonction publique, Maître Bertrand. C'est ça, Bertrand, oui?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

On me suggère que ça serait peut-être une bonne idée de prendre une courte pause.

LE PRÉSIDENT :

Courte pause, oui. On peut revenir dans... à trois heures moins dix (14 h 50)? Ça va?

SUSPENSION DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

LA GREFFIÈRE :

Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

Avant que vous commenciez, Maître Bertrand. Là, on m'a informé qu'on a des contraintes de temps. Bon.

Les deux experts monsieur Finamore et puis monsieur Bertsch n'étaient disponibles qu'aujourd'hui et demain, donc ça veut dire que là, aujourd'hui achève. Ils vont être disponibles seulement demain.

Alors je doute qu'on ait fini la preuve du panel 3 aujourd'hui, là, en tout cas, je doute. C'est toujours possible. Si on n'a pas fini le panel 3 aujourd'hui, il faudrait procéder, il faudrait suspendre le panel 3, procéder demain à entendre. D'abord, je pense qu'il y a monsieur Finamore qui veut participer au huis clos, hein? Bon.

Donc, il faudrait faire la partie huis clos et puis après ça, il faudrait entendre la preuve du GRAME où va témoigner monsieur Finamore. Et après ça, il faudrait entendre la preuve du ROÉÉ où monsieur Bertsch va témoigner.

Ça, ça veut dire preuve en chef et contre-interrogatoire, puis il faudrait tout régler ça demain. Et, évidemment, au niveau de la preuve en chef, je pourrais répéter pour la quatrième fois qu'il n'est pas nécessaire de lire la preuve, mais qu'elle peut être complétée sur certains aspects.

Tout ceci pour dire que, si on veut faire ça demain, je suggère, à moins que ça cause des

problèmes, qu'on commence au moins à huit heures et demie (8 h 30) et puis qu'on essaie de faire tout ça dans la journée de demain.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

La difficulté qu'on a ce n'est pas de commencer à huit heures trente (8 h 30), ça me fera plaisir de débiter à cette heure-là. C'est qu'on a... on perd un des panelistes demain en fin de journée.

Monsieur Rémi Dubois quitte demain en soirée ou samedi matin, je pense, pour... Il sera à l'extérieur du pays.

Alors l'idée d'interrompre pour faire d'autres témoins, ça c'est problématique. Alors il faudrait qu'on finisse le panel 3. Oui, je ne sais pas le temps estimé juste pour le... si on met le huis clos de côté, le temps. Effectivement, on peut peut-être demander au niveau de la preuve du GRAME et monsieur Bertsch et monsieur Finamore, je ne sais pas combien de temps est prévu. On avait annoncé, nous, deux heures au niveau du contre-interrogatoire, mais je ne sais pas si ça sera ça ou non, dépendamment de ce que vous annoncez, là.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Je pense qu'on maintient le une heure trente qui avait été prévu pour la preuve du GRAME. Dans le

meilleur des mondes, on pourrait peut-être essayer d'écourter un petit peu.

14 h 54

LE PRÉSIDENT :

Pour présenter votre preuve? Mais, là, vous ne m'avez pas compris, hein! Monsieur Finamore n'a pas besoin de relire son rapport. Il est là, il peut l'adopter puis se faire contre-interroger. Maintenant, la preuve additionnelle qui peut être faite, c'est pour répondre aux documents qui ont été déposés par Hydro-Québec en janvier et puis... je ne me souviens plus quel autre document. Un document d'Accenture.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Il y a l'autre preuve qui a été retirée.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui. Ou bien est-ce que monsieur Finamore peut être disponible, si on termine, là, est-ce qu'il peut être disponible la semaine prochaine?

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non. Comme je vous avais dit, Monsieur le Régisseur, il va être en Alabama la semaine prochaine, il avait d'autres contrats. Il serait disponible la semaine du treize (13), quatorze (14) avril, une semaine plus tard, il aurait d'autres

disponibilités plus tard, mais la semaine
prochaine, pour lui, c'est impossible.

LE PRÉSIDENT :

Bon. Moi, là, je ne suis pas à l'oratoire
Saint-Joseph, je ne peux pas faire des miracles. On
va... Est-ce que... Bon. Pouvez-vous y réfléchir
jusqu'à quatre heures (4 h)? Puis on va donner la
chance à maître Bertrand de faire son contre-
interrogatoire. Puis à quatre heures (4 h), on fera
une petite séance voir... Là, vous me dites qu'il
faudrait absolument finir...

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Bien, le panel 3.

LE PRÉSIDENT :

Le panel 3 aujourd'hui.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Moi, je suis prête à... pour accommoder la Régie...
Non, ça peut être demain, le panel 3, mais il faut
finir le panel 3, je suis prête, pour essayer
d'accommoder tout le monde de dire, on suspendra
peut-être au niveau du huis clos. On annonce au
total, j'ai fait le tour, il y aurait à peu près
trois heures et demie de questions, semble-t-il au
huis clos. Par ailleurs, je ne suis pas certaine
que, de toute façon, ça nous permettrait de

compléter demain. Si aujourd'hui, avec ceux qui restent, il nous en reste quelques-uns encore au niveau du panel 3, si vous annoncez une heure et demie de preuve, en tout cas, ça me semble long une heure trente.

Moi, je peux vous dire que mon deux heures va être substantiellement raccourci si ce qui est amené en preuve additionnelle, c'est parce que quand on m'annonce une heure et demie de preuve additionnelle, je prends pour acquis qu'il y a beaucoup de nouveau matériel. Si c'est de répéter ce qui est déjà au dossier, bien, moi, mon deux heures va être raccourci beaucoup. Mais je ne le sais pas actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Ce que vous suggérez, c'est qu'on finisse le panel 3. Tout de suite après le panel 3 qu'on commence, qu'on entende la preuve du GRAME et du ROÉÉ, des contre-interrogatoires?

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Oui. Puis le huis clos sera la semaine prochaine.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Bon. Allons-y comme ça!

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Écoutez, on aurait aimé que monsieur Finamore soit

présent pour le huis clos, mais on pourrait s'adapter à cette solution.

LE PRÉSIDENT :

Ah, bien là!

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Non, non, on peut... on accepte votre solution.

LE PRÉSIDENT :

Ça, ça donne un peu d'oxygène, c'est bien, comme disait une chanteuse connue. On s'excuse, Maître Bertrand, mais ça fait un petit intermède.

Me RICHARD BERTRAND :

Vous êtes un fan de Diane Dufresne.

LE PRÉSIDENT :

Non, pas nécessairement. Je vous écoute.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me RICHARD BERTRAND :

Écoutez, je vais y aller assez, de façon assez précise. Je crois être en mesure de m'en tenir, ou à peu près, au temps annoncé. C'est la bonne nouvelle. Qui est à peu près une demi-heure, normalement. Écoutez, généralement, j'ai calculé que ça double ou triple l'annonce. Je vous assure que ça n'ira pas jusque-là. Je vous préviens tout de suite avant que ma collègue me reproche que mes questions sont trop longues, pour essayer d'obtenir des réponses courtes et précises, je vais essayer

de faire une mise en contexte ou mise en situation pour que les témoins comprennent bien de quoi je parle.

Donc, lorsque je vais répéter ce qui est en preuve ou ce que j'en comprends, ça ne nécessite pas nécessairement une question. Ma question suivra à la fin de l'exposé que je ferai. Un exposé est un bien grand mot. Mais je vous annonce tout de suite que, pour plusieurs des questions, je vais faire une mise en contexte pour qu'on puisse être en mesure de cibler la réponse de façon la plus précise possible.

Q. [339] Alors, j'y vais avec première question de nature plus générale cependant. Je vais évidemment, comme à chaque fois, tenter de m'en tenir au périmètre annoncé qui est soumis actuellement à la Régie. Et j'ai retenu de la preuve documentaire des divers témoignages que le projet LAD dans son actuel périmètre, dans les fonctions annoncées, trouverait sa rentabilité exclusivement dans l'économie réalisée sur les coûts de main-d'oeuvre, c'est ce qu'on a annoncé, dans la coupure de sept cent vingt-six (726) employés qui seraient actuellement à la relève de compteurs essentiellement?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Ce n'est pas tout à fait vrai. Dans le sens que c'est vrai pour la fonction relève, vous avez tout à fait raison. Mais à ça s'ajoutent aussi les économies de coûts pour la fonction branchement/débranchement, donc nos agents au recouvrement.

Q. [340] Oui, oui, que ce soit des coûts de main-d'oeuvre aussi.

15 h 00

R. Ah! Tout à fait.

Q. [341] Bon. C'est ce que je veux dire. Je m'excuse. Il n'y a pas uniquement les sept cent vingt-six (726) compteurs - je vais y revenir tout à l'heure - il y a également les employés qui sont affectés au branchement-débranchement. Mais, après avoir entendu les témoins et relu les documents, j'ai compris que les gains proposés par Hydro, c'est-à-dire « écoutez, on a un équipement qui manifestement coûte plus cher que l'équipement actuel, mais comme ça va nous permettre d'économiser des coûts de main-d'oeuvre importants, voici pourquoi nous trouvons que le projet est rentable ». J'ai bien compris la... j'espère que j'ai bien compris l'esprit du projet.

M. GEORGES ABIAD :

R. C'est ça, oui.

Q. [342] Bon. Maintenant, vous avez fait, en fonction de ce projet-là, une analyse économique, évidemment, des économies pour Hydro-Québec résultant de la suppression de ces sept ou huit cents (700-800) emplois. J'aimerais savoir si, dans l'analyse économique que vous avez faite de votre projet, vous avez fait une analyse de l'impact pour l'économie du Québec de la suppression de sept cent vingt-six (726) emplois ou huit cents (800) emplois?

M. RÉMI DUBOIS :

R. De façon aussi spécifique que vous le dites, c'est non.

Q. [343] Non. O.K. Évidemment, la question suivante que j'avais, j'imagine que la réponse va être la même puisque la suppression d'emplois directs entraîne normalement également la suppression d'emplois indirects. Je comprends que vous n'avez pas non plus procédé à une évaluation des coûts ou de l'impact économique pour l'économie du Québec de la suppression des emplois indirects résultant de la suppression de ces emplois directs?

R. Non, pas du tout. Enfin, ça ne s'inscrit pas

d'aucune façon dans le cadre réglementaire.

Q. [344] Ma question n'est pas un reproche, c'est une question simplement.

R. Non, non, mais je vous... je vous situe un petit peu plus dans le cadre réglementaire du Distributeur. Donc, on est ici dans un mécanisme réglementaire sur la base des coûts de la division Distribution donc qui est assujettie à la Régie, donc on se limite à notre cadre de travail.

Q. [345] Mais, comme le mandat de la Régie est relativement large, je voulais m'assurer qu'on parlait... on n'allait pas avoir de preuve surprise. Maintenant, les compteurs toujours...

M. GEORGES ABIAD :

R. Maître Bertrand, excusez, juste pour compléter sur mon collègue. Quand vous parlez de suppression, dans ce cas-ci, comme vous avez pu voir, la grande majorité, ils s'en vont à la retraite là.

Q. [346] Oui. On m'a bien prévenu que je n'étais pas ici pour discuter de questions de relations de travail, sauf qu'évidemment l'emploi d'un employé qui va à la retraite est quand même un emploi qui disparaît dans l'économie. D'accord. Je ne prétends pas... il y a un certain nombre d'employés qui sont des employés temporaires qui, eux, vont être

licenciés. Je connais assez bien la convention collective pour savoir que les employés qui bénéficient de la sécurité d'emploi ne seront pas licenciés, mais vont aller occuper d'autres emplois qui sont soit occupés par d'autres personnes, soit occupés par des gens qui vont prendre leur retraite, mais au bilan, il va y avoir au Québec huit cents quelques emplois de moins. C'est exact?

R. Je suis d'accord à la fin, c'est juste le mot « suppression » là, ça...

Q. [347] Oui, oui.

R. ... juste le définir.

Q. [348] Je n'ai pas parlé de congédiement, mais de suppression d'emplois. Maintenant, les compteurs de Landis+Gyr ou Landis+Gyr que vous allez installer sont fabriqués où? Je ne crois pas avoir vu cette information. Au moment où on se parle.

R. Il y a plusieurs composantes dans un compteur, donc sont fabriquées principalement... On peut dire que les composantes, il y en a qui sont au Mexique, il y en a qui sont aux États-Unis, il y en a qui sont en Europe là. Il y a plusieurs composantes dans un compteur.

Q. [349] O.K. Mais, il n'y a pas d'usine de Landis+Gyr au Québec.

R. Il y a une usine d'assemblage qui va avoir lieu...
qui va avoir... qui va prendre place.

Q. [350] Dont on a déjà parlé, mais dont on ne sait pas quand est-ce qu'elle va ouvrir parce que je comprends que le premier coup de pelle n'a pas encore été donné pour cette usine Landis+Gyr.

R. L'engagement est pris, Maître Bertrand, ça, c'est clair, c'est un engagement contractuel. Évidemment, de toute évidence, on attend l'autorisation du projet...

Q. [351] C'est ça.

R. ... pour pouvoir procéder à la création de ces soixante-quinze (75) emplois-là.

Q. [352] O.K. C'est ce que vous m'aviez dit il y a quelques jours. Alors, j'en arrive maintenant à l'évaluation du projet. Alors, je vais vous référer au document de HQD-1, Document 1, à la page 8. Juste pour m'assurer que j'ai bien compris puisqu'il semble y avoir une évolution dans l'évaluation. À la page 8, vous évoquiez, à la troisième ligne du paragraphe qui commence par « Coûts associés au projet LAD », vous indiquiez :

Le projet LAD permettra de générer des gains de près de 300 M\$ actualisés
[...]

C'est ce qu'on disait dans le document original.

Dans HQD-6, Document 1, qui a été déposé, en fait, discuté par le premier panel... le document, les diapositives supplémentaires, à la page 10, dans le tableau et je vais y revenir sur les. Je m'excuse, je ne veux pas vous déranger.

15 h 05

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. À quelle page, la présentation, Maître Bertrand?

Q. [353] À la page 10?

R. Merci.

Q. [354] Il y a un tableau sur la rentabilité du projet déposé et commenté par monsieur Richard, pour vous rafraîchir la mémoire. Est-ce que vous y êtes?

R. Oui.

Q. [355] Ça va. Alors à la page 10 dans le tableau on parle d'économie, je vais revenir sur les détails, mais le chiffre, l'avant-dernier chiffre de la première ligne, celle qui est encadrée en vert, enfin sur le document coloré. On parle de deux cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7).

Ma première question assez simple, est-ce que je comprends là que ce deux cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7) est le chiffre qui

correspond aux trois cents millions (300 M)

évoqués? Quand on parle de trois cents millions

(300 M), c'est à peu près trois cents millions

(300 M), mais le chiffre exact serait en fait deux

cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7)?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Tout à fait, oui.

Q. [356] C'est ça. Alors évidemment ce deux cent

quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7) reprend à

une décimale près je dirais les résultats de

l'analyse économique qui avait été reproduite dans

HQD-3, Document 2, Annexe A qui est en réponse aux

demandes, aux réponses d'Hydro-Québec aux demandes

de la Régie.

Pour mémoire, alors HQD-3, Document 2,
Annexe A. Dans l'annexe A, qui est à la fin. À la
troisième page, on retrouve à la fin vous avez
« Écart » entre. Ça va?

R. On y est, ça va. Merci.

Q. [357] À l'écart, mes questions vont porter

essentiellement sur la question d'analyse

comparative entre le scénario de référence et le

scénario IMA, parce que c'est ce qui m'intéresse au

premier chef.

Alors vous avez le scénario IMA, le

scénario de référence qui est le statu quo et l'écart entre les deux et l'analyse faite par Hydro-Québec était à l'effet qu'il y avait un gain de deux cent quatre-vingt-neuf virgule six (289,6) résultant de, du coût de scénario IMA à un milliard (1 G) à peu près, un milliard (1 G), un milliard cent millions quatre (1 100 400 000).

Le scénario de référence étant selon votre évaluation un milliard deux cent quatre-vingt-onze (1 291 000 000), on arrive avec un profit de deux cent quatre-vingt-neuf virgule six (289,6) qui correspond aux deux cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7) qui correspond lui-même aux trois cents millions (300 M) évoqué au début.

On se suit toujours?

R. Toujours, ça va bien.

Q. [358] Oui, mes questions sont longues, mais les réponses peuvent être très courtes. Alors on voit cependant qu'autant dans le document que je viens de regarder que dans l'évaluation du coût de l'IMA à ce coût de un milliard zéro zéro un virgule quatre (1001,4 G) exclut l'infrastructure TI qu'on a soustraite dans les documents subséquents.

À HQD-6, page 10, je vois ici que le premier chiffre on a un quatre-vingt-huit millions

(88 M) d'infrastructures TI qui est entre parenthèses et on voit que sur la valeur, le dernier chiffre apparaissant à la même ligne qu'on a regardé tout à l'heure, on n'est plus à deux cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7), mais à deux cent un virgule sept (201,7).

Et malgré mes faiblesses en arithmétique, j'en déduis qu'il s'agit de deux cent quatre-vingt-neuf virgule sept (289,7) dont on soustrait les coûts de l'infrastructure TI qui doivent être évidemment pris en compte dans les profits qu'on tirerait de l'installation du système LAD.

Donc les profits réels dont on parle avec une installation du système LAD sont deux cent un millions virgule sept (201,7 M) et non trois cents millions (300 M). C'est exact?

15 h 10

- R. C'est effectivement l'écart entre le deux cent quatre-vingt-neuf (289) et l'infrastructure TI de quatre-vingt-huit millions (88 000 000) qui nous amène au chiffre que...
- Q. [359] Au chiffre de deux cent un (201) qui serait, en fait, les gains potentiellement réalisés suivant la suggestion d'Hydro-Québec par l'installation du système IMA par rapport au scénario de référence,

ça va?

R. Ça va.

Q. [360] Parfait. Alors dans le calcul de l'IMA il y a bien sûr divers coûts pris en compte, dont le coût des compteurs. Dans la présentation originale, et ça a été répété à plusieurs reprises, je pense que c'est par monsieur Graveline, je pense qu'il l'a redit encore ce matin, on parle d'une durée de vie comptable de quinze (15) ans pour les compteurs intelligents. Je l'ai lu, je pense, dans le premier document, je vous ai entendu, là, à moins que j'aie halluciné, il me semble vous l'avoir entendu dire à plusieurs reprises. On parle d'une durée de vie comptable de quinze (15) ans.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Effectivement.

Q. [361] C'est bien ça? Je comprends que pour les fins de la préparation de vos analyses financières et de la rentabilité du projet IMA vous avez tenu pour avéré ou pour acquis que la durée de vie comptable de ces nouveaux compteurs était de quinze (15) ans?

M. RÉMI DUBOIS :

R. Au niveau de l'analyse financière évidemment, oui, c'est amorti sur une période quinze (15) ans linéairement.

Q. [362] Quinze (15) ans, parfait. Alors je comprends naturellement que techniquement il peut arriver qu'un compteur dure plus de quinze (15) ans. Je comprends aussi qu'il peut arriver que techniquement il dure moins de quinze (15) ans.

C'est la même chose pour les compteurs électroniques actuels ou même pour les compteurs qui sont électromécaniques, je crois, dont la durée de vie était de vingt-cinq (25) ans et on en a qui ont cinquante (50) ans qui sont toujours en fonction, là.

Donc on ne discute pas de question technique dans l'analyse financière mais de notion de nature comptable ou économique en vertu de laquelle on a fixé la durée de vie à quinze (15) ans, c'est bien exact?

R. Je vous inviterais à répéter votre question, j'avoue que je vous ai perdu un petit peu en fil de route.

Q. [363] Parce que plusieurs témoins sont venus affirmer que quinze (15) ans était une notion comptable ou économique, on fixe de façon prudente la durée de vie de quinze (15) ans, c'est-à-dire au-delà de laquelle en principe le compteur a donné ce qu'il avait à donner, il a atteint sa durée de

vie même si on sait que techniquement il est possible que ça dure plus de quinze (15) ans. C'est possible que ça dure moins de quinze (15) ans et c'est vrai aussi pour le scénario de référence. Mais vous avez retenu, pour les fins de l'analyse, quinze (15) ans, j'ai bien compris?

R. Effectivement, on a fait l'analyse c'est quinze (15) ans au financier.

Q. [364] C'est parfait. Je vais vous amener maintenant à HQD-1, document 1, à l'annexe B. Il y a une volumétrie des compteurs. Je vais repartir du tableau, je sais qu'on m'a... on nous a expliqué, là, qu'il ne fallait pas tirer de conclusion du fait que ce tableau B-1 Volumétrie des compteurs ne prévoyait pas d'achat de compteur à partir de deux mille dix-sept (2017), qu'effectivement on prévoyait qu'on allait en acheter, je vais revenir sur les chiffres retenus par Hydro-Québec, mais ce tableau a l'avantage d'être assez parlant, là, au niveau des références comparatives.

On voit que de deux mille douze (2012) à deux mille dix-sept (2017), suivant le scénario IMA, Hydro-Québec prévoit, ou le Distributeur, excusez-moi, prévoit installer trois millions huit cent vingt-cinq mille deux cent trente et un

(3 825 231) compteurs. C'est la phase du cinq ans d'implantation du système IMA.

On sait tous évidemment qu'un certain nombre de ces compteurs devront être remplacés. Moi évidemment, lorsqu'on m'a... j'ai entendu, et à plusieurs reprises encore depuis quelques instants, parler d'une durée de vie de quinze (15) ans, j'examine ça et je fais des chiffres assez simples et je constate que déjà à partir de deux mille dix-sept (2017) la première série des trois cents... trois cent trente mille trois cent quatre-vingt-onze (330 391) compteurs vont avoir atteint la limite de leur vie comptable et ainsi de suite, et si je continue l'exercice jusqu'en deux mille trente et un (2031) j'en arriverai au résultat qu'on va avoir, puisqu'évidemment il s'agit d'une analyse économique ici, là, et non pas d'une analyse technique, on devrait avoir renouvelé trois millions six cent vingt-deux mille quatre cent treize (3 622 413) compteurs sur une durée, une projection de durée de vie de quinze (15) n'est-ce pas?

15 h 15

M. GEORGES ABIAD :

R. Mais ce n'est pas si mathématique que ça.

Q. [365] Bien, ma question s'adressait plutôt au comptable que vous, Monsieur Abiad, là. Je comprends que, techniquement, vous dites ce n'est pas certain qu'on va les avoir remplacés. C'est pour ça que j'ai pris bien soin par trois ou quatre questions préliminaires de faire établir par vos collègues qu'on parlait bien d'une question comptable ou d'une analyse financière, et que cette analyse financière avait tenu pour avérée une durée de vie de quinze (15) ans.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Monsieur Abiad est tout à fait en mesure de répondre à des questions financières.

Me RICHARD BERTRAND :

Oui, mais monsieur Abiad en a beaucoup parlé, je sais très bien ce qu'il veut nous dire. Je préfère m'adresser aux membres du panel que je n'ai pas encore interrogés. Alors je pense que je peux poser les questions que je veux à qui je veux.

Q. [366] Alors si, effectivement, je prends les quinze (15) années, je retiens cette notion de quinze (15) ans, j'en arrive rapidement à la conclusion, comme je vous disais, qu'il devrait y avoir trois millions six cent vingt-deux mille quatre cent treize (3 622 413) compteurs qui seraient remplacés

au bout de leur période de quinze (15) ans,
toujours dans une perspective comptable, qui
s'ajouteraient aux trois millions huit cent vingt-
cinq mille deux cents (3 825 200) compteurs qui
sont déjà installés. Ce qui voudrait dire qu'en
tenant pour avérée une durée de vie comptable de
quinze (15) ans, en fait c'est sept millions quatre
cent quarante-sept mille six cent quarante-quatre
(7 447 644) compteurs qui devraient être installés
dans les projections comptables.

Or, à HQD-3, Document 2, à la page 13
vous retenez plutôt un chiffre de quatre virgule
neuf millions (4,9 M) de compteurs, ce qui fait à
peu près deux millions et demi (2,5 M) de compteurs
de moins qu'avec... que si on retient une durée de
vie de quinze (15) ans. Et vous vous exprimez comme
suit, vous dites :

Au total sur la période 2012-2031, aux
fins des analyses économiques et
financières...

Là, on ne parle pas d'analyses techniques.

... près de 4,9 millions de compteurs
sont remplacés. De ce nombre, 1,1
million de compteurs installés de 2012
à 2017 seront remplacés à la fin de

leur durée de vie de 15 ans.

C'est-à-dire que vous calculez, et il y a déjà eu une preuve à cet effet-là, que, même en retenant une durée de vie de quinze (15) ans, en fait de ce nombre qui aurait atteint leur durée de vie utile de quinze (15) ans, seulement vingt-sept (27 %) à vingt-huit pour cent (28 %) seraient remplacés plutôt que la totalité. Ce qui nous amène à la différence entre le quatre virgule neuf millions (4,9 M) et le sept virgule quatre millions (7,4 M) que j'ai calculé.

J'aimerais savoir d'abord sur quelle base vérifiable vous pouvez affirmer qu'il n'y aurait que vingt-sept (27 %) ou vingt-huit pour cent (28 %) de ces compteurs, qui ont pourtant atteint leur durée de vie, qui ne seraient pas... qui seraient remplacés.

M. RÉMI DUBOIS :

R. Effectivement, c'est un long préambule. Je pense que ça met la table.

Q. [367] Ça met la table à une question... à une réponse précise et courte.

R. Bien, pas nécessairement. C'est parce que je ne pense pas qu'elle va l'être.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Ça, je vais m'objecter. Un instant. Je vais m'objecter à cette façon-là de faire. Si on peut avoir un long préambule en contre-interrogatoire, les témoins ont la liberté de relever tous et chacun des éléments qu'ils désirent relever, corriger, nuancer ou quoi que ce soit. Alors ce n'est pas exact de dire qu'en contre-interrogatoire on peut finir avec une question courte après un long préambule et limiter ça à une réponse courte.

Me RICHARD BERTRAND :

C'était une invitation pour des fins de...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est des questions quand même complexes. Nous, on a un pouvoir un peu d'inquisition puis on veut être éclairés au maximum pour rendre la meilleure décision possible. Ça fait qu'il faut laisser les gens s'exprimer.

Me RICHARD BERTRAND :

Non, non, c'était simplement dans la perspective d'accélérer les débats. Je reprenais des affirmations d'Hydro-Québec, ce n'est pas... ce n'est pas des affirmations que je fais.

Q. [368] Alors allez-y.

R. Donc ce que j'allais vous dire simplement c'est que

vous me parlez beaucoup du volet techniquement, du volet comptable ou du volet... moi, je l'appellerais plutôt économique, là. Vous me permettez, on parle d'analyse économique.

Q. [369] Oui.

R. Dans la théorie économique, effectivement, donc quand on a un compteur qui finit après sa vie utile, bien, on aurait tendance à vouloir le... le remplacer. Mais le mandat qu'on a quand on fait une analyse économique comme ça dans un projet d'une importance comme ça, il faut y mettre l'intelligence d'affaires.

L'intelligence d'affaires c'est qu'il y a des gens dans le marché qui connaissent ça c'est quoi gérer un parc de compteurs puis comment est-ce qu'on peut en disposer de façon adéquate, assurer son exploitation et sa pérennité dans le temps.

Je sais que vous ne souhaitiez pas peut-être parler à monsieur Abiad, mais les expressions qui ont été mises sur le vingt-huit pour cent (28 %), les raisons qui justifient le fait d'avoir mis, je vais prendre votre mot, seulement un point un million (1,1 M) de compteurs en termes de réinvestissement, bien, sont basées

sur une réalité qui est à la fois technique et
d'exploitation de parc de compteurs.

15 h 21

Donc, ça reflète l'intelligence d'affaires de ce
dossier-là qu'on doit reconduire dans une analyse
économique. J'irais a contrario si on va plus loin.
Du côté de la référence, on aurait dû avoir le même
comportement.

Q. [370] Tout à fait.

R. Rajouter des compteurs à la fin.

Q. [371] Oui, oui, je n'ai pas de problème avec ça.

R. Et mettre la valeur résiduelle. Puis d'un point de
vue technique, on serait arrivé exactement aux
chiffres que, probablement, tout le monde a voulu
chercher.

Q. [372] Je ne sais pas si on serait arrivé aux mêmes
chiffres, mais je suis d'accord avec vous qu'il
faudrait que cette façon de faire s'applique pour
les deux éléments de l'équation. Sauf que ce que je
veux savoir, en fait, c'est sur quelle base,
comptable ou économique, vous avez décidé de ne pas
tenir compte de cette durée de vie comptable de
quinze (15) ans que vous aviez vous-même
déterminée?

R. Bien, je vous l'ai dit que ce n'est pas sur une

base nécessairement économique. C'est sur une base technique et d'exploitation.

Q. [373] Sauf que j'avais compris, peut-être à tort, que les documents produits étaient des documents d'analyse économique. O.K. Je vais vous référer maintenant au document HQD-4, Document 10. Il s'agissait d'une réponse, là aussi je vais faire une mise en contexte pour vous resituer, d'une question posée par le Syndicat relative à l'analyse du scénario IMA que l'on retrouve à HQD-3, Document 2, Annexe A. Je m'excuse de vous renvoyer d'un document à l'autre. Mais, effectivement, c'est un peu complexe. Il faut... vous allez voir. Alors, à HQD-3, Document 2, Annexe A. Vous avez... Je pense qu'on vous a interrogé sur ce... C'est l'analyse du scénario IMA. Ça va? Vous y êtes?

R. Oui, ça va.

Q. [374] À la fin dans le calcul, je comprends que ce document reflète l'ensemble des coûts exigés par l'instauration du système IMA. C'est bien ce que j'ai compris? On compare les coûts de l'IMA et les coûts du scénario de référence. Ici, à la page 1 de 4 de HQD-3, Document 2, Annexe A, j'ai ici les coûts de l'IMA. C'est exact?

R. Oui.

Q. [375] Bon. J'y vois infrastructures, bureau de projet, compteurs, équipements. On vous a longuement contre-interrogé ce matin sur quels éléments de ces coûts vous aviez mis une contingence, dans lesquels il n'y en avait pas, et pourquoi, et ainsi de suite. Bon. Moi, j'en ai retenu. Essentiellement que c'était les coûts de l'IMA. Le dernier élément de cette énumération s'appelle « réduction de coûts et revenus » et on la voit entre parenthèses. Et je comprends que ce montant de cent vingt-quatre millions virgule quatre (124,4 M\$) a été soustrait des coûts de l'IMA pour arriver au résultat d'un milliard (1 G\$). Donc, la question qui était posée, et je reviens à ce que je vous disais tout à l'heure, la question 6.6 qui était posée par le Syndicat était la suivante :

Pouvez-vous donner tous les détails de la ligne « Réduction de coûts et revenus »?

On voulait savoir de quoi il retournait. Et votre réponse est :

La ligne « Réduction de coûts et revenus » inclut les gains en personnel du centre d'appels, les

gains en personnel de recouvrement et
les revenus de remise en conformité
pour toutes les années.

Je comprends qu'on parle des coûts de personnel qui
ne sont pas ceux des releveurs de compteurs. C'est
exact?

R. Exact.

Q. [376] Lorsque j'examine les diverses rubriques de
cette analyse, je ne vois nulle part qu'on ait
additionné dans les coûts de l'IMA des coûts de
main-d'oeuvre. Ce sont les coûts de l'IMA.

J'aimerais savoir pourquoi vous soustrayez les
coûts de l'IMA des dépenses de personnel qui sont
computées dans le scénario de référence, mais qui
ne sont pas computées dans l'IMA puisqu'on n'aura
pas besoin de ces employés-là. Pourquoi vous les
soustrayez des coûts de l'IMA? Je ne sais pas si ma
question est claire.

R. Bien, en fait, je pense la saisir correctement.

L'esprit évidemment d'IMA, je l'ai dit un petit peu
en entrée de jeu, je pense que c'est hier matin,
quand on a voulu comparer les scénarios on a essayé
de trouver l'approche la plus... la plus « clean »,
la plus pure possible, se limiter vraiment au coût
d'implantation de nos compteurs avec la durée de

vie sur un horizon de vingt (20), tel qu'on l'a
devant nous.

15 h 25

Conséquemment, on a évité de traîner avec nous
l'ensemble des coûts du Distributeur, là, on a dix
milliards (10 000 000 000) de coûts de service,
cinq milliards (5 000 000 000) d'appro, deux
milliards (2 000 000 000) de transport, donc on
aurait pu traîner deux milliards (2 000 000 0000)
de coûts de service du Distributeur puis le faire
aller dans le temps.

On n'a pas jugé ça à propos, on a jugé plus
important de traiter en marginal ce qui allait être
déterminant d'un scénario par rapport à l'autre, et
c'est pour ça que dans le IMA on crédite au dossier
les gains inhérents à ce qui n'est pas de la
relève, là, au-delà de la relève, donc les gains
inhérents au centre d'appel, aux agents de
recouvrement et à la mise en conformité.

Donc ça nous permet simplement de ne pas
avoir à les mettre dans la référence, de les
remettre dans IMA et par différentiel l'obtenir, on
l'a simplement mis juste au niveau du IMA, ce qui
n'est pas le cas pour la relève, comme vous avez pu
le constater.

Q. [377] Oui.

R. Dans les charges d'exploitation, bien évidemment, on a des releveurs dans les premières années qui vont être appelés à décroître dans le temps, donc on a, dans les deux cas, bien, mis des charges d'exploitation dans les deux scénarios, et dans l'analyse économique par différentiel de scénario, bien, on va trouver l'écart en charges d'exploitation.

Q. [378] Oui, mais je ne suis pas sûr que je vous comprends bien, là, je ne suis pas expert en comptabilité, là, vous m'excuserez. Mais je comprends de la présentation d'Hydro-Québec c'est qu'on retrouve dans le coin gauche les coûts relatifs à l'IMA, dans le coin droit, les coûts relatifs au scénario qui est le scénario de référence qui est le statu quo, on soustrait l'un de l'autre pour savoir quels sont les bénéfices retirés de l'IMA.

Alors c'est certain que les coûts de main-d'oeuvre reliés à ce que vous venez de mentionner qui sont les coûts de main-d'oeuvre qui ne seront plus nécessaires avec l'instauration de l'IMA autre que les releveurs de compteurs, c'est certain que ces coûts-là ne seront... n'apparaissent pas au

total de ce que ça coûte de mettre l'IMA.

Mais si vous ne les additionnez pas je ne comprends toujours pas pourquoi vous les soustrayez, c'est pour moi, ça m'apparaît un peu semblable à si vous aviez soustrait des coûts de l'IMA, l'utilisation, les économies réalisées par l'absence d'utilisation de relevés de compteurs qui sont additionnés dans le scénario de référence mais qui ne sont pas additionnés dans l'IMA. Est-ce que vous pourriez être un petit peu plus spécifique, je ne crois pas vous avoir bien compris?

R. Bien, je pense que... je vais me répéter un peu, mais c'est vraiment l'analyse économique. Donc on travaille toujours à la marge d'un cas par rapport à un autre. Ce que je vous dis c'est que les deux scénarios se comparent quant à l'installation des compteurs, les compteurs eux-mêmes, dans un cas on a de l'infrastructure du côté d'IMA, ce qui n'est pas le cas de l'autre côté ou très peu, l'exploitation de notre parc de compteurs qui s'appelle la relève, hein! la relève de compteurs est incluse dans les deux scénarios.

Ça ça vous donne l'écart entre les deux scénarios qui permettent de capter les gains de

l'un par rapport à l'autre. En marge de ça on a d'autres activités dans la division Distribution et ce qu'on vous dit c'est que le scénario IMA nous procure des gains pour la... pour le facteur recouvrement et la clientèle, au niveau de la... service...

Q. [379] Ça va.

R. Ça va?

Q. [380] Bien, écoutez, je vais laisser mon analyste me demander de... enfin de livrer son avis là-dessus. Ça va. Ça fait deux fois que je vous pose la question. Je comprends... je comprends...

R. Non, mais je voulais juste terminer, si vous permettez?

Q. [381] Oui, allez-y.

R. Au niveau budgétaire, quand vous allez regarder après ça d'un autre volet, donc le volet budget du projet, c'est sûr qu'il y a un budget, là, il n'y a pas de coût négatif là-dedans, là. On s'entend, les sommes d'argent nécessaires à IMA n'incluent pas les moins que vous avez vu là-dedans, là, c'est des choses qui sont... on peut pas avoir des budgets négatifs.

Q. [382] Je comprends que... en tout cas, il y a... vous avez jugé utile de mettre ces coûts dits à la

marge en réduction des coûts de l'IMA mais qu'on n'a pas... on n'a pas... je ne retrouverai pas dans la colonne des coûts de l'IMA les coûts de la... de la relève de compteurs, au niveau de la main-d'oeuvre.

R. Non, ils sont là, ils sont là.

Q. [383] Mais il n'y a plus de relève de compteurs, c'est...

R. Non, non, c'est ça, donc c'est des coûts...

Q. [384] ... le scénario IMA.

R. ... détaillés, et cetera, et cetera.

Q. [385] C'est ça, c'est ça.

R. Bien, enfin, il y en a encore...

Q. [386] Il y a des coûts qui ne sont pas les coûts de main-d'oeuvre, vous n'avez pas additionné les coûts de main-d'oeuvre des releveurs de compteurs qui n'existent plus je présume?

R. Oui, mais...

M. GEORGES ABIAD :

R. On va essayer un technicien, tout à coup que ce serait plus facile de comprendre. C'est...

Q. [387] Ah! vous savez, les avocats, on n'est pas très intelligent.

R. Non, ce n'est pas ça que j'ai dit. J'ai dit vous avez fait référence que vous ne voulez pas parler

de technique tantôt. Je vais m'essayer, puis ça va être la dernière, puis si jamais ça ne répond pas à votre question c'est correct.

Dans les deux scénarios, tous les salaires, on va juste faire bien simple, les... tous les salaires des releveurs sont dans le scénario de référence.

Q. [388] Oui.

R. Puis dans le scénario IMA, le jour 1 on a tous les salaires des releveurs encore là, puis au fur et à mesure qu'on place l'IMA on coupe les postes puis le budget de la relève disparaît. Donc on fait un moins l'autre, on dit dans l'IMA il y avait... dans l'IMA il y avait des releveurs tout le monde, ça a disparu.

Alors l'ensemble du budget est dans les deux côtés. Ce qu'il aurait fallu faire pour... peut-être pour ne pas... enlever la confusion, on prend le recouvrement, parce que ça, là, principalement ces négatifs que vous voyez là viennent du département de recouvrement. Le budget de recouvrement, on va prendre un exemple, c'est quatre cent millions de dollars (400 000 000 \$) par année. Il aurait fallu rajouter au scénario de référence tous les employés

15 h 30

Ça ces négatifs que vous voyez là viennent du département de recouvrement. Le budget de recouvrement, on va prendre un exemple, c'est quatre cents millions de dollars (400 M\$) par année. Il a fallu rajouter au scénario de référence, tous les employés de l'activité qui est du recouvrement, quatre cents (400) employés.

Q. [389] Et de les soustraire ensuite.

R. Et... Et rajouter les quatre cents (400) employés dans le côté IMA. Vous voyez, là, on est parti avec six cents (600) releveurs, six cents (600) releveurs, là, on va rajouter quatre cents (400) crédits au recouvrement, quatre cents (400) crédits au recouvrement, là.

Qu'est-ce qui se passe maintenant? Scénario de référence tout reste pareil, là. Dans le scénario IMA, ce qu'on vous montre aujourd'hui ici c'est que les postes de relève disparaissent au fur et à mesure qu'on avance.

Et ce que vous auriez vu si on avait fait ça, vous auriez vu également les postes d'agents de recouvrement baisser aussi. Donc, vous auriez vu un écart net de ce cent millions (100 M\$) que vous voyez là qu'on a juste pris à la marge.

Au lieu de gonfler les deux scénarios de tout le budget de recouvrement, on vous a mis juste le net que l'effet IMA procure.

- Q. [390] Mais, évidemment, je comprends que vous faites à la marge. Donc, moi, je ne retrouve pas. Vous comprendrez que, lorsque je lis l'analyse du scénario IMA, je ne trouve aucune rubrique où vous auriez additionné ces coûts de main-d'oeuvre pour les soustraire par la suite. Vous comprenez ma question?
- R. Oui, vous avez raison de poser la question. Mais ce que vous voyez là, c'est le... le net pour ne pas gonfler de façon indue les deux scénarios par l'ensemble du budget de recouvrement. Et là, l'IMA procure des bénéfices dans le recouvrement qui donnent le même bénéfice que vous voyez là. C'est juste que le budget, les deux scénarios étaient trop gonflés.
- Q. [391] O.K. Je comprends votre réponse. Ça va, merci. À HQD-3, Document 2, annexe A, page 2 de 4. Oui, on y était déjà. Vous avez dans l'analyse du scénario de référence inclus la masse salariale de la relève. Dans les coûts du scénario de référence. Mais je ne retrouve pas semblable mention à l'analyse du scénario IMA. Parce que vous me dites

que vous n'avez pas voulu additionner et resoustraire dans l'analyse du scénario de référence, c'est inclus, il y a une masse salariale de cinq cent quatre-vingt-sept virgule sept millions (587,7 M\$) plus d'autres coûts de cent quatre-vingt-six virgule trois (186,3 M\$). Je ne vois pas le... Je ne vois pas mention semblable dans le scénario IMA.

R. Regardez sous « Charges d'exploitation », Maître Bertrand. La dernière ligne avant la charge d'exploitation, la dernière avant, l'avant-dernière c'est écrit : « Activité relève ». Regardez le budget qui commence en deux mille douze (2012), soixante et un millions (61 M\$). Ça c'est la masse salariale des releveurs. C'est ce que j'ai expliqué tantôt. Regardez un peu la mesure que l'IMA se déploie. Regardez comment le budget d'exploitation, qui est la masse salariale, décroît.

Q. [392] Mais je vois quand même trois virgule sept millions (3,7 M\$) en deux mille trente et un (2031) alors que le système va avoir fini d'être implanté depuis vingt (20) ans.

R. Oui, parce qu'au niveau du centre d'exploitation de mesurage, le centre d'exploitation de mesurage, on garde, on garde des ressources, on garde...

Quand il y a une question qui m'était venue
« Qu'est-ce que vous faites si un compteur ne
marche pas quand même que vous avez essayé de le
lire à distance? ». Il va lui arriver des fois de
se rendre sur le terrain pour le relever, là. Ça
fait qu'on l'a gardé dans notre scénario IMA ces
postes-là.

Q. [393] O.K. Ça va.

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Si vous permettez, vous avez aussi là-dedans des
liens des compteurs qui... qui vont... Pour la
grande entreprise, exemple, des compteurs qui vont
rester jusqu'à la fin deux mille dix-huit (2018)
pour lesquels on va avoir des... des paiements à
faire, des liens, des charges d'exploitation qui
sont là-dedans.

Q. [394] Qui sont aussi là-dedans. O.K. Je vous amène
maintenant à HQD-3, Document 2, toujours la même
chose mais à la page 1.

M. RÉMI DUBOIS :

R. De l'annexe ou...

Q. [395] Oui, oui, à l'annexe A.

R. O.K.

Q. [396] En fait, on est toujours à la même page. On
est revenu à la page en arrière. J'aimerais que

vous m'indiquiez, parce que je lis les diverses...
les diverses rubriques « Infrastructure - Bureau de
projet - Compteurs achat - Équipements de
télécommunications », et caetera. J'aimerais
savoir, je ne vois nulle part là-dedans, la mention
relative aux coûts reliés aux charges de radiation
des compteurs, on les voit où? Est-ce qu'ils sont
pris en compte?

15 h 35

R. Non, on ne les voit pas dans une analyse
économique. Les charges de radiation réfèrent à des
notions financières qui sont au niveau du coût de
service. On a la notion d'amortissement frais
financiers, donc ça apparaît au niveau de
l'analyse...

Q. [397] Donc, ils n'apparaissent pas là.

R. Non.

Q. [398] Ce n'est pas moi qui ne les ai pas vus, j'ai
eu raison de pas les voir...

R. Ils ne sont pas là.

Q. [399] ... ils ne sont pas là.

R. Ils ne sont pas là, ils n'ont pas à être là non
plus, d'un point de vue d'analyse économique.

Q. [400] O.K. On les voit où, dans les documents que
vous avez produits?

R. On les voit au niveau de l'analyse financière.

Q. [401] Qu'on retrouve à?

R. HQD-1, Document 1. Si vous me donnez un petit peu de temps, je vais vérifier au tableau.

Q. [402] Oui, oui, allez-y. C'était ma dernière question, alors vous pouvez prendre votre temps.

R. Maître Bertrand, je vous réfère à la page 42 de 58, le tableau 8.

Q. [403] Oui.

R. Donc, l'avant-dernière ligne qui est appelée D - « Amortissement et radiation des appareils en service », vous avez là la charge d'amortissement des compteurs qui va devoir être faite par l'adoption du projet IMA, donc des compteurs qui ne sont pas pleinement amortis aujourd'hui.

Q. [404] O.K.

R. Un exemple, donc ils interviennent au niveau de l'analyse financière, ils viennent s'ajouter à l'écart qu'on a de revenus requis entre les deux scénarios.

Q. [405] O.K. Mais, qu'on ne retrouve pas à l'analyse économique qu'on a regardée, c'est ça?

R. Absolument parce qu'on parle vraiment de données financières, au niveau du coût de service du Distributeur.

Q. [406] O.K. Il se produit quoi avec le coût des radiations à ce moment-là? Est-ce que c'est reflété dans le budget général, c'est-à-dire à la clientèle? Ces coûts sont payés où et par qui?

R. Bien, effectivement, ils vont être... pardon, ils vont devoir être intégrés au niveau du coût de service.

Q. [407] Au niveau des coûts de service...

R. Oui. Dans l'impact que vous voyez en bas là, l'impact que vous voyez de cinquante et un millions (51 M\$) à l'année 1, quatre-vingt-quinze millions (95 M\$) à l'année 2.

Q. [408] O.K.

R. Advenant l'adoption du projet...

Q. [409] Oui.

R. ... reconnaissance du coût de service, impact sur les revenus requis, c'est ce que ça donne.

Q. [410] Ces coûts de radiation seront absorbés par l'ensemble de la clientèle?

R. Bien, comme tout autre coût, comme tout impact de coût de projet.

Q. [411] Parfait. Merci beaucoup.

R. Peut-être, Maître Bertrand, juste pour spécifier parce qu'on n'a pas beaucoup parlé de l'analyse financière, vous me donnez l'opportunité. Donc, on

a effectivement l'impact, là, incluant la radiation des compteurs. Mais, ce qui est important de remarquer, c'est qu'au tournant de vingt, vingt et un (20-21), vous avez un impact négatif. Ça, ce que ça dit, c'est que ça donne... ça crée un impact favorable sur les hausses tarifaires. Quand on parle de la rentabilité du projet là, même au niveau financier, il faut bien le capter là, vous le voyez bien à l'horizon vingt, vingt et un (20-21), donc on a un impact négatif sur les revenus requis.

Q. [412] Juste une question. Vous avez à HQD-1, Document 1, à la page 36, vous avez produit un tableau, le tableau 5 - « Amortissement et radiation des appareils en service », l'évaluation des coûts, c'est de cent soixante virgule un millions (160,1 M\$) qui seraient répartis au budget général. HQD... oui, HQD-1, Document 1, page 36, il y a un tableau qui est le tableau 5.

R. Vous retrouvez là, exactement les mêmes chiffres que le tableau que mon confrère vous montrait tantôt.

Q. [413] Oui. Parfait. Donc, je comprends que les charges de radiation qui apparaissent non pas à l'analyse économique, mais à l'analyse financière

et donc conséquemment impartis au budget d'Hydro-Québec s'élèvent quand même à cent soixante virgule un millions (160,1 M\$).

R. Si c'est une question, c'est « oui » la réponse.

Q. [414] Oui. Parfait. Je n'ai pas d'autre question pour le panel.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître Bertrand. On est rendu à l'Union des consommateurs, Maître Sicard.

CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

Q. [415] Rebonjour. Hélène Sicard pour l'Union des consommateurs. Une petite question. Maître Hébert ou Monsieur Hébert, je m'excuse. C'est maître, je pense, hein! Ce matin, en réponse à des questions, je pense, de mon collègue de Option consommateurs qui vous demandait si vous avez pris en considération l'aspect économique de l'option de retrait dans votre présent projet. Vous nous avez indiqué en réponse - et corrigez-moi si j'ai mal entendu - qu'en Amérique du Nord, aucun distributeur n'avait offert cette option gratuitement, qu'il y avait une charge pour ceux qui offraient l'option de retrait. C'est bien ce que j'ai compris?

Me FRANÇOIS G. HÉBERT :

R. La tendance que nous avons vue, effectivement, c'est que les options de retrait sont, règle générale, tarifées. Ça vient d'un balisage que nous avons fait.

15 h 42

Q. [416] Avez-vous constaté que certains distributeurs en Amérique du Nord, pour leurs clients existants, tarif à zéro, cette option de ne pas avoir le compteur intelligent?

M. GEORGES ABIAD :

R. Non, c'est la première fois que j'entends ça.

Q. [417] Alors, je vous inviterais à... puis je reviendrai en argumentation, mais peut-être aller vérifier ce qui se fait en Louisiane. Pour ce qui est de l'Europe, avez-vous vérifié ce qui se fait en Europe?

R. Oui.

Q. [418] Êtes-vous au courant de ce qui se fait en Angleterre?

R. Bien, écoutez, là, c'est... Je vais vous dire qu'est-ce qu'on sait. Comme ça, on va régler le problème. On sait qu'en Europe, il n'y a pas de « opt-out » qui est offert. Si oui, c'est client payeur. Et la même chose en Amérique du Nord. C'est

ce qu'on sait.  a fait que si c'est le contraire...

Q. [419] Alors, je vous inviterais   v rifier ce qui se fait en Angleterre. Il n'y a pas de c  t pour..

LE PR SIDENT :

  date,  a fait deux beaux voyages, en Louisiane et en Angleterre.

Me MARIE-JOS E HOGUE :

J' imagine que vos experts t moigneront.

LE PR SIDENT :

Mais encore!

Me H L NE SICARD :

Consoeur, juste pour vous aviser,  a va se faire plus au niveau de l'argumentation de produire les r gles qui sont l .

Q. [420] Je vous ai fourni d'avance, j'avais remis   ma consoeur des copies, un document sur des taux d'actualisation. Je vais maintenant produire ce document. Mais je vous avais d'avance remis des copies. Je voulais m'assurer que vous ayez pu le consulter, parce que c' tait quand m me trois pages, et c' tait  crit petit, que vous l'avez en main. Je vous l'ai remis la premi re journ e des audiences en vous disant que j'aurais des questions au moment du panel 3 sur ce document.

Me FRAN  OIS G. H  BERT :

R. Pouvez-vous nous en refournir une copie, l  , parce qu'il y a eu beaucoup de documents qui ont circul  , s'il vous pla  t?

Me H  L  NE SICARD :

Oui, je comprends. Alors C-UC-0038.

C-UC-0038 : Taux d'actualisation.

Est-ce que ce serait plus facile que, puisque je vois, j'avais annonc   quarante-cinq (45) minutes, il est quatre heures moins quart (3 h 45), que je vous fasse cette question-l  , est-ce qu'on va continuer apr  s quatre heures (4 h), Ma  tre Lassonde? Parce que je peux remettre la question    demain matin, qu'ils revoient le document s'il faut, puis passer    autre chose.

LE PR  SIDENT :

On avait l'intention d'aller jusqu'   quatre heures (4 h), oui. Alors vous pouvez continuer.

Me H  L  NE SICARD :

Si vous allez aller jusqu'   quatre heures et demie (4 h 30) ou cinq heures (5 h), je vais attendre. Autrement, je vais remettre       demain matin.    va   tre plus facile pour eux. Ils vont pouvoir le

relire, puis je vais passer   une autre question.

C'est dans ce sens-l a.

LE PR ESIDENT :

Bon.   ce moment-l a, r eservez celle-ci.

Me H EL ENE SICARD :

Pour demain matin.

LE PR ESIDENT :

Vous ne finissez pas... Je comprends que vous ne finissez pas   quatre heures (4 h)?

Me H EL ENE SICARD :

Ah non! Ah non! Je doute.

LE PR ESIDENT :

Alors r eservez celle-ci pour demain matin.

Me H EL ENE SICARD :

Soyez conscient de ce document. Nous y reviendrons, vous serez repos e, vous l'aurez regard e, demain matin. Il est quand m eme d epos e puis il a une cote, on va y revenir demain matin. Alors, l a, je vous invite   prendre HQD-4, Document 1, page 12, le tableau R-7.1 « R eduction de co ts et revenus », de m eme que la pi ece HQD-3, Document 2, Annexe A, page 1. Et je fais r ef erence   la ligne « R eduction de co ts ».

LE PR ESIDENT :

Annexe A, quelle page?

Me H  L  NE SICARD :

Page 1. Et je fais r  f  rence    la ligne « R  duction de co  ts ».

Me FRAN  OIS G. H  BERT :

R. Nous avons les documents, Ma  tre Sicard.

Q. [421] Alors, le document HQD-3, Document 2 pr  sente les valeurs de l'item « R  duction de co  ts et revenus » pour chacune des ann  es deux mille douze (2012)    deux mille trente et un (2031). La r  f  rence HQD-4, Document 1, elle, indique que la plus grande portion de l'item « R  duction de co  ts et revenus » concerne l'interruption et la remise en service.

15 h 47

Q. [422] C'est bien   a?

M. R  MI DUBOIS :

R. Oui.

Q. [423] Que   a refl  te. O.K. Est-ce qu'on doit comprendre que la valeur de la r  f  rence    HQD-3, Document 2 est la diff  rence entre des co  ts et des revenus notamment des activit  s interruption et remise en service?

R. Je ne pense pas avoir capt   votre question. Pouvez-vous la r  p  ter, s'il vous pla  t?

Q. [424] Bien en fait je pense que   a r  p  te ce que je

venais de vous dire, ce que nous avons   HQD-3, Document 2 et ce que nous avons   HQD-4, Document 1. Non je m'excuse. Ce que nous avons, prenez juste HQD-3, Document 2, la ligne « R eduction co ts et revenus », c'est la diff erence entre les co ts et les revenus pour l'activit  interruption, remise en service.

C'est parce que vous nous donnez un montant l  qui est une r eduction, mais pour avoir une r eduction il faut avoir eu deux montants pour partir?

R. On peut reprendre un petit peu ce qu'on avait tout   l'heure avec ma tre Bertrand. C'est   la marge, on a cr dit  au sc nario IMA des gains inh erents au fait que des agents de recouvrement ne seraient plus n cessaires pour faire le branchement/d branchement, des gains inh erents au fait qu'il y aurait une baisse des activit s au niveau du service, du centre d'appels.

Donc certains repr sentants activit s client le et qu'il y aurait de la mise en conformit  de compteurs lorsqu'on allait faire du d ploiement qui allait procurer des revenus. Donc l'ensemble de ces gains-l  sont trait s   la marge du sc nario IMA.

Q. [425] Est-ce que c'est pour  a qu'on remarque que pour l'ann ee deux mille douze (2012) le montant qu'on voit   HQD-3, Document 2, Annexe A, page 1, ligne R eduction de co ts est d'abord tr es faible et qu'  partir de deux mille treize (2013) cette valeur augmente graduellement jusqu'en deux mille dix-sept (2017) et apr es elle se maintient?

R. Tout   fait. Donc  a va au prorata de l'installation des compteurs.

Q. [426] Les co ts se rapportent donc avant tout   des d placements d'employ s?

M. RENAUD GRAVELINE :

R. Non, pas seulement que  a se rapporte   des employ s,   des employ s, oui, qui doivent se d placer pour aller faire l'interruption. Donc non pas uniquement les frais de d placement.

Q. [427] Non, non?

R. Les salaires de ces employ s-l .

Q. [428] C'est ce que je comprenais. Maintenant lorsqu'on fait une interruption et j'ai couvert en partie la question je pense en posant une question pour le RN tout   l'heure, il y a des tarifs payables. Avez-vous, savez-vous quels sont les revenus m me s'ils ne couvrent pas tous vos frais, quels sont les revenus que vous percevez en frais

d'interruption et de rebranchement?

M. R  MI DUBOIS :

R. Je n'ai pas cette information avec moi ici.

Q. [429] Pouvez-vous l'obtenir?

R. Pardon?

Q. [430] Pouvez-vous l'obtenir?

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

Je pense qu'il y a d  j   un engagement.

Me H  L  NE SICARD :

Q. [431] Non, en fait l'engagement   tait le nombre de rebranchements. J'avais le nombre d'interruptions, c'  tait la fameuse lettre. Et c'  tait de confirmer le montant et vous m'avez fourni et c'est l'engagement, il est ici, je pense, je ne trouverai plus mes papiers apr  s, mais ce n'est pas grave. Voil  .

Alors vous, j'avais, ce que vous avez fourni c'est   a ici, c'est le nombre des interruptions et des rebranchements    l'engagement num  ro 3. Mais je n'ai pas de valeur mon  taire pour ce que   a repr  sente comme revenus pour le Distributeur sous les tarifs et conditions.

M. GEORGES ABIAD :

R. Ma  tre Sicard, je ne sais pas si   a peut vous aider, mais vous savez avec la nouvelle, la

nouvelle, le branchement/d  branchement   distance.
 a ne veut pas dire qu'on va enlever le cinquante
dollars (50 \$) ou le frais reli  au d  branchement.

 a n'a pas affaire du fait qu'on se d  place
l . Comme mon coll gue, monsieur Dubois, l'avait
expliqu ,  a a affaire avec le c t  dissuasif de la
situation. Il n'est pas dit ici que dans l'IMA
parce qu'on d  branche   distance qu'on va enlever
ce montant-l . Juste dans le fond si  a peut vous
 clairer l .

Q. [432] Je comprends que c'est la position du
Distributeur. Je vous dirais qu'il y a une
interpr tation   faire des tarifs et conditions et
des conditions de service de la fa on dont ces
montants sont pr sent s au texte des tarifs et  a
repr sente un revenu pour vous.

15 h 53

Si votre position, puis on rentre...  tait
maintenue,  a pourrait,   la limite, peut- tre
avantager votre sc nario puisqu'il pourra y avoir
plus de branchements et de d  branchements et vous
pourrez charger plus, mais si l'interpr tation que
ma cliente et moi faisons de ces tarifs  a pourrait
amener aussi moins de revenus.

Alors ma question est savez-vous, en termes

de revenus pour le Distributeur, ce que repr  sente les cinquante-six mille soixante-deux (56 062) interruptions et les cinquante et un mille deux cent soixante et onze (51 271) remises en services qui ont eu lieu en deux mille onze (2011)?

Me MARIE-JOS  E HOGUE :

On a eu le d  bat, Monsieur le R  gisseur, il y a d  j   plusieurs jours parce que la m  me question avait   t   pos  e, les m  mes   changes ont eu lieu quant au fait que   a n'avait absolument aucune pertinence dans le cadre de ce dossier-ci. Si ma  tre Sicard   ventuellement veut pr  tendre que le Distributeur n'a plus le droit de facturer ces montants-l  , elle le fera, mais   a sera dans un autre... dans un autre contexte. Ce n'est pas dans le sc  nario qui est envisag   ici.

Me H  L  NE SICARD :

Dans...

LE PR  SIDENT :

J'ai compris que c'est... les revenus qui sont reli  s au branchement-d  branchement, il n'y a rien de chang  , l  , ce n'est pas du tout pris en compte, l  , dans le... dans le sc  nario... dans l'  tude   conomique ici, l  .

Me H  L  NE SICARD :

Le Distributeur ne l'a pas pris en compte, ce n'est pas... c'est la discussion que nous avons eue et on avait r  serv   la question parce qu'elle est   conomique quant    savoir combien, au panel 3. Ce n'est pas parce que le Distributeur n'inclut pas quelque chose dans son sc  nario de r  f  rence ou dans son sc  nario IMA que ce quelque chose n'est pas pertinent et applicable    l'un ou    l'autre ou deux sc  narios.

LE PR  SIDENT :

Non mais...

Me H  L  NE SICARD :

Alors ce que... ce que nous aimerions savoir c'est s'il y a des revenus qui proviennent de l'action branchement-d  branchement et combien ils sont.

LE PR  SIDENT :

Mais il y en a des revenus, c'est pr  vu dans...
c'est pr  vu dans les tarifs, l  .

Me H  L  NE SICARD :

Et   a repr  sente combien?

LE PR  SIDENT :

Puis, c'est en quoi c'est pertinent,   a l  , l  ,
c'est   a que je ne comprends pas trop, l  .

Me H EL ENE SICARD :

Parce que l'activit e...

LE PR ESIDENT :

Vous voulez...

Me H EL ENE SICARD :

... branchement et d ebranchement, avec la lecture  a distance, est la fonction principale sur laquelle le Distributeur nous pr esente la rentabilit e de son projet. Si vous voulez que je plaide maintenant, je vais aller chercher le texte des tarifs et conditions et je vais vous plaider maintenant, et je vais vous lire les textes et les d ecisions qui ont men e  a ces tarifs-l a qui indiquent que le cinquante dollars (50 \$) est l a, pour couvrir une partie des frais de d eplacement. Alors c'est peut- tre pas la r eponse...

LE PR ESIDENT :

Mais...

Me H EL ENE SICARD :

... et l'interpr etation qu'en font... non ce qu'il m'a r epondu c'est que  a ne couvrirait pas tous les frais de d eplacement. Mais il est per u pour des frais de d eplacement.

LE PR ESIDENT :

Bon, alors vous, vous savez d ej a, l a, qu'il y a,

quoi, cinquante mille (50 000) branchements-
d ebranchements par ann ee, l a?

Me H EL ENE SICARD :

Bien, on nous a donn e...

LE PR ESIDENT :

Donc  a c'est d ej a...

Me H EL ENE SICARD :

... le nombre de d ebranchements, oui.

LE PR ESIDENT :

Bon. Alors vous voulez appliquer   ce cinquante
mille-l a (50 000) les frais qui sont d ej a pr evus
dans le tarif?

Me H EL ENE SICARD :

Les frais qui ont  t e per us, oui.

LE PR ESIDENT :

Bon, bien, vous pouvez le faire puis vous
plaiderez, faites-le.

Me H EL ENE SICARD :

Bon, si vous voulez...

LE PR ESIDENT :

Je veux dire, c'est de la math ematique, l a,   ce
moment-l a. Si vous y voyez un argument vous le
soumettrez.

Me H EL ENE SICARD :

Vous comprenez que dans cette  ventualit e le

Distributeur va me r  pondre que oui, mais il y a des gens qui n'ont pas pay   donc   a n'a pas   t   per  u. Moi si je lui demande qu'est-ce qu'il a per  u en interruption et remise en service. Je pr  sume que ceux qui ont   t   remis en service, ils ont pay   l'interruption pour   tre remis en service parce que c'est charg  .

Mais mes chiffres sont... seront, je vous offrirai un argument    ce moment-l   sur des chiffres approximatifs alors que si j'ai ce qui a   t   per  u par le Distributeur, et ils m'ont dit qu'ils le savaient, l  , ce n'est pas... en branchement et d  branchement, je sais exactement de quoi on parle et qu'est-ce que   a repr  sente dans mon sc  nario.

LE PR  SIDENT :

C'est-tu un chiffre qui est difficile    sortir,   a, combien a   t   per  u en frais de branchement-d  branchement en deux mille douze (2012), bien, pas en deux mille douze (2012) mais...

Me H  L  NE SICARD :

Deux mille onze (2011).

LE PR  SIDENT :

Deux mille onze (2011).

Me H  L  NE SICARD :

Deux mille douze (2012) on commence, l  , et on
pourra...

LE PR  SIDENT :

Ou un ordre de grandeur.

Me H  L  NE SICARD :

... projeter    partir de la    sur la croissance.

LE PR  SIDENT :

C'est-tu...

M. GEORGES ABIAD :

R. On va s  rement pouvoir le chercher, on va pouvoir
s  rement le trouver, oui.

Me H  L  NE SICARD :

Alors engagement...

R. Et le principe cependant demeure quand m  me que ce
n'est pas notre position    ce stade-ci parce que
ces frais-l  , une tr  s grande partie l  -dedans
c'est le processus administratif. On va d  poser le
processus administratif    ce moment-l  , montrer
qu'est-ce que   a prend avant qu'on aille d  brancher
quelqu'un. C'est juste le principe, l  , le sortir
il n'y a pas de probl  me, mais il faut savoir le
qualifier aussi qu'est-ce qu'il repr  sente ce
cinquante dollars (50 \$).

15 h 57

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

C'est exactement le débat qui ne mérite pas d'être ouvert ici, puis si on ouvre une partie, on ouvre tout.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Non, vraiment, Maître Sicard là, il me semble que vous avez suffisamment d'informations. Si vous voulez argumenter que le scénario IMA... que le crédit... je ne sais pas là. Vous semblez dire que le crédit « réduction de coût et revenu », il devrait être plus important. J'essaie de vous...

Me HÉLÈNE SICARD :

Ce que je...

LE PRÉSIDENT :

Je ne le sais pas là.

Me HÉLÈNE SICARD :

Je pense que, en fait, le présent dossier, de la façon dont il est présenté et de la façon dont nos tarifs sont rédigés, si on veut maintenir la perception du cinquante dollars (50 \$), il devra... ou celle du rebranchement est rédigé différemment, il va falloir qu'on regarde ça parce que ça a des implications.

LE PRÉSIDENT :

Mais, on est...

Me H  L  NE SICARD :

Notre position est, c'est qu'ils ne pourront plus percevoir ce cinquante dollars (50 \$).

LE PR  SIDENT :

On n'est pas du tout dans ce dossier-l   l  .

Me H  L  NE SICARD :

Mais...

LE PR  SIDENT :

Si est-ce que, lorsque le... si le syst  me est mis en place et puis qu'on proc  de    des branchements, d  branchements d'une fa  on plus automatique, est-ce qu'il y aura lieu de faire des ajustements aux conditions tarifaires, c'est dans un autre monde, un autre dossier...

Me H  L  NE SICARD :

Mais...

LE PR  SIDENT :

... qu'on regardera   a en temps et lieu.

Me H  L  NE SICARD :

Monsieur le R  gisseur,   a a des implications   conomiques dans le projet LAD. Est-ce qu'on peut savoir exactement o   on s'en va financi  rement et pour les tarifs que les consommateurs vont   ventuellement devoir payer avec le projet LAD. C'est quoi les co  ts complets de ce projet-l  .

LE PR  SIDENT :

Non, non, mais c'est... Vous dites... vous dites indirectement ce que je dis qu'on ne va pas faire ici l  . On n'est pas en train de r  viser les conditions de service l  . Si c'est n  cessaire, on le fera en temps et lieu. Alors, fin de la discussion l  , passez    une autre question.

Me H  L  NE SICARD :

Je vais r  server   a pour l'argumentation.

LE PR  SIDENT :

Et comme il est rendu quatre heures (16 h 00) l  , peut-  tre qu'on va ajourner et on va reprendre demain matin.

Me H  L  NE SICARD :

Bon.

LE PR  SIDENT :

D'accord. Parce que vous en avez... vous n'en avez pas pour une minute ou deux de questions    poser.

Me H  L  NE SICARD :

Non, non, non.

LE PR  SIDENT :

Bon.

Me H  L  NE SICARD :

J'avais annonc   quarante-cinq (45) minutes l  .

LE PR  SIDENT :

Voil  !

Me H  L  NE SICARD :

N'enlevez pas une. Bonne soir  e.

LE PR  SIDENT :

Ma  tre Paquet, oui? Ah! Oui, oui. Excusez-moi. On a dit... Oui, oui, on a dit... Excusez. Une chance que vous me l'avez fait penser l  . Huit heures trente (8 h 30) demain matin. Bien, l'ordre! On va finir l  , on veut finir le panel 3.

Me H  L  NE SICARD :

3. O.K.

Me DENIS FALARDEAU :

Simplement pour m'assurer du d  roulement des   v  nements, Monsieur le Pr  sident. Lorsqu'on va reprendre le rythme normal, on serait suppos   passer. Est-ce que je peux dire    monsieur Dagenais, notre analyste, de ne pas se d  placer de Qu  bec pour venir ici demain?

LE PR  SIDENT :

Oui, oui, oui, oui. Oui, oui.

Me DENIS FALARDEAU :

Oui!

LE PR  SIDENT :

Oui, oui.

Me DENIS FALARDEAU :

Merci.

Me DOMINIQUE NEUMAN :

Monsieur le Régisseur, Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et AQLPA. Simplement pour informer, par courtoisie, le tribunal et j'en ai fait part à ma consœur aujourd'hui, que les réponses qu'ont fournies le docteur Plante et monsieur Robichaud à nos interrogatoires d'avant-hier nous amène à déposer quelques documents de référence supplémentaires. Donc, je vais transmettre ça par courriel puis ma consœur verra si elle a un commentaire quelconque à faire. Et ce sera fait aujourd'hui ou demain. J'aurais peut-être pu... on aurait pu attendre la semaine prochaine au moment de nos propres témoignages, mais on va le faire d'avance. Comme ça, ces documents seront déjà communiqués. Je vous remercie.

Me MARIE-JOSÉE HOGUE :

Je verrai de quoi il s'agit et je réserve mes commentaires.

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'accord. Merci. Alors, demain matin huit heures trente (8 h 30). Merci.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

SERMENT D'OFFICE :

Je soussigné, CLAUDE MORIN, sténographe officiel,
certifie sous mon serment d'office, que les pages
qui précèdent sont et contiennent la transcription
exacte et fidèle de la preuve en cette cause, prise
par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la
Loi. Et j'ai signé.

Claude Morin
sténographe officiel